

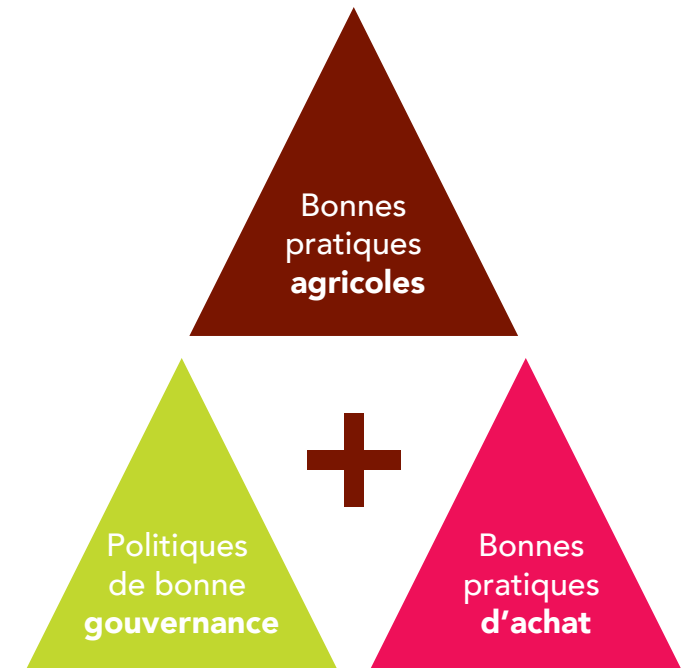
Baromètre du cacao



2022

Baromètre du cacao

Antonie C. Fountain / Friedel Huetz-Adams



2022

Sommaire

1. Introduction – 4
2. Revenu vital – 8
3. Protection de l’environnement – 32
4. Droits humains – 52
5. Racisme, représentation et décolonisation – 68
6. Évolution du marchés – 74
7. Environnement favorable – 88
8. Vers un revenu vital dans le secteur du cacao – 104
9. Recommandations principales – 114
10. Colophon et précisions sur les tableaux et les graphiques – 118
11. Bibliographie – 124

Portée et intentions du Baromètre du cacao 2022

Le Baromètre du cacao 2022 offre une vue d’ensemble des évolutions en matière de durabilité de la filière cacao et met en lumière les problématiques majeures qui ne bénéficient pas d’une attention suffisante à l’heure actuelle, en abordant un large éventail de questions tant sociales, qu’économiques ou environnementales. Son objectif est d’encourager les différentes parties prenantes du secteur à communiquer et à débattre de ces questions cruciales. En effet, il ressort de ce document un manque criant de données de qualité et de collaboration au niveau mondial pour surmonter les défis auxquels ce secteur est confronté.

Le Baromètre du cacao 2022 est le fruit de consultations avec la société civile dans les pays producteurs de cacao, de longues conversations menées au sein du Consortium du Baromètre du cacao, mais aussi de nombreuses données collectées au moyen d’un questionnaire détaillé auprès d’entreprises du secteur du cacao et du chocolat.

Dans la perspective du Baromètre du cacao 2022, trois études approfondies ont été publiées. Elles proposent des réflexions plus ciblées sur la production du cacao en Amérique latine, sur le revenu vital, et sur la transparence et la responsabilité.

Clés de lecture

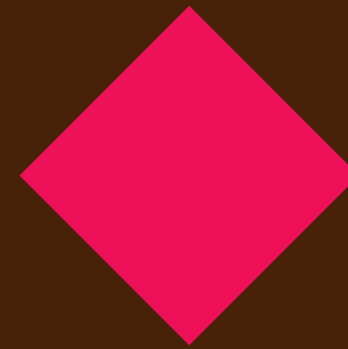
Texte en vert : données issues du questionnaire

Dans le cadre de ce Baromètre, les principales entreprises du secteur du cacao et du chocolat ont reçu un questionnaire comportant un large éventail de questions liées à la durabilité de leur cacao. Les textes figurant dans les encadrés en vert (comme celui-ci) analysent les données communiquées par ces entreprises. Il convient de noter que les données fournies sont autodéclarées par les entreprises, et qu’elles peuvent donc être biaisées et sujettes à des interprétations.

Texte en rose : définitions et éléments d’approfondissement

Il arrive qu’une question spécifique nécessite une définition ou un approfondissement, afin de bien cerner son contexte et son importance. Ces éléments d’approfondissement se trouvent dans des encadrés en rose tels que celui-ci.

1. Introduction



Après deux décennies de discussions sur la durabilité dans la filière cacao, nous en arrivons à poser la question suivante : « Pourquoi n'avons-nous pas encore résolu ces problèmes ? » Il est vrai qu'on a parfois le sentiment que le Baromètre Cacao aborde les mêmes sujets tous les deux ans. En réalité, des problématiques supplémentaires sont apparues au fil des ans.

Certaines sont interdépendantes et mettent en lumière les enjeux de la protection de l'environnement. La déforestation et la perte de biodiversité sont provoquées par la culture du cacao, le changement climatique affecte cette culture et est aggravé par la déforestation, tandis que l'utilisation de produits phytosanitaires cause des dommages environnementaux et est dangereuse pour ceux qui les appliquent.

Le travail des enfants dans la cacaoculture en Afrique de l'Ouest est un problème chronique, où des enfants effectuent des travaux dangereux et inadaptés à leur âge. L'inégalité entre les sexes constitue un obstacle pour les femmes, tant en tant que détentrices de droits qu'en tant qu'actrices du changement.

Si l'on devait représenter les défis que doit relever la filière cacao par un arbre, celui-ci aurait deux branches principales : la protection de l'environnement et les droits humains. Toutes deux poussent sur le tronc commun de la pauvreté des cultivateurs et des cultivatrices¹, une pauvreté exacerbée par la crise actuelle du coût de la vie.

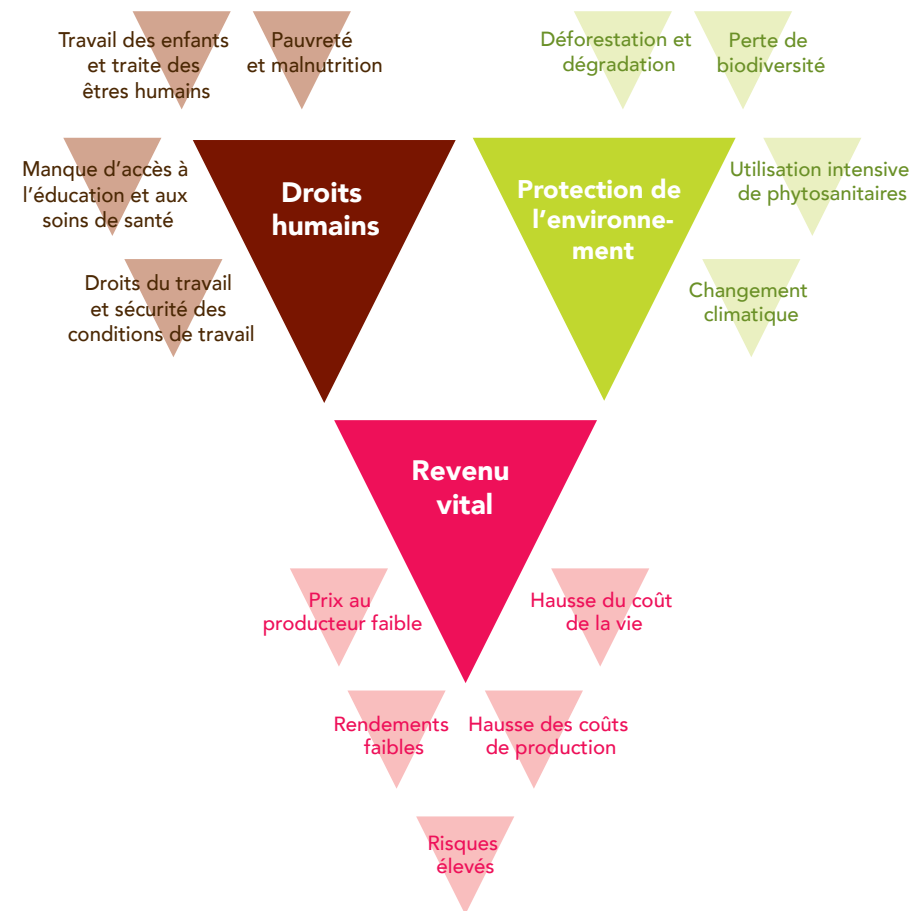
Ces dernières années, le concept de revenu vital est devenu une priorité de la filière cacao, mais il n'a pas entraîné de changements notables des pratiques commerciales. Les gouvernements ivoirien et ghanéen ont certes collaboré pour augmenter les prix du marché, et il s'agit d'une étape importante, mais jusqu'à présent, les prix au producteur sont loin d'être rémunérateurs pour les cultivateurs.

Trop souvent, les décisions en matière de durabilité sont prises par les détenteurs du pouvoir, qui vivent loin de la réalité des cacaoculteurs et veillent à ce que ces décisions aillent dans le sens de leurs intérêts. Ainsi, malgré des décennies de revendications en faveur d'une hausse des prix, aucune réponse n'a été apportée jusqu'à présent. Au lieu de cela, les stratégies se sont concentrées sur les changements à opérer de la part des cultivateurs, comme l'augmentation des rendements et la diversification de la production.

Les recherches menées dans le cadre de ce Baromètre montrent que les approches de lutte contre la pauvreté qui ont été privilégiées jusqu'à présent ne permettront pas de résorber le déficit de revenus ; des rendements plus élevés ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du revenu net, mais comportent des risques plus élevés pour les cacaoculteurs. Sans hausse significative des prix au producteur, la durabilité de la filière cacao est une pure chimère.

1 NdT. Il n'existe pas de terme neutre en français pour désigner à la fois les « cultivateurs » et les « cultivatrices ». Cependant, cela ne rend pas justice au rôle des femmes dans la filière cacao. Des millions de femmes sont cacaocultrices – et parfois cheffes de famille – et elles jouent souvent un rôle important dans les plantations aux côtés des membres masculins du ménage. Nous demandons donc aux lecteurs (et aux lectrices) de bien garder cette notion à l'esprit lors de la lecture de ce document.

L'arbre à problèmes du cacao

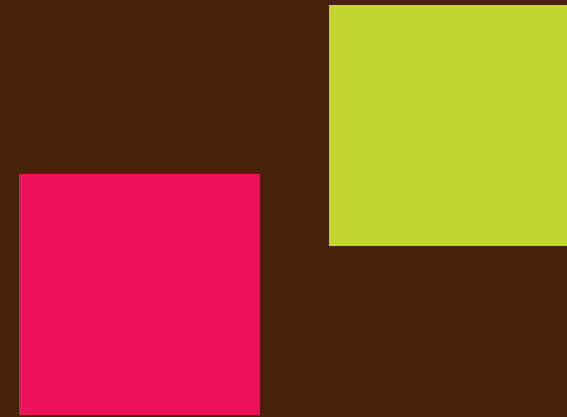


Pour que le cacao soit réellement durable – à savoir pour que les ménages de cacaoculteurs puissent gagner un revenu vital, que la nature soit protégée et épanouie, et que tous les droits (y compris ceux des enfants, des femmes et des autres groupes marginalisés) soient sauvegardés – un véritable changement est nécessaire. Un changement systémique.

Dans cette optique, les lois en cours d'élaboration sur la chaîne d'approvisionnement dans les pays consommateurs de cacao sont un signe très encourageant, même si seules leur portée et leur application permettront de juger de leur efficacité.

Le changement nécessaire à l'échelle du secteur ne peut se limiter à améliorer les pratiques agricoles ; un réexamen de l'environnement favorable de la filière est une étape essentielle. Les politiques de gouvernance et les pratiques d'achat doivent faire l'objet de changements et d'améliorations systémiques. Ce n'est qu'une fois ces conditions réunies que l'on pourra se pencher sur la productivité des cultivateurs.

2. Revenu vital



Le revenu vital est le revenu annuel net nécessaire à un ménage résidant dans un endroit donné pour assurer un niveau de vie décent à tous les membres de ce ménage. Les composantes d'un niveau de vie décent comprennent : la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris des réserves en cas d'imprévu (Living Income Community of Practice 2020).

Deux raisons nous conduisent à aborder le thème du revenu vital au début de ce Baromètre. Tout d'abord, le revenu vital est un droit humain en soi, et en tant que tel, il mérite d'être au centre des débats sur les changements nécessaires à opérer dans le secteur du cacao². Ensuite, le revenu vital est également la condition sine qua non pour que tous les autres problèmes qui affectent la filière soient correctement résolus.

La pauvreté alimente les problèmes de la filière cacao

La pauvreté des cultivateurs est à la racine de presque tous les problèmes rencontrés dans ce secteur : déforestation, travail des enfants et inégalités entre les sexes seront d'autant plus difficiles à résoudre si les revenus des ménages vivant du cacao ne sont pas augmentés de manière significative. Lorsque les cultivateurs doivent choisir entre nourrir leur famille ou ne pas abattre les vieux arbres, on ne peut pas appeler cela un choix. Lorsqu'ils doivent choisir entre nourrir leur famille ou scolariser leurs enfants, on ne peut non plus appeler cela un choix. Sans revenu vital pour les cacaoculteurs, le cacao ne sera jamais durable³.

Le revenu vital est devenu un concept incontournable

La question du revenu vital a connu une série d'évolutions majeures au cours des dernières années : l'introduction du différentiel de revenu décent (DRD) par le Ghana et la Côte d'Ivoire en 2019, le développement des prix de référence pour un revenu vital, la mise à disposition de critères de référence pour le revenu vital pour les principaux pays producteurs de cacao, plusieurs initiatives européennes pour un cacao durable (les ISCO) considérant le revenu vital comme un objectif clé, et enfin des déclarations publiques sur le revenu vital de la part de toutes les grandes entreprises du secteur du cacao et du chocolat⁴.

2 Bien que le revenu vital soit un droit humain, les législations en matière de durabilité qui ont été élaborées ou qui sont en cours d'élaboration, telles que la loi française sur le devoir de vigilance et la directive de l'UE sur le devoir de vigilance relatif à la durabilité des entreprises, font tout au plus indirectement référence au revenu vital. Il doit pourtant être parfaitement clair que pour toute multinationale, le revenu vital est une condition sine qua non du respect de ses obligations en matière de droits humains.

3 Cependant, la plupart des programmes de durabilité – tout comme les législations proposées – n'abordent la problématique du revenu vital dans le secteur du cacao que par des approches indirectes ou omettent tout simplement la question du revenu vital et tentent de s'attaquer à des problèmes tels que le travail des enfants ou la déforestation sans adopter une approche intégrée pour remédier à la pauvreté sous-jacente.

4 Toutefois, aucune société ne s'est engagée concrètement à changer ses méthodes pour atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, le revenu vital est devenu un concept incontournable.

Un point de départ ou une ligne d'arrivée ?

Un revenu vital est le minimum décent pour un ménage, il doit être un point de départ et non une ligne d'arrivée. Pourtant, la plupart des approches en matière de durabilité l'envisagent tout au plus comme un objectif ambitieux qui ne sera probablement pas atteint.

Une pauvreté chronique des cultivateurs

De nombreux cultivateurs ne gagnent toujours pas un revenu vital. En fait, la plupart en sont encore très loin. Bien que les données soient difficilement accessibles, la crise actuelle du coût de la vie – conjuguée à l'inflation galopante au Ghana – ne fait qu'aggraver la situation. Pendant ce temps, la plupart des acteurs pointent du doigt ce que les autres devraient changer dans leur approche, sans pour autant être prêts à changer eux-mêmes⁵.

Les méthodes actuelles ne fonctionnent pas

S'il est évident que les approches actuelles visant à augmenter les revenus des cultivateurs n'ont, tout au plus, qu'un impact marginal, la plupart des entreprises de cacao et de chocolat poursuivent leurs activités sans rien changer⁶. Finissant par admettre le problème, une part croissante des représentants de ces entreprises reconnaissent la nécessité d'un revenu vital et que le prix d'achat du cacao est un élément incontournable de l'équation pour y parvenir. Cependant, dans la pratique, pas une seule de ces grandes entreprises ne paie des prix plus élevés au producteur. Même s'il existe des outils pour soutenir les prix, comme le DRD, dans leur pratique au quotidien, les équipes chargées des achats s'efforcent de contenir les prix sans tenir compte de la pauvreté des cultivateurs.

Des pratiques d'entreprise inchangées

Bien que la plupart des entreprises aient fait des déclarations générales en faveur du revenu vital, dans l'ensemble, elles ne s'y sont pas engagées concrètement. D'une manière générale, elles n'ont pas modifié leur mode de fonctionnement pour atteindre cet objectif du revenu vital. Le modèle commercial du secteur, notamment la manière dont les prix sont fixés, a été très peu débattu publiquement. Leurs pratiques d'achat visent encore essentiellement à éviter la hausse des prix. Parallèlement, les gouvernements des pays producteurs font preuve d'un manque de transparence concernant les revenus tirés des ventes à terme et les prix garantis payés aux cultivateurs de cacao.

5 Pour reprendre les propos d'un ancien haut responsable de Nestlé : « on dirait que ces initiatives de durabilité à l'ancienne ont surtout excellé à protéger les approvisionnements pour les usines tout en maintenant des prix bas. Ces politiques ont involontairement perpétué le principal problème auquel les cultivateurs sont confrontés, à savoir la pauvreté. »

6 Cette situation montre clairement que les entreprises n'ont pas mis en œuvre correctement le devoir de vigilance en matière de droits humains dans leurs chaînes de valeur. Dans le cadre d'une approche de devoir de vigilance, si les solutions adoptées par une entreprise ne fonctionnent pas, cette dernière doit revoir sa stratégie. Ce processus doit être répété tant que le problème n'est pas résolu.

Personne ne fait ce qu'il faudrait

Le secteur et les autorités publiques devront modifier considérablement leur approche. Soyons clairs : actuellement, aucune des parties prenantes ne fait ce qu'il faudrait pour garantir aux cultivateurs un revenu vital.

..... **Atteindre l'objectif du revenu vital : données du questionnaire**

De nombreuses entreprises affirment vouloir aider les cultivateurs à obtenir un revenu vital. OFI, Cémoi et Mars ont fait état d'un objectif concret et de programmes visant à assurer aux cultivateurs concernés un revenu vital pour une année donnée.

Interrogées sur la manière dont elles comptaient s'y prendre, presque toutes les entreprises ont mentionné des formations aux bonnes pratiques agricoles (BPA), la diversification des revenus et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). D'autres soutiennent les cultivateurs pour qu'ils puissent obtenir des intrants et des crédits. Le soutien aux systèmes agroforestiers est aussi considéré comme une manière d'augmenter les revenus des cultivateurs.

Par ailleurs, Cémoi et Nestlé ont toutes deux adopté des mesures visant à mieux rémunérer les cultivateurs. Cémoi a déclaré payer une prime pour la qualité et la durabilité de 10 à 20 % sur le prix du cacao, et Nestlé a mis en place son programme d'accélérateur de revenus qui verse des primes aux ménages qui font des efforts spécifiques en matière de durabilité (voir encadré).

Bien que quelques entreprises aient fait part d'un « changement d'état d'esprit » ou d'une « nouvelle réflexion » sur ce sujet dans le secteur du cacao, la plupart d'entre elles continuent à faire la même chose depuis des décennies : faire valoir l'augmentation de la productivité et la diversification comme la solution la plus efficace pour augmenter le revenu des cultivateurs. Comme le souligne ce chapitre, ces mesures n'ont qu'un impact limité sur la pauvreté et ne fonctionneront que si les entreprises adoptent de bonnes pratiques d'achat et si les gouvernements élaborent et appliquent des principes de bonne gouvernance.

En tant que tels, les objectifs précités doivent tenir compte du fait que, jusqu'à présent, toutes les tentatives du secteur pour atteindre l'objectif du revenu vital ont été un échec cuisant.
.....

Immobilisme

L'immobilisme face à un changement pourtant nécessaire est bien réel. Nombre de ces résistances ont donné lieu à des explications, à des simplifications et parfois à des idées fausses sur les raisons pour lesquelles le revenu vital n'a pas encore été atteint. Le document *Revenu vital et secteur du cacao : repères*, publié par le Consortium du Baromètre du cacao en septembre 2022, et dont ce chapitre est une version très abrégée, propose une analyse plus approfondie de ces questions.

Malgré la pauvreté des cultivateurs, les entreprises sont riches

Il existe une hypothèse tacite selon laquelle les cultivateurs de produits de base sont pauvres par définition. Mais si les cacaoculteurs les plus en amont de la chaîne sont censés se contenter d'un revenu vital, de nombreuses entreprises ont enregistré des bénéfices records, malgré la pandémie et la flambée mondiale du coût de la vie. Pourtant, il suffirait bien souvent d'une part relativement faible du prix versé par les consommateurs pour augmenter sensiblement le revenu des cultivateurs.

Bonnes pratiques agricoles⁷

La plupart des approches visant à augmenter les revenus des cultivateurs n'envisagent qu'un éventail très limité de solutions, et celles-ci concernent principalement la plantation et les bonnes pratiques agricoles. Bien que les bonnes pratiques agricoles soient essentielles à la bonne santé du secteur du cacao, elles ont dominé les discussions au cours de la dernière décennie, au détriment d'autres mesures indispensables.

..... **Productivité par hectare : données du questionnaire**

Cela fait plus d'une décennie que les entreprises ne cessent de répéter que les cultivateurs pourraient doubler, voire tripler leurs rendements à l'hectare. D'innombrables projets ont été mis en place pour encourager l'augmentation des rendements, mais malgré tous ces efforts, les rendements sont loin d'avoir doublé, et encore moins triplé. Bien au contraire, les rendements ont baissé dans certaines régions. Les causes sont multiples : un faible taux d'adoption, des arbres vieillissants (et peut-être des cultivateurs vieillissants), une évolution du régime climatique, les ravageurs et les maladies, l'appauvrissement des sols, sans oublier le manque d'intrants (abordables) et de crédits.

Les entreprises de la filière cacao estiment le rendement moyen à l'hectare d'environ 521 kilos pour la Côte d'Ivoire et à près de 534 kilos pour le Ghana. Ces chiffres sont relativement élevés par rapport à d'autres jeux de données. Il y a plusieurs raisons à cela. La plupart des cultivateurs qui participent aux programmes de durabilité des entreprises sont en

⁷ Les calculs figurant dans le présent chapitre se fondent sur un modèle qui est détaillé dans le document que l'on peut retrouver [ici](#).

général mieux organisés que les cultivateurs qui n'y participent pas, ce qui peut vouloir dire qu'ils disposent d'un meilleur accès aux intrants, à la formation et au marché, ce qui se traduit par des rendements plus élevés.

Ces moyennes sont aussi nettement supérieures à la médiane (la moitié des cultivateurs) en raison de certaines valeurs aberrantes. On peut estimer raisonnablement que le rendement à l'hectare d'un cultivateur médian est de 350 kilos.

Accroissement de la productivité

Des rapports récents ont montré que les programmes visant à accroître la productivité n'ont pas d'effet positif intrinsèque sur le revenu net des ménages de cacaoculteurs (Waarts/Kiewisch 2021, IDH 2021, Dalberg 2018).

L'augmentation de la productivité ne peut à elle seule constituer une stratégie pour atteindre le revenu vital, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, cela nécessite d'importants investissements en intrants et en main-d'œuvre, qui ne sont ni disponibles ni abordables pour la plupart des cultivateurs de cacao. Et même s'ils l'étaient, les risques par rapport au retour sur investissement possible sont importants; les prix au producteur pourraient chuter brutalement (comme ce fut le cas en 2016-2017), les conditions météorologiques extrêmes pourraient entraîner de mauvaises récoltes, tout comme les nuisibles et les maladies (par exemple, le virus de l'œdème des pousses du cacaoyer qui se propage au Ghana).

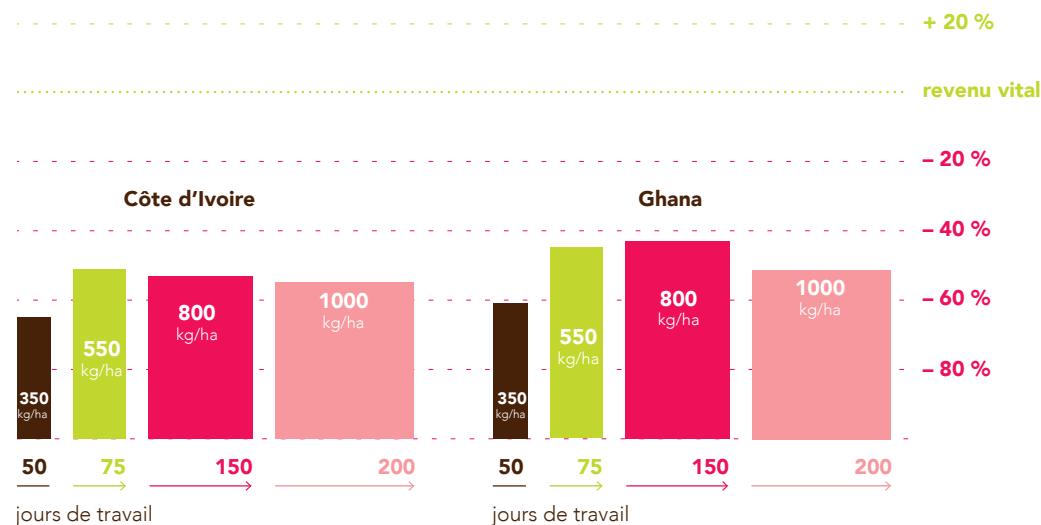
Deuxièmement, un accroissement de la productivité implique une augmentation des heures de travail. Même avec les niveaux de production actuels, de nombreux cultivateurs de cacao des principaux pays producteurs éprouvent des difficultés à trouver suffisamment de main-d'œuvre pour travailler dans leurs plantations pendant les périodes de pointe. Chaque ménage de cacaoculteurs dispose d'un nombre limité de jours de travail à consacrer au cacao – 246 jours au Ghana contre 272 en Côte d'Ivoire. S'il faut travailler davantage, il faudra alors embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire, pour autant qu'elle soit disponible. Cette situation explique aussi pourquoi, parmi d'autres raisons, les cultivateurs se tournent vers les membres de leur foyer pour les aider à la plantation, ce qui augmente le risque de travail des enfants.

Si seulement 10 % des cultivateurs doubleraient leur productivité se conformant ainsi aux exigences de nombreuses entreprises, l'offre excédentaire qui en résulterait entraînerait une chute spectaculaire des prix. Tout effort pour accroître la productivité doit s'accompagner de mesures tout aussi énergiques pour enrayer la surproduction.

Incidence d'un rendement plus élevé sur le revenu net

(sur la base d'un prix au kilo de 1,50 \$ US)

taille des exploitations basée sur les mesures GPS actuelles : CIV, 3 ha, GHA, 2 ha



Les effets de l'accroissement de la productivité sur le revenu net

Avec des données disponibles en suffisance, il est possible de modéliser ce qu'il adviendrait des revenus d'un ménage avec une augmentation des rendements, à condition que cette main-d'œuvre salariée perçoive un salaire décent (figure 1). Sans grande surprise, le cacao ne permet pas à lui seul d'obtenir un revenu vital au niveau des rendements et de prix actuels. Le modèle montre également que des rendements plus élevés peuvent entraîner une baisse du revenu net, en raison de l'augmentation du coût des intrants et de la main-d'œuvre, à l'exception des exploitations qui produisent aujourd'hui 350 kg à l'hectare, et pour qui passer à près de 550 kg à l'hectare se révèle avantageux⁸.

⁸ Nous avons calculé cette augmentation potentielle en nous fondant sur l'hypothèse que le surplus de main-d'œuvre au sein de la famille permet de consacrer plus de temps à la plantation et que cela se traduit par une meilleure productivité. Le cas des ménages dirigés par une femme seule, ou des exploitations gérées par des cultivateurs âgés ou malades, pourrait être pire, car ces groupes doivent embaucher de la main-d'œuvre pour accroître leur productivité.

Main-d'œuvre salariée

Le salaire décent en Côte d'Ivoire s'élève à 11 \$ US par jour, et il est encore plus élevé au Ghana avec 13,5 \$ US⁹. Cela signifie que dix jours de travail salarié de plus par hectare sont nécessaires pour produire environ 100 kilos supplémentaires de cacao, uniquement pour pouvoir couvrir le coût de la main-d'œuvre supplémentaire. On pourrait également faire ces calculs sur la base des salaires actuels versés aux travailleurs journaliers, mais dans ce cas, ce modèle ne permettrait toujours pas de dégager un revenu vital adéquat ni un salaire décent. Le fait que la plupart des calculs ne prennent pas en compte les exigences en matière de main-d'œuvre pourrait expliquer pourquoi le secteur du cacao connaît un tel problème de travail des enfants, car il pourrait être perçu, d'une manière cynique, comme une main-d'œuvre gratuite ou bon marché.

..... Main-d'œuvre : données du questionnaire

On ne dispose toujours pas, du moins publiquement, de données fiables sur la main-d'œuvre par hectare. Le nombre d'entreprises ayant partagé ces données avec les auteurs est encore plus faible que pour le Baromètre du cacao 2020. La fourchette des chiffres pour le cacao cultivé dans un système à faible rendement se situe entre 25 et 85 jours par hectare et par an. Les chiffres pour les plantations qui appliquent de bonnes pratiques agricoles varient de 65 à 130 jours. Une entreprise a indiqué que pour une production de cacao très intensive respectant les bonnes pratiques agricoles, 287 jours par hectare et par an sont nécessaires.
.....

Agriculteurs locataires et métayers

De nombreuses personnes travaillant dans les plantations ne sont ni des ouvriers agricoles salariés ni des propriétaires terriens. D'une manière ou d'une autre, ce sont des agriculteurs locataires. Bien que ces régimes soient différents, peu d'approches en matière de durabilité ont tenu compte de leur situation jusqu'à présent, notamment la plupart des évaluations des revenus des cultivateurs par les entreprises. Les jeux de données qui semblent indiquer que les cultivateurs sont relativement prospères ont souvent une exploitation d'une taille telle (par exemple, Habraken/Laven/Steijn 2022) que les auteurs de ce papier pensent qu'une partie du travail est effectuée par des métayers ou des agriculteurs locataires. Ces derniers ne sont toutefois pas pris en compte dans le calcul des revenus, et c'est un point que le secteur du cacao devra examiner de plus près. Bien souvent, les métayers et les agriculteurs locataires n'ont pas le même régime foncier et de propriété des arbres que les propriétaires.

9 Certains observateurs estiment qu'au lieu de se baser sur le salaire décent, ces calculs devraient être effectués en partant des coûts réels actuels de la main-d'œuvre salariée. Néanmoins, cela reviendrait à banaliser considérablement la sous-rémunération des travailleurs salariés. Par conséquent, ce calcul se base sur les derniers calculs scientifiques (méthodologie Anker) sur le salaire décent. Pour le Ghana, le calcul utilise les chiffres du printemps 2022. Néanmoins, ces chiffres devraient être recalculés au plus tard au printemps 2023.

Alors qu'ils effectuent une grande partie du travail agricole, ils sont rarement décisionnaires quant à la façon de cultiver leur cacao. En tant que tels, ils ne peuvent pas vraiment investir.

Cette omission des métayers et des agriculteurs locataires pose problème dès lors qu'il s'agit de calculer le revenu des cultivateurs, mais elle a également des répercussions sur leur capacité à protéger l'environnement. Elle nuit également aux droits du travail des métayers et des agriculteurs locataires, et fait courir le risque que les choix politiques soient davantage axés sur les intérêts des propriétaires agricoles que sur ceux des personnes qui effectuent réellement le travail.

Diversification

La deuxième grande stratégie mise en œuvre par le secteur du cacao pour accroître les revenus des cultivateurs – outre l'augmentation de la productivité – est la diversification des revenus agricoles. Elle est un élément important qui permet de renforcer leur résilience financière en cas d'effondrement des prix, de maladies des cultures et de conditions météorologiques défavorables. Toutefois, la diversification ne suffit pas à elle seule à augmenter les revenus, et ce pour diverses raisons.

Les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana bénéficient déjà d'une structure de revenus très diversifiée (Bymolt/Laven/Tyszler 2018). Tout comme pour la stratégie visant à augmenter la productivité par hectare, la diversification suppose des investissements et de la main-d'œuvre, avec les mêmes risques et contraintes. Par ailleurs, les entreprises de cacao et de chocolat ne devraient pas externaliser le problème du cacao non rentable vers d'autres secteurs; le cacao devrait être une culture lucrative en soi.

Par ailleurs, il n'est pas certain que le marché puisse absorber ces autres denrées, en particulier à l'échelle nécessaire pour subvenir aux besoins de tous les cacaoculteurs des principaux pays producteurs. D'autres secteurs qui comptent aussi des cultivateurs pauvres dans leur chaîne de valeur encouragent eux aussi la diversification, et certaines de ces denrées sont cultivées dans les mêmes régions que le cacao. Or, le fait que ces cultivateurs soient également pauvres génère une boucle de rétroaction de la pauvreté. En effet, nombreux sont les secteurs incapables de garantir un revenu vital qui se tournent vers d'autres cultures pour résoudre leur problème. Pour briser ce cercle vicieux, il est indispensable d'augmenter les revenus des cultivateurs.

Pour diversifier leur production, les cultivateurs doivent investir dans leur exploitation et assumer tous les risques, tandis que les entreprises espèrent que les autres sources de revenus permettront aux cultivateurs de vendre le cacao à un prix toujours aussi bas.

Taille des exploitations

On dit que certaines exploitations sont trop petites pour être économiquement viables. Mais il est fort probable que la plupart des grands cultivateurs qui

semblent aujourd'hui dégager un revenu vital – au vu des quelques jeux de données accessibles au public – sont aidés par des métayers ou des agriculteurs locataires dont les besoins ne sont pas pris en compte dans les calculs. À partir du moment où un ménage ne peut à lui seul accomplir tous les travaux, il doit embaucher de la main-d'œuvre, ce qui est un facteur physique tout aussi limitatif que la taille de l'exploitation. Il se pourrait même qu'au lieu d'une taille minimale viable d'exploitation, il soit plus réaliste de parler d'une taille maximale viable d'exploitation par ménage.

Si l'on acceptait l'argument selon lequel certaines exploitations sont trop petites pour être viables et qu'il fallait, d'une manière ou d'une autre, les agrandir, les conséquences de la hausse des rendements deviendraient négatives pour toutes les exploitations, car des exploitations plus importantes nécessitent davantage de main-d'œuvre. Non seulement une productivité plus faible s'accompagne de risques plus faibles pour les cultivateurs, mais un accroissement de la productivité dans les grandes exploitations pourrait même avoir un impact négatif sur le revenu net, car une surface plus importante nécessite davantage de main-d'œuvre.

En outre, agrandir les exploitations est plus facile à dire qu'à faire. Cela exige des réformes importantes en matière de régime foncier et de propriété des arbres, ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie publique de développement rural. L'agrandissement des exploitations, du moins à court ou moyen terme, ne semble pas être une stratégie viable pour la majorité des ménages de cacaoculteurs.

Taille des exploitations : données du questionnaire

Il est possible que la plupart des données sur la taille moyenne des exploitations figurant dans les études plus anciennes soient erronées, car elles reposent sur des chiffres déclarés par les cultivateurs, qui surestiment souvent la taille de leur exploitation. Grâce à la cartographie polygonale par GPS, des centaines de milliers d'exploitations ont été cartographiées au cours de ces dernières années. La plupart des entreprises ont partagé les résultats de cette cartographie (ou une partie des résultats) dans le cadre de ce questionnaire.

Les exploitations sont beaucoup plus petites que ce qui avait été estimé précédemment, mais il existe une divergence importante de données entre les négociants/broyeurs et les marques de chocolat¹⁰. En Côte d'Ivoire, les données fournies par huit négociants/broyeurs font état d'une taille moyenne de 3 ha. Elle est de 3,7 ha d'après trois chocolatiers. Ces divergences sont plus marquées encore pour le Ghana, où la taille des exploitations est de 2 ha (selon huit négociants/broyeurs) et de 3,1 ha

¹⁰ Ceci est probablement dû au biais de sélection des chocolatiers, qui ont tendance à travailler davantage avec des cultivateurs établis et organisés, et qui possèdent de grandes exploitations.

(d'après trois chocolatiers). Les valeurs moyennes pour les autres grands pays producteurs de cacao sont les suivantes : Nigeria 2,3 ha, Cameroun 3,3 ha, Indonésie 1,5 ha et Équateur 5,8 ha. Mais ces statistiques ne reposent que sur les données de deux ou trois entreprises par pays.

Les moyennes masquent cependant beaucoup de disparités. Un meilleur indicateur consisterait à étudier la médiane plutôt que la moyenne, mais seuls quatre points de données étaient disponibles (deux pour le Ghana et deux pour la Côte d'Ivoire). Tous étaient inférieurs d'environ 0,75 ha par rapport aux données sur la taille moyenne des exploitations.

Retraites

De nombreux cacaoculteurs vieillissent, mais la vieillesse ne les exempte pas du travail pénible qu'ils doivent effectuer. L'instauration de régimes nationaux de retraite¹¹ en Afrique de l'Ouest, à l'instar de ce qui a été fait dans les politiques de redistribution des terres en Europe occidentale dans les années 1960 et 1970, pourrait être une solution pour ce groupe.

Les cultivateurs âgés pourraient percevoir une pension à vie, en échange de la cession de leurs terres au gouvernement. Ce dernier pourrait alors utiliser ces terres pour installer des réformes foncières et mettre de nouvelles exploitations agricoles à la disposition des jeunes générations. Beaucoup pourraient se voir offrir ces exploitations plutôt que d'aller s'installer dans les forêts actuellement classées. Une exigence supplémentaire pourrait consister à ce que le nouveau cultivateur s'engage à adopter une approche fondée sur l'agroforesterie, ainsi qu'un ensemble d'améliorations technologiques et s'engage à participer à des formations pour professionnaliser sa nouvelle exploitation.

Toutes les parties concernées tireraient profit d'une telle solution. Les cacaoculteurs âgés pourraient arrêter de travailler, les jeunes planteurs devenir des cacaoculteurs modernes et professionnels, les aires protégées seraient mises à disposition pour le reboisement, les rendements augmenteraient et les gouvernements disposeraient d'outils de politiques agricoles nationales pour réduire la production excédentaire.

Approche commune pour collecter les données

Depuis plus de dix ans, le Baromètre du cacao ne cesse de répéter le même : il faut rendre publiques les données sur la durabilité, et ce, d'une manière standardisée afin de pouvoir les comparer et les évaluer de manière pertinente.

Pour l'heure, cette approche commune de collecte de données sur les exploitations agricoles n'existe pas encore mais elle devrait comporter les points suivants :

¹¹ Bien que le Ghana ait récemment instauré un régime de retraite pour les cultivateurs de cacao, celui-ci ne semble pas être associé à des politiques plus globales de développement rural ou agricole.

- *une cartographie polygonale des exploitations couvrant toutes les parcelles de cacao des ménages;*
- *les données devront différencier les parcelles de cacao productives de celles qui ne le sont pas, comme les surfaces atteintes de maladies ou récemment plantées;*
- *les données devraient être disponibles non seulement sous forme de moyennes arithmétiques, mais aussi sous forme de moyennes statistiques;*
- *la base de données devrait pouvoir mettre en évidence les différences régionales;*
- *les rendements devraient être mesurés plus précisément;*
- *des tests réalisés sur le terrain devraient permettre de déterminer la charge de travail relative aux différentes pratiques agricoles.*

Égalité femmes-hommes et revenus

Dans de nombreuses régions productrices, les inégalités entre les sexes demeurent la règle plutôt que l'exception. Cette situation est très problématique, à la fois parce que l'égalité femmes-hommes est en soi une question de droits, mais aussi parce que les femmes sont des actrices du changement pour elles-mêmes et pour la collectivité. Promouvoir l'égalité est un des moyens les plus intelligents et les plus efficaces pour s'attaquer aux nombreux problèmes rencontrés par le secteur, de la déforestation à la lutte contre le travail des enfants en passant par la hausse des revenus des ménages.

Ménages dirigés par des femmes

Un grand nombre des ménages identifiés comme présentant un «risque élevé» de pauvreté sont dirigés par des femmes. La solution pour ces ménages n'est pas de leur faire abandonner la cacaoculture, mais de veiller à ce que les droits des femmes soient respectés et d'éliminer les obstacles structurels auxquels elles sont confrontées.

Les AVEC

Jusqu'à présent, la plupart des programmes ont abordé la question de l'égalité femmes-hommes et des revenus essentiellement par le biais des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et/ou d'autres activités génératrices de revenus ciblant les femmes. Mais il a été fait très peu de choses pour renforcer la condition des femmes en tant que propriétaires terriennes et cultivatrices de cacao.

La place des femmes au sein des ménages dirigés par les hommes

Un autre défi clé consistera à renforcer la place des femmes dans les ménages dont le chef de famille est un homme. Le travail effectué par les femmes au sein des exploitations agricoles, ainsi que les tâches ménagères, sont souvent invisibles et non rémunérés. Les femmes ne doivent pas être considérées comme de simples épouses de cacaoculteurs ou comme des «aides» ou des «soutiens» de leurs maris, accomplissant des «tâches légères» au sein de l'exploitation; elles jouent en fait un rôle essentiel dans les plantations de

cacao¹². Malgré leur participation, elles n'ont pas ou peu leur mot à dire sur la manière dont les revenus du ménage sont dépensés.

Régime foncier

L'absence de droit d'accès à la terre ou d'enregistrement des titres fonciers prive les femmes d'opportunités essentielles telles que l'accès au financement ou l'admission au sein de coopératives, car la propriété d'une exploitation agricole est souvent une condition préalable à l'adhésion à une coopérative.

Droits fonciers coutumiers en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, l'exploitation des terres rurales est régie par la loi n° 98-750, qui reconnaît les droits coutumiers des communautés sur leurs terres. La loi exige la conversion de ces droits coutumiers en droits légaux par l'obtention du certificat foncier, puis du titre foncier. Depuis 1998, le délai de conversion des droits coutumiers en droits modernes a été prolongé à plusieurs reprises. Le dernier délai arrive à échéance en 2023, mais à ce jour, seuls 4 à 5 % des terres rurales possèdent un certificat foncier.

Dans un contexte de pression foncière, ce climat d'insécurité des producteurs sur leurs terres mérite une attention toute particulière, aussi bien au niveau des droits coutumiers des communautés sur leurs terres, qu'au niveau de la préservation de l'agriculture familiale.

Les bénéficiaires des paiements

Bien souvent, les femmes ne sont pas les bénéficiaires des paiements. En général, ce sont les hommes du ménage qui vendent le cacao, tandis que les femmes travaillent sur l'exploitation. Cela signifie qu'une cultivatrice ne perçoit pas directement l'argent et qu'elle n'a pas son mot à dire sur la manière de dépenser les revenus du ménage. Les taux d'analphabétisme et d'innumérisme sont beaucoup plus élevés chez les femmes. Elles ont également un accès restreint aux marchés et n'ont pas le même accès au crédit et aux intrants, pourtant nécessaires pour se professionnaliser.

Représentation

Les femmes sont souvent peu représentées au sein de la gouvernance communautaire, notamment aux postes de direction. Même lorsque les femmes bénéficient directement de programmes d'intervention, les normes sociales dominantes peuvent contribuer à leur manque de visibilité socio-économique, d'action et de pouvoir.

12 Parmi leurs tâches, citons la plantation, le désherbage, la récolte et la fermentation des fèves de cacao, la collecte de l'eau et du bois de chauffage, le transport des fèves écabossées/fermentées sur une longue distance pour les sécher à la maison avant qu'elles ne soient envoyées pour être pesées dans des hangars, la garde des enfants et des personnes âgées, la lessive, en particulier celle des personnes travaillant sur l'exploitation. Sans oublier la cuisine et la distribution des repas aux cultivateurs hommes de la plantation, etc.

Des approches sexospécifiques sont nécessaires

Les programmes d'intervention, les politiques et les formations mises en œuvre ne tiennent pas toujours compte des obstacles auxquels se heurtent les cultivatrices, comme le manque de temps et l'inégale répartition des tâches ménagères. Les femmes ne bénéficient pas automatiquement de revenus plus élevés. Par conséquent, chaque programme et chaque intervention doit avoir une approche sexospécifique, informée et validée par les cultivatrices, en veillant à ce que les bénéficiaires tout comme les risques soient équitablement répartis.

Des prix plus élevés

On entend souvent dire dans les discussions qu'il ne faut pas considérer le prix comme l'unique moteur permettant d'atteindre un revenu vital. Cette affirmation est pourtant fautive : aucune approche visant à atteindre le revenu vital ne s'appuie uniquement sur le prix. C'est un moyen commode de détourner la conversation de l'essentiel, à savoir que l'augmentation des prix doit faire partie de la solution. Si elle ne permet pas aux cultivateurs en difficulté d'atteindre complètement un revenu vital, elle les aide néanmoins à améliorer leurs revenus, parfois dans des proportions importantes.

Bien que la loi antitrust constitue un obstacle aux discussions sur l'augmentation des prix au producteur, il est néanmoins possible de trouver des solutions, tant collectivement qu'individuellement. D'ailleurs, de premières mesures ont été adoptées pour tester des prix nettement plus élevés dans le cadre de stratégies ciblant le revenu vital.

Prix de référence pour un revenu vital

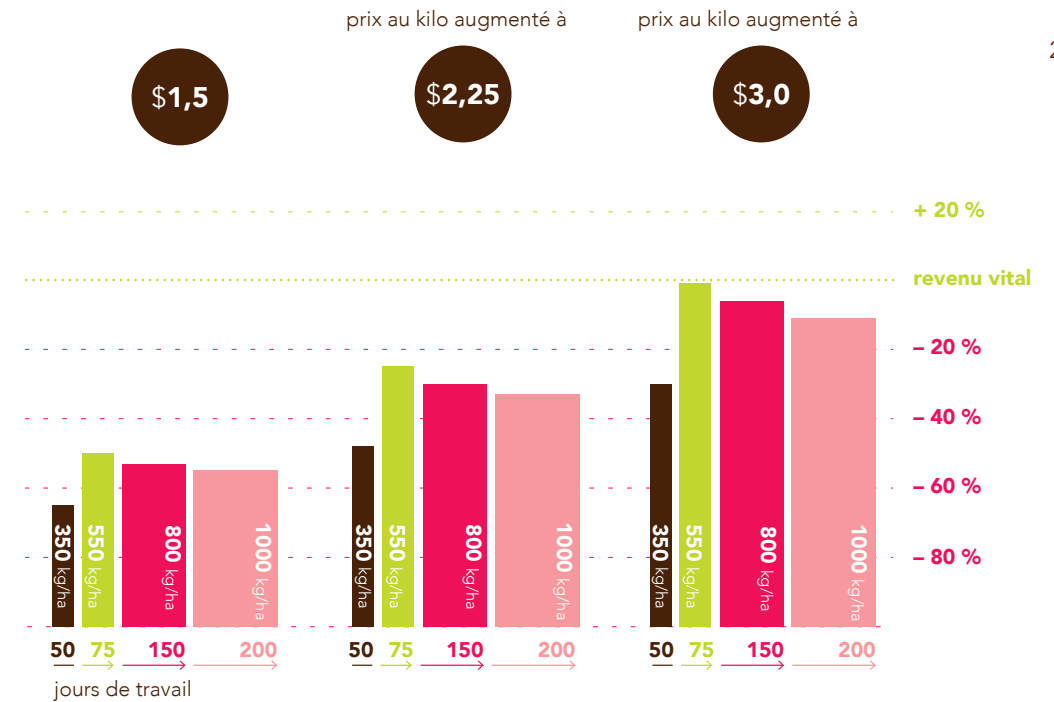
Mettre en place des prix de référence pour un revenu vital (PRRV) est une façon de s'assurer que les cultivateurs reçoivent des prix au producteur plus élevés. Le principe d'un PRRV consiste à compléter le prix au producteur déterminé par le marché par des indemnités supplémentaires versées directement au cultivateur pour assurer un revenu vital au ménage. Développés simultanément par Fairtrade¹³ et Tony's Chocolonely, ces systèmes ont été adoptés par de nombreux acteurs du secteur, tels que Ben & Jerry's, Ahold, Lidl Belgique, Aldi, Rewe et Colruyt.

Bien qu'on puisse émettre quelques réserves à l'égard de ce système – notamment sur l'obligation faite aux cultivateurs de produire 800 kg par hectare – il s'agit pour l'instant d'un des rares systèmes en place qui rémunère nettement mieux les ménages de cacaoculteurs pour leur production, dans le but d'atteindre un revenu vital.

13 Outre le prix de référence pour un revenu vital – qui est facultatif dans le système Fairtrade – Fairtrade prévoit un prix minimum obligatoire garantissant que les prix ne peuvent jamais descendre en dessous d'un certain seuil. Au moment où nous rédigeons ces lignes, cela signifie que Fairtrade paie 311,41 dollars de plus par tonne pour la Côte d'Ivoire, qui représente 70 % de ses ventes.

Incidence d'un rendement plus élevé sur le revenu net en Côte d'Ivoire (en augmentant le prix au kilo)

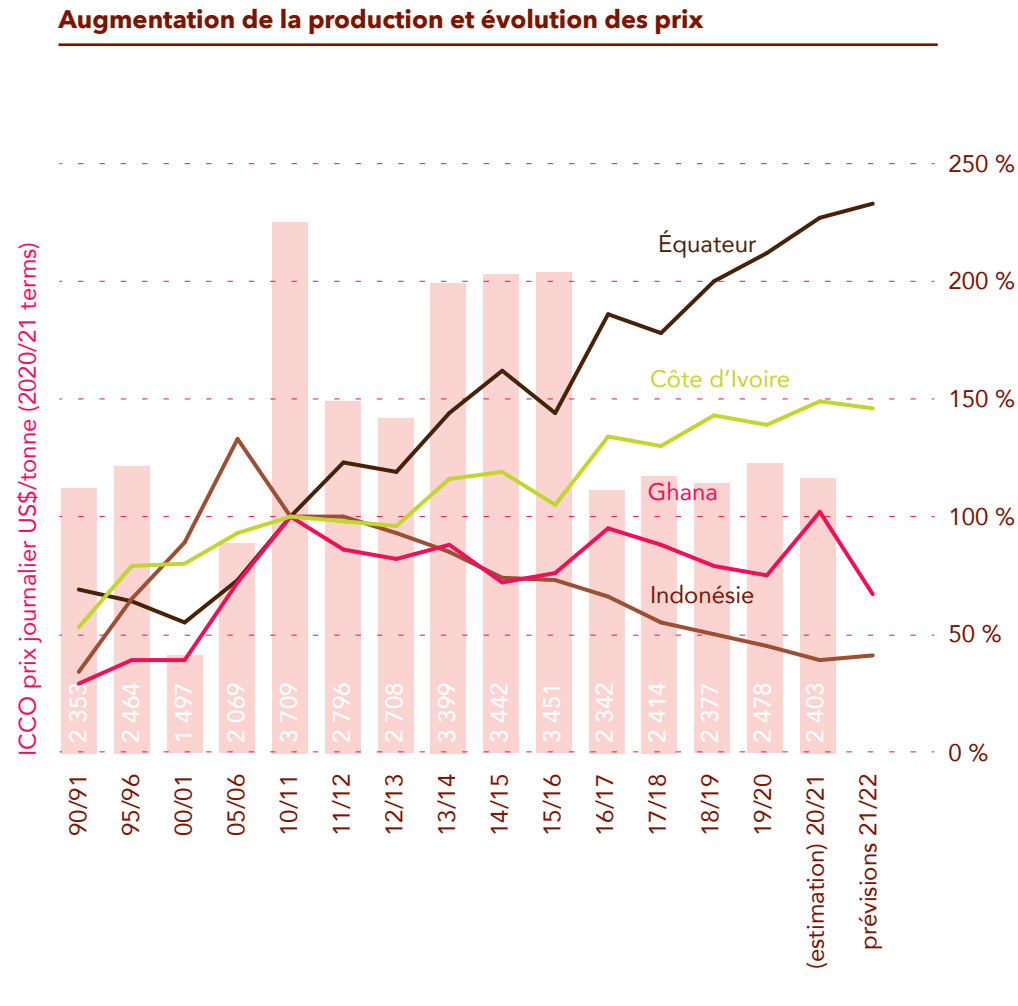
taille des exploitations basée sur les mesures GPS actuelles : CIV, 3 ha, GHA, 2 ha



Les effets de la majoration des prix sur le revenu net

En utilisant les mêmes paramètres que ceux utilisés précédemment au sujet de l'accroissement des rendements, les majorations de prix font clairement la différence. Avec un prix au producteur de 3 \$ US par kilo, les ménages moyens¹⁴ de cultivateurs pourraient soit gagner un revenu vital, soit s'en rapprocher sensiblement, même dans les configurations de production actuelles. La seule façon d'augmenter les revenus est de payer un prix au producteur plus élevé. Cela ne signifie pas que cette solution résoudra à elle seule le problème. Comme nous l'avons souligné ailleurs, les bonnes pratiques agricoles ont un rôle important à jouer, notamment pour aider les cultivateurs à passer de la moyenne à la médiane. La diversification par l'agroforesterie, la protection du régime foncier et de propriété des arbres, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'amélioration des infrastructures pour réduire les coûts de transport, l'égalité femmes-hommes et d'autres facteurs favorables ont aussi leur rôle à jouer.

14 Une fois encore, il est important de noter qu'il s'agit là du cultivateur moyen.



Devoir de vigilance

Les données parlent d'elles-mêmes : sans prix au producteur plus élevé, le revenu vital ne pourra être atteint. Cela met sérieusement en doute l'efficacité des stratégies visant à améliorer la productivité ou à augmenter la taille des exploitations. Le devoir de vigilance exige des entreprises qu'elles adaptent leurs stratégies s'il s'avère qu'elles ne fonctionnent pas. Il est donc évident que le secteur du cacao doit discuter du prix au producteur pour atteindre l'objectif du revenu vital.

Accroissement du rendement et surproduction

On invoque souvent l'argument selon lequel une augmentation des prix entraînerait une surproduction et contribuerait à la déforestation. Bien que cela soit possible – des prix plus élevés peuvent encourager les cultivateurs à produire davantage – les volumes de cacao produits dans différents pays montrent que prix du cacao et augmentation de la production ne vont pas toujours de pair.

Le cours du cacao était nettement plus élevé au cours de la période 2009/2010 – 2011/2012 et à nouveau en 2013/2014-2015/2016 que ces dernières années. Au cours de ces années et des saisons suivantes, la production de cacao en Côte d'Ivoire a sensiblement augmenté, tandis qu'elle stagnait au Ghana, diminuait fortement en Indonésie et n'augmentait que légèrement au Cameroun et au Nigeria. Au Pérou et en Équateur, les programmes publics préconisaient une augmentation de la production de cacao. Bien que le prix au producteur puisse avoir un effet sur la quantité de cacao que produit un pays, sa situation politique et économique joue également un rôle clé et peut donc aussi être utilisée pour freiner la surproduction.

Par ailleurs, comme il faut compter jusqu'à cinq ans entre la plantation d'un cacaoyer et la première bonne récolte, les fluctuations de prix ne se répercutent pas immédiatement sur les niveaux de production. La plupart des cultivateurs savent d'expérience que les prix fluctuent fortement, et ils ne se fient pas aux brèves phases de hausse des prix, car il pourrait en aller tout autrement au moment où leur récolte sera enfin prête.

Comme le secteur ne cesse de le rappeler, la question est complexe et le prix n'est pas le seul facteur déterminant pour gérer les niveaux d'approvisionnement.

L'offre et la demande

Dans tous les pays producteurs de cacao, les prix sur le marché mondial déterminent les prix au producteur. En Côte d'Ivoire et au Ghana, ce processus est moins direct, car les offices publics de commercialisation, le CCC et le COCOBOD, fixent un prix pour chaque saison. Cependant, comme ce prix est fixé en fonction des ventes à terme que ces offices pourront réaliser, il dépend encore totalement du fonctionnement des marchés terminaux. Si les marchés réussissent à déterminer des niveaux de prix appropriés lorsque tous les acteurs ont un pouvoir compensateur, ceci ne fonctionne pas dans le cas des cacaoculteurs. L'un des principaux facteurs conditionnant le revenu d'un cultivateur lui est donc imposé.

Couverture des risques

Toutes les moyennes et grandes entreprises situées en aval de la chaîne d'approvisionnement en cacao et en chocolat utilisent largement des instruments de couverture des prix pour garantir un approvisionnement stable du cacao dont elles ont besoin pour fabriquer leur chocolat. A contrario, à l'exception des ventes à terme réalisées par le COCOBOD et la CCC, il n'existe aucune mesure de protection contre les fluctuations de prix pour les cultivateurs.

Options et contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats contraignants. **Les options** donnent la possibilité de choisir d'acheter ou de vendre un actif ou de ne pas le faire. Une option est plus flexible dans le temps qu'un contrat à terme, car elle n'est pas liée aux cinq dates annuelles de règlement du système de négociation des contrats à terme sur le cacao. (...) Les contrats à terme peuvent être des contrats d'achat ou de vente. Un contrat d'achat oblige l'acheteur à acheter une quantité fixe d'un produit de base à un certain prix et à un moment donné (en langage boursier : position longue). Un contrat de vente oblige à vendre une certaine quantité à un moment donné et à un prix donné (en langage boursier : position courte). Pour chaque contrat d'achat, la bourse émet un contrat de vente correspondant. Vers la fin du terme, les deux sont généralement fermés, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de livraison physique, mais seule la différence de prix entre les contrats est compensée.» (Hütz-Adams/Schneeweiss 2018)

26

La spéculation financière influence les cours

En théorie, les futurs cours suivent le marché physique, en fonction des prévisions de l'offre et de la demande. Cependant, le marché des contrats à terme influence également la formation des prix. Contrairement aux entreprises de chocolat et de cacao qui dépendent du cacao pour leur produit final, de nombreux investisseurs et hedge funds envisagent le commerce du cacao exclusivement comme un moyen de tirer profit des fluctuations de prix. Dans certaines circonstances, ils peuvent même amplifier considérablement ces fluctuations afin d'augmenter leurs bénéfices. En outre, étant donné que les hedge funds associent souvent leurs investissements dans le cacao à d'autres produits de base, des événements sans aucun rapport avec le cacao peuvent également avoir des répercussions importantes – bien que temporaires – sur le cours du cacao. Par exemple, au début de l'année 2022, les informations concernant un nombre croissant de cas de COVID-19 en Chine ont conduit les hedge funds à vendre leurs investissements en produits de base, dont le cacao¹⁵. Cette situation a entraîné une baisse du cours du cacao. Bien que le cours se soit rétabli en deux ou trois semaines, le prix sur le marché mondial se situait à un niveau qui était sans rapport avec le cacao physiquement disponible, mais plutôt lié aux décisions des fonds d'investissement. Cette situation est problématique pour la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui vendent à l'avance une grande partie de leur récolte dans les premiers mois de l'année, bien avant le début de la saison des récoltes en octobre. Une brève chute du cours, basée sur une pure spéculation, pourrait leur coûter très cher.

Les chocolatiers ne dépendent pas du cours du cacao

À la différence des cultivateurs, les chocolatiers peuvent réagir rapidement à la hausse des cours, en encourageant par exemple la consommation de produits

15 Source : explication de la chute soudaine des prix par un négociant à l'occasion d'un atelier au printemps 2022, dans le respect de la règle de Chatham House.

contenant moins de cacao. Il est frappant de constater qu'entre 2012-2013 et 2015-2016, les chiffres de concassage du cacao sur le marché mondial sont restés presque stables, avec un volume de près de 4,1 millions de tonnes, mais qu'ils ont augmenté juste après l'effondrement des prix au cours de la saison 2016-2017. Après un effondrement des prix de plus de 30 %, les volumes de concassage ont rapidement augmenté de près de 25 % pour atteindre 5,1 millions de tonnes en 2021-2022 (chiffres prévisionnels). (ICCO 2022) Pendant toutes ces années, le chiffre d'affaires du secteur du chocolat n'a cessé d'augmenter. La rentabilité de ce secteur ne semble pas dépendre du prix de son principal ingrédient.

27

Le mécanisme de l'offre et de la demande ne fonctionne pas pour les cultivateurs.

Suite à la publication du Baromètre du cacao 2015, le gouvernement néerlandais a commandé une étude (SEO 2017) sur le rôle de la concentration du marché et de la fixation des prix dans le secteur du cacao au niveau mondial. Il ressort de cette étude que le mécanisme de l'offre et de la demande ne fonctionne pas pour les cacaoculteurs¹⁶. En 1991 déjà, l'ancien président de la Commission européenne affirmait qu'en agriculture, «le mécanisme des prix ne cadre pas très bien avec l'idéal type néoclassique du marché» (Mansholt 1991). C'est d'autant plus vrai pour l'arboriculture que pour les cultures annuelles, car les cultivateurs sont encore plus dépendants de leur production.

Dans ce contexte, le fait qu'au moment où nous rédigeons ce document, les coûts de la vie comme ceux de la production de cacao ne cessent d'augmenter, tandis que le prix que reçoivent les producteurs pour leur cacao à la bourse reste le même, a un effet dévastateur sur les communautés cacaoyères.

Découpler le cacao du cours des produits de base

On ne peut plus se contenter de se réfugier derrière l'argument selon lequel «c'est la loi du marché». Il faut trouver de nouveaux systèmes malgré le marché. Une des solutions envisageables serait pour les pays producteurs de découpler complètement le cours du cacao du cours des produits de base et de les fixer eux-mêmes en tenant compte des coûts de production, y compris ce qui est nécessaire pour assurer un revenu vital aux cultivateurs. Cela implique bien sûr une collaboration de l'ensemble des pays producteurs.

16 « L'offre de cacao n'est pas flexible à court terme et [...] le cacao est produit par des millions de petits cultivateurs. Par conséquent, les cultivateurs indépendants sont des preneurs de prix avec peu ou pas de pouvoir de négociation vis-à-vis des acheteurs locaux de cacao. En outre, le choix d'activités alternatives génératrices de revenus est très limité pour la plupart des cultivateurs de cacao. Par conséquent, ils continueront sans doute à produire du cacao à un prix très bas. »

Différentiel de revenu décent

En 2019, le CCC et le COCOBOD – les offices de commercialisation du cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana – ont décidé de collaborer pour augmenter le prix du cacao sur le marché mondial. Ils avaient d'abord annoncé un prix plancher de 2 600 \$ US par tonne, mais après des négociations avec le secteur du cacao et du chocolat, ils ont finalement décidé d'introduire un différentiel de revenu décent (DRD) de 400 \$ US la tonne. De nombreuses entreprises ont publiquement salué cette décision, tout en émettant des réserves sur la manière dont elle serait appliquée. Néanmoins, le DRD a suscité un vif débat, à mesure que la Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative (CIGHCI) – chargée de mettre en œuvre la réforme du DRD – devenait de plus en plus combative à l'égard de la filière et que les entreprises trouvaient ouvertement des moyens d'éviter de payer le différentiel.

Déconnexion entre les pratiques d'achats et la durabilité

En achetant d'importantes quantités de cacao de provenance différente, les entreprises sapent le DRD. Bien que cela soit parfaitement légal, cela nuit à son efficacité. Pour y remédier, il faudra à la fois que l'offre soit gérée au niveau gouvernemental et que les entreprises modifient leurs achats. Le DRD est un parfait exemple de la déconnexion entre la durabilité et les pratiques d'achat.

Différentiel de qualité

Le poids du marché, ainsi que les stocks de cacao disponibles, sont également utilisés pour contourner le différentiel. Les ventes de cacao ivoirien et ghanéen ont été très faibles au début de l'année 2021, puis en 2022. Toutefois, comme le CCC et le COCOBOD doivent vendre leur cacao à terme pour fixer un prix minimum au début de la saison...¹⁷ Certaines entreprises ont attendu que le CCC et le COCOBOD soient aux abois, et sont intervenues très tardivement en proposant d'acheter de gros volumes de cacao à condition de bénéficier d'une remise importante sur le différentiel de pays, qui est une autre prime généralement ajoutée au prix en bourse. Lorsque le DRD a été instauré, ce différentiel de pays est devenu négatif. Les revenus du cacao n'ont donc pas augmenté de 400 \$ US par tonne, mais en réalité bien moins, voire pas du tout.

Des prix minimums plus bas

Avec l'instauration du DRD, les prix au producteur ont augmenté le temps d'une saison. Cependant, en raison de la tendance évoquée ci-dessus, la Côte d'Ivoire a dû baisser son prix minimum à la mi-saison après avoir instauré le DRD. Au Ghana, l'inflation conjuguée à la dévaluation de la monnaie locale a rendu moins nécessaire la baisse des prix par le gouvernement, même si le COCOBOD affirme avoir subventionné les prix minimums.

17 Le Ghana utilise aussi les préventes de cacao comme garantie d'un accord de prêt très important et pour obtenir des devises étrangères auprès de banques internationales. Cet accord est assorti d'un taux d'intérêt très bas, en raison des préventes qui servent de garantie en cas de faillite de l'obligation.

Pacte économique et boycott

En juin 2022, le CIGHCI et la filière cacao se sont entendus sur un pacte économique commun au terme duquel la filière s'est engagée à payer le DRD et à respecter des différentiels de qualité positifs. Au cours de l'été 2022, la CCC et le COCOBOD ont commencé à publier les différentiels de qualité payés¹⁸, dans l'espoir de les mettre en lumière, pour que le DRD puisse augmenter les prix au producteur. Mais les gouvernements ivoirien et ghanéen ne constatant pas de progrès ont donc boycotté les réunions de partenariat de la World Cocoa Foundation en octobre 2022.

Une transparence nécessaire

La situation du marché mondial est une chose, son impact sur les prix au producteur en est une autre. La transparence sur l'argent en jeu est un des éléments manquants ; il existe en effet un écart important entre la prime de 400 \$ US et la prime perçue par le cultivateur, surtout si l'on tient compte des taux de change actuels. Les gouvernements producteurs doivent faire preuve d'une plus grande transparence, et les cultivateurs et la société civile doivent être associés à la fixation des prix minimums.

Résumé

Bien qu'il soit évident que les approches actuelles visent à augmenter les revenus des cultivateurs n'ont, tout au plus, qu'un impact marginal, la plupart des entreprises de cacao et de chocolat poursuivent leurs activités sans rien changer. La plupart des approches en matière de durabilité voient le revenu vital comme un objectif ambitieux qui ne sera probablement pas atteint dans un avenir proche. Il existe une hypothèse tacite selon laquelle les cultivateurs de produits de base sont pauvres par définition, alors que de nombreuses entreprises ont enregistré des profits records.

Égalité des sexes

Un grand nombre des ménages identifiés comme présentant un « risque élevé » de pauvreté sont dirigés par des femmes. Pour y remédier, les femmes doivent bénéficier des mêmes droits et perspectives que leurs homologues masculins. Les femmes ne bénéficient pas automatiquement de revenus plus élevés. Par conséquent, chaque programme et chaque intervention doit avoir une approche sexospécifique, en veillant à ce que les bénéfices tout comme les risques soient équitablement répartis.

Productivité, main-d'œuvre, taille des exploitations

Accroître la productivité est nécessaire, mais cela ne suffit pas à assurer un revenu vital. Souvent, les ressources nécessaires pour accroître la productivité ne sont pas disponibles ou abordables. La main-d'œuvre n'est pas disponible non plus, et même si elle l'était, elle ne serait pas abordable,

18 L'impact de cette mesure ne sera visible qu'après un certain temps, car le CCC et le COCOBOD ont déjà vendu à terme le cacao de cette saison.

étant donné que ces travailleurs salariés doivent eux aussi recevoir un salaire décent. En raison des coûts additionnels de la main-d'œuvre salariée et des intrants, il est très difficile d'atteindre un revenu net plus élevé rien qu'en cultivant davantage de cacao. L'argument selon lequel les exploitations agricoles seraient trop petites est aussi difficilement recevable dès lors que l'on analyse les données ; plus l'exploitation est grande, plus la main-d'œuvre nécessaire est importante, alors que les ménages de cacaoculteurs ne peuvent recourir qu'à une main-d'œuvre limitée. Un accroissement de la productivité comporte des risques plus élevés pour les cultivateurs, étant donné que les investissements sont effectués en amont. Les questions de coûts, de disponibilité de la main-d'œuvre et de risques sont également des raisons pour lesquelles la diversification vers d'autres produits de base ne peut constituer une solution satisfaisante, bien que cette stratégie soit importante pour la résilience.

Prix

Alors que l'augmentation de la productivité ou de la taille des exploitations ne garantit pas un revenu net plus élevé pour les cultivateurs de cacao, un levier permettrait une hausse assez rapide de leurs revenus : il est indispensable de payer un prix au producteur plus élevé si l'on veut atteindre l'objectif du revenu vital. Le mécanisme de l'offre et de la demande ne semble pas fonctionner correctement pour les cultivateurs de cacao. Des interventions telles que le différentiel de revenu décent mis en place par la Côte d'Ivoire et le Ghana sont les premières étapes nécessaires pour garantir une augmentation du prix au producteur.

3. Protection de l'environnement



Les questions environnementales liées à la production de cacao ont une portée véritablement mondiale et concernent l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est ainsi que l'Afrique de l'Ouest. Fait surprenant, les préoccupations environnementales se sont invitées relativement récemment dans le débat mondial sur le cacao durable, bien que des problèmes tels que les changements de régime climatique, la déforestation et la destruction des écosystèmes naturels soient ressentis et combattus par les communautés des pays du Sud depuis de nombreuses années. Bon nombre de ces problèmes ont pour origine, ou sont exacerbés, par la pauvreté des ménages de cacaoculteurs.

Déforestation

La production de cacao est un moteur de la déforestation dans toutes les régions cacaoyères du monde, mais plus particulièrement en Afrique de l'Ouest. Les taux de déforestation du Ghana et de la Côte d'Ivoire sont particulièrement alarmants. On estime qu'au cours des 30 dernières années, le Ghana a perdu 65 % de son couvert forestier, tandis que la Côte d'Ivoire a perdu environ 90 % de ses forêts. Cette perte du couvert forestier est survenue massivement dans les régions productrices de cacao de ces deux pays. Les derniers domaines forestiers nationaux sont sous pression, ou sont déjà endommagés, et le cacao est le principal moteur de cette destruction.

La déforestation se poursuit en Côte d'Ivoire et au Ghana

Après un bref ralentissement à la fin des années 2010, le rythme de la déforestation en Côte d'Ivoire et au Ghana est reparti de plus belle ces dernières années. Des recherches publiées par Mighty Earth en février 2022 (Mighty Earth 2022) ont révélé que depuis janvier 2019, les régions cacaoyères de Côte d'Ivoire et du Ghana avaient perdu près de 60 000 hectares de forêt tropicale, soit une superficie équivalente à la taille de la ville de Madrid. Des données concernant la Côte d'Ivoire montrent que 2,4 millions d'hectares de forêt – une superficie presque équivalente à celle du Rwanda ou à plus de la moitié des Pays-Bas – ont été remplacés par des plantations de cacao entre 2000 et 2019 (Renier et coll., 2022). En outre, les forêts tropicales humides d'Indonésie, du bassin amazonien et du bassin du Congo sont toutes menacées par l'empiétement des exploitations de cacao.

Impacts de la déforestation

Les impacts négatifs de la déforestation sont multiples. Le plus évident d'entre eux est la perte de biodiversité et d'habitat, avec pour conséquence directe l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales. La disparition des forêts entraîne aussi la perte des moyens de subsistance des populations qui dépendent des ressources forestières pour leur alimentation, leur combustible, leurs soins et leurs matériaux de construction. Par ailleurs, avec cette déforestation massive, les êtres humains entrent plus fréquemment en contact avec des agents pathogènes potentiellement mortels. La menace que représentent ces zoonoses est devenue nettement plus perceptible par le public depuis quelques années.

Les forêts jouent un rôle considérable sur le plan climatique, car ce sont de vastes systèmes d'absorption et de stockage du carbone. En ce sens, elles jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique. Elles contribuent aussi à la qualité des sols et de l'eau et préviennent les inondations. La déforestation perturbe les cycles de l'eau tant au niveau local que régional et mondial, ce qui peut se traduire par une diminution du nombre de nuages, une baisse de l'humidité et une modification du régime des précipitations.

Initiatives volontaires

À la suite d'une pression publique importante exercée par les ONG de plaidoyer, mais aussi par les organisations de la société civile des pays producteurs, plusieurs initiatives volontaires ont été lancées pour lutter contre la déforestation dans la filière cacao.

On peut citer notamment l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), qui a réuni des multinationales du secteur, ainsi que les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire, dans le but de mettre fin à la déforestation liée au cacao. Malheureusement, plus de cinq ans après son lancement, l'ICF est encore loin d'avoir atteint son objectif.

Plusieurs plateformes nationales consacrées au cacao – les ISCO, ou initiatives pour un cacao durable – ont été créées en Europe, et toutes se sont engagées à stopper la déforestation. Cependant, ces initiatives volontaires ont été suivies de très peu d'effets sur le terrain pour ralentir la déforestation liée au cacao.

Traçabilité et transparence

Sans traçabilité et transparence, il est impossible de lutter efficacement contre la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement. La traçabilité est indispensable pour que les entreprises puissent comprendre d'où vient leur cacao et déterminer s'il provient de zones récemment déboisées (ou à proximité). La transparence est essentielle, car elle permet aux parties prenantes de collaborer pour atténuer le risque de déforestation dans certaines zones. Elle constitue également un outil de responsabilisation en permettant à la société civile et à d'autres acteurs de dialoguer avec les secteurs privé et public qui ne lutteraient pas avec succès contre la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement.

Le prochain « règlement anti-déforestation » de la Commission européenne exigera la traçabilité des produits entrant sur le marché de l'UE jusqu'au niveau des parcelles. Cette évolution réglementaire devrait créer une pression suffisante pour que les entreprises et les pays producteurs progressent après de nombreuses années de belles promesses. Des systèmes nationaux de suivi et de traçabilité sont sur le point d'être déployés au Ghana et en Côte d'Ivoire, et les entreprises du secteur du cacao et du chocolat viennent d'annoncer leur intention de collaborer et de partager leurs données dans le cadre de ces systèmes. Malgré toutes ces bonnes intentions, plus de la moitié du cacao mondial n'est toujours pas traçable, et la plupart du cacao qui est traçable ne

l'est qu'au niveau des coopératives, et non au niveau des exploitations ou des parcelles.

La traçabilité ne devrait pas se limiter aux seules exploitations agricoles, mais devrait inclure la cartographie des forêts résiduelles situées en dehors des exploitations existantes. Cette traçabilité des forêts est nécessaire pour pouvoir surveiller et rendre compte de la production du cacao «zéro déforestation», mais aussi pour recueillir les données nécessaires à la rémunération des cultivateurs en contrepartie de leurs services environnementaux de conservation des forêts ou de restauration des forêts dégradées grâce à l'agroforesterie.

Outre la traçabilité, il faut de toute urgence améliorer la transparence des données sur la chaîne d'approvisionnement en cacao. Lors des réunions de partenariat de la World Cocoa Foundation qui se sont tenues en octobre 2022, l'ICF a annoncé le lancement d'une initiative majeure de traçabilité du cacao, en collaboration avec 18 grandes entreprises du secteur et le World Resources Institute. Cette initiative a pour objectif de recueillir les données de géolocalisation des centaines de milliers de plantations de cacao présentes dans les chaînes d'approvisionnement ouest-africaines de ces entreprises. Pour l'heure, rien ne laisse encore présager que ces données seront rendues publiques. La réticence continuelle des acteurs de l'industrie et du gouvernement à rendre ces données accessibles au public entrave la possibilité d'entreprendre des actions multipartites qui permettraient de cibler les points chauds de déforestation. Au bout du compte, la lutte contre ce vaste problème s'en trouve ralentie.

Déforestation légale et illégale

Dans de nombreux pays producteurs de cacao, on distingue la déforestation légale de la déforestation illégale. Toutefois, il est désormais inutile d'insister sur la déforestation illégale du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire, car la plupart des parcs et des aires protégées ont déjà été détruits en totalité ou en grande partie. Qu'elle soit légale ou illégale, il faut mettre fin à la déforestation pour le cacao (et pour les autres produits de base) et reverdir ce secteur, partout, en abandonnant la monoculture au profit d'une agroforesterie diversifiée.

Reboisement et restauration

Mettre fin à la déforestation ne suffira pas, car de nombreuses forêts anciennes ont déjà disparu. Aussi, il est indispensable de restaurer les zones déboisées dans leurs fonctions écologiques et de permettre aux forêts tropicales humides de se régénérer au fil du temps. Dans les parties qui resteront des plantations (de cacao), les cultures en agroforesterie diversifiée devraient devenir la norme.

Petits exploitants

Dans une perspective «zéro déforestation», les intérêts des cultivateurs doivent être pris en compte lors de la conception de ces systèmes de traçabilité. Les petits exploitants doivent être accompagnés pour se conformer aux mesures de lutte contre la déforestation, et ils doivent être indemnisés pour tous les coûts occasionnés. Les entreprises pourraient ainsi accorder des primes pour

le cacao cultivé en agroforesterie ou cultivé par le biais d'autres systèmes de production durables qui conservent les paysages forestiers intacts, ou même pour la restauration des zones forestières dégradées. Tous les cultivateurs de cacao devront percevoir un revenu vital afin d'atténuer la pression exercée sur les forêts par la cacaoculture.

Protection des forêts et des droits humains

La protection des forêts doit se faire dans le respect des droits humains. Pour cela, il est nécessaire d'impliquer les ménages d'agriculteurs dans les efforts de protection et de restauration des zones où ils sont implantés. Lorsque cela n'est pas possible, il faut aider ces ménages à trouver d'autres moyens de subsistance durables. Il faut surtout éviter les expulsions violentes de cultivateurs, comme cela s'est produit à plusieurs reprises ces dernières années. Les communautés déjà implantées dans des aires protégées doivent être relogées en proposant des alternatives réalistes, et les cacaoculteurs en activité doivent pouvoir vivre décemment de leur exploitation sans ressentir le besoin de s'étendre sur des terres forestières protégées pour accroître leurs revenus. Réciproquement, les aires protégées sont indispensables à la conservation de la biodiversité menacée, et doivent être acceptées et respectées par les communautés.

Paysages et produits de base

Pour stopper la déforestation, il convient d'agir à bien d'autres niveaux que celui de l'exploitation cacaoyère. Des approches au niveau du territoire sont nécessaires, et tous les acteurs concernés des communautés doivent pouvoir participer. Ces approches au niveau du territoire (généralement appelées restauration des paysages forestiers) sont rarement utilisées dans le paysage cacaoyer, bien que leur utilisation présente un grand potentiel. Ces approches ne devraient pas se limiter au cacao mais devraient concerner les différentes occupations des sols de ces paysages. Elles doivent répondre aux besoins de groupes multiples, plutôt que d'être mises en place uniquement pour respecter les engagements de zéro déforestation de la filière mondiale du cacao.

Agroforesterie¹⁹

L'agroforesterie pour la culture du cacao présente de nombreux avantages écologiques comme la préservation de la biodiversité, la séquestration du carbone, la préservation et le renforcement de l'humidité et de la fertilité des sols, la contribution à la lutte contre les parasites, ou encore le contrôle du microclimat comme la stimulation des précipitations.

L'agroforesterie peut aussi contribuer à résoudre certains problèmes socio-économiques. Les rendements peuvent être tout aussi élevés dans une exploitation agroforestière à biodiversité importante que dans une culture en plein soleil (Clough et coll. 2011). Certains éléments indiquent que la cacaoculture en agroforesterie peut avoir des performances économiques

¹⁹ Le document de consultation sur l'agroforesterie du Baromètre du cacao 2020, publié en juin 2020, propose une réflexion approfondie sur ce thème.

similaires, voire meilleures que la culture conventionnelle en plein soleil (Jezeer et coll. 2017). La culture du cacao en agroforesterie peut et doit fournir des opportunités de revenus supplémentaires aux cultivateurs, et encourager les cultivateurs à investir et à maintenir les systèmes agroforestiers dans les régions productrices de cacao.

Les bonnes pratiques en matière d'agroforesterie et l'amélioration de la productivité du cacao peuvent être conjuguées afin que ce type de culture ne soit pas nécessairement associé à une utilisation accrue de produits phytosanitaires. Les programmes fondés sur le paradigme d'une « intensification durable » ou d'une « agriculture intelligente face au climat » doivent pouvoir se faire une idée précise des compromis entre l'utilisation de produits phytosanitaires et les systèmes agroforestiers. En outre, des variétés de cacaoyers capables de pousser dans des conditions diversifiées d'ombrage, et nécessitant peu d'engrais et de pesticides, devraient être privilégiées.

.....
Agroforesterie : données du questionnaire

Bien que la plupart des entreprises affirment travailler sur ce sujet, il est difficile de mesurer leur activité en matière d'agroforesterie. La majorité d'entre elles ont inclus l'agroforesterie dans les manuels de formation destinés aux cultivateurs. Beaucoup distribuent des plants de différentes espèces aux communautés agricoles. Certains prétendent acheter beaucoup de cacao cultivé en agroforesterie. Cependant, aucune définition commune de l'agroforesterie n'existe. C'est pourquoi les données fournies par les entreprises sont pour l'heure quasiment impossibles à comparer.

.....

Le principe « zéro déforestation » est différent de celui de l'agroforesterie pour le cacao.

La promotion de l'agroforesterie et la lutte contre la déforestation ne sont pas directement liées. L'agroforesterie ne peut remplacer les forêts naturelles. Toutefois, le cacao issu de l'agroforesterie peut jouer un petit rôle dans les mesures de réparation et de restauration d'une déforestation antérieure. Ceci est important pour les entreprises de la filière cacao qui ont profité de la déforestation passée dans leurs chaînes d'approvisionnement. L'agroforesterie est également importante pour les principaux pays producteurs de cacao, car ils doivent en urgence reverdir leur territoire. En effet, en raison de la perte de leur couvert forestier, certains pays sont en voie de désertification. Aussi, pour ces pays, le déploiement de systèmes agroforestiers partout où ils sont possibles peut contribuer à ancrer les pluies et à restaurer un certain couvert forestier.

L'agroforesterie ne devrait pas remplacer les forêts

Malgré les bonnes intentions, la faiblesse des normes d'ombrage (telles qu'elles existent actuellement dans les normes volontaires de durabilité) encourage et accentue la dégradation de systèmes agroforestiers plus complexes existants, afin de stimuler la productivité. L'agroforesterie ne devrait pas

remplacer les forêts. De même, un système agroforestier simplifié ne peut se substituer à des systèmes agroforestiers plus riches et diversifiés. Les systèmes agroforestiers devraient plutôt être utilisés pour renforcer la résilience des régions productrices de cacao et pour restaurer les terres dégradées. Avec le temps, tout le cacao issu de la monoculture devrait être remplacé par un cacao cultivé en milieu agroforestier, avec la mise en place croissante de systèmes d'agroforesterie diversifiée.

Des efforts déployés sans grand impact

Dans la filière cacao, un fossé important sépare la réalité de l'agroforesterie de son plein potentiel. Il n'existe pas de définition harmonisée du terme « agroforesterie », si bien que presque toutes les entreprises utilisent une définition différente²⁰. Lorsqu'il y a consensus, c'est souvent au plus bas dénominateur commun. En outre, on constate à tous les niveaux que ces critères ne sont pas appliqués (au sein de l'ICF, dans les labels de certification, les normes gouvernementales en matière d'agroforesterie et de déforestation). La plupart des initiatives ne sont pas non plus coordonnées, et la synergie entre les entreprises et les territoires sur lesquels elles opèrent est faible. Il en résulte une transformation du paysage et des améliorations agroforestières minimales. Enfin, les programmes d'agroforesterie sont souvent présentés aux cultivateurs comme des solutions clé en main à prendre ou à laisser, alors que ces programmes devraient être centrés sur les cultivateurs impliquer ces derniers dans leur conception initiale.

Un faible taux de survie des arbres

L'impact des campagnes de reboisement agroforestier pour les parcelles de cacao existantes est, hélas, très faible. En Côte d'Ivoire, malgré un grand nombre de campagnes de distribution d'arbres, le taux de survie de ces arbres était inférieur à 2 % (Sanial 2019). Et même lorsque ces arbres ont survécu à la phase de distribution, la plupart des jeunes plants ont été coupés lors du désherbage, en raison du manque de formations aux pratiques agroforestières dispensées aux personnes réellement impliquées dans les travaux agricoles, comme les métayers (Uribe-Leitz/Ruf 2019). Ces faits démontrent la nécessité d'une formation intensive, d'un enseignement et d'un travail en collaboration avec les cultivateurs et les travailleurs agricoles pour garantir une transition réussie.

De faibles taux d'adoption

L'adoption de l'agroforesterie par les cultivateurs qui pratiquent actuellement la monoculture du cacao est minime, et ce pour plusieurs raisons. Les coûts et les avantages de l'agroforesterie sont souvent peu clairs, et beaucoup d'entre eux ont été amenés à croire que la monoculture en plein soleil était la meilleure solution. Peu de cultivateurs disposent de moyens financiers suffisants pour changer de système. L'insécurité quant au régime foncier et de propriété des

²⁰ Pour réduire cette confusion terminologique, les ISCO européennes ont tenté de définir des catégories distinctes d'agroforesterie. Ce travail a mis en évidence des différences considérables en termes de qualité. Le cacao présent dans les chaînes d'approvisionnement des membres des ISCO devrait au moins appartenir à la catégorie 4. Ces définitions peuvent être consultées [ici](#).

arbres constitue un obstacle supplémentaire. Par ailleurs, si les programmes agroforestiers ne sont pas déployés en tenant compte du genre, les taux d'adoption par les cultivatrices seront également faibles. Enfin, les nouveaux semis de cacao obtenus par les cultivateurs sont souvent de variétés adaptées au plein soleil, et donc peu compatibles avec l'agroforesterie.

Changement climatique

Les changements de régime climatique dus au changement climatique sont une réalité quotidienne pour de nombreuses régions cacaoyères. Leur impact peut varier considérablement selon le lieu ; les régimes climatiques imprévisibles et les phénomènes météorologiques extrêmes, y compris les sécheresses persistantes ou les fortes précipitations, influent directement sur la santé générale des arbres, la fréquence des maladies et leur capacité à produire des fleurs et des fruits. Nous sommes au cœur d'une crise climatique.

Certaines régions deviennent impropres à la cacaoculture

Si aucune mesure corrective n'est prise, d'ici 2050, de vastes régions d'Afrique de l'Ouest deviendront progressivement impropres à la culture des variétés de cacao actuelles (Schroth et coll. 2016). Le continent américain est lui aussi déjà touché par le changement climatique, et certaines régions sont devenues moins propices à la cacaoculture. Inversement, d'autres régions qui n'étaient pas adaptées à la production de cacao sont devenues beaucoup plus intéressantes pour cette culture. Selon leurs caractéristiques et leur évolution, des phénomènes météorologiques comme La Niña et El Niño²¹ entraînent des sécheresses et/ou de fortes précipitations à court terme. Bien qu'il s'agisse de phénomènes naturels non anthropiques, ces derniers sont de plus en plus fréquents et de plus en plus graves (de Sousa et coll. 2019).

Ironie cruelle, la déforestation causée par le cacao contribuera au fil des ans à créer un environnement impropre à la cacaoculture dans les régions mêmes qui ont été déboisées à cet effet.

De nouvelles variétés de cacaoyers

Afin de contrecarrer ce phénomène, il faudrait sélectionner de nouvelles variétés de cacaoyers ou atténuer, du moins en partie, les effets des phénomènes météorologiques et du changement climatique en modifiant les pratiques agricoles, en adoptant par exemple des systèmes agroforestiers.

Des travaux sont en cours pour mettre au point des variétés de cacaoyers plus résistantes aux sécheresses et aux températures extrêmes, et pour développer des pratiques agricoles respectueuses du climat, comme la gestion des eaux et de la terre, qui faciliteraient l'adaptation des exploitations cacaoyères aux défis posés par le changement climatique. Plus important encore, l'agroforesterie

21 El Niño et La Niña sont des phénomènes météorologiques naturels de périodes plus chaudes (El Niño) et plus froides (La Niña) qui se produisent dans l'océan Pacifique et qui affectent les températures mondiales et les régimes pluviométriques. En tant que tels, ils affectent la production mondiale de cacao.

diversifiée constitue à ce jour l'un des systèmes d'adaptation les plus efficaces, car elle rend les exploitations plus résilientes aux impacts ou aux phénomènes météorologiques extrêmes. La diversification des cultures permet également aux ménages de réagir plus rapidement face aux fluctuations du marché.

Pour que ces initiatives se généralisent, des infrastructures et des capitaux d'investissement sont nécessaires pour soutenir et inciter les cultivateurs à adopter une agriculture respectueuse du climat, notamment une agroforesterie diversifiée axée sur le cacao.

Élimination et séquestration du carbone

Les objectifs et les engagements climatiques occupent une part croissante des programmes de durabilité des entreprises de la filière cacao. En suivant l'exemple de nombreux autres secteurs, elles ont conçu des programmes d'élimination du carbone pour le cacao – généralement centrés sur l'agroforesterie – pour atteindre leurs objectifs et/ou compenser leurs émissions.

Valoriser le carbone séquestré par les cacaoyers pourrait générer des revenus supplémentaires pour les cultivateurs – en les rémunérant pour leurs services de protection de l'environnement – et les inciter à rendre leurs exploitations plus résilientes face au changement climatique grâce à l'agroforesterie et à d'autres interventions. Ces programmes de séquestration du carbone suscitent néanmoins quelques inquiétudes.

Défis majeurs

Certaines de ces problématiques ne sont pas spécifiques au cacao. Une utilisation excessive des compensations détourne les entreprises des mesures urgentes et concrètes à entreprendre pour réduire leurs émissions, et ralentit ainsi la baisse des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Bien que certains projets de crédits carbone soient certifiés par des tiers, ils ne sont pas toujours pertinents et peuvent donner lieu à des violations des droits humains, à l'insécurité alimentaire, à l'accaparement des terres et à la privation des droits des communautés.

Dans le même temps, comme aucune action pour le climat n'a été entreprise au niveau mondial au cours des dernières décennies, les derniers rapports du GIEC indiquent que tous les scénarios alignés sur les ODD pour limiter le réchauffement à 1,5 degré doivent désormais inclure l'élimination du carbone. Dans ces scénarios, l'élimination du carbone doit s'accompagner de réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre, et seule une petite quantité de crédits carbone peut être utilisée pour compenser les émissions difficiles à réduire.

Les entreprises qui ont souhaité aller plus loin et investir uniquement dans les bonnes pratiques en matière de compensation des émissions de CO₂ ont eu du mal à identifier les projets d'élimination du carbone à forte valeur sociale, même

si les normes climatiques pour les crédits carbone semblent globalement faire l'objet d'un examen plus approfondi et s'améliorent (lentement).

Il est indispensable de mieux définir ce qu'est une bonne approche pour les projets d'élimination du carbone, notamment en ce qui concerne le devoir de vigilance en matière de droits humains, les droits et contrôles fonciers, le partage des revenus et des bénéfices, l'égalité femmes-hommes, les mécanismes de règlement des griefs, les salaires et les droits des travailleurs, la participation constructive et l'approche food first. Nous évoquons ci-dessous d'autres questions clés.

Double comptage ou double revendication

Il existe un risque de double comptage, lorsque les entreprises comptabilisent le carbone séquestré dans leur programme, mais que les mêmes tonnages sont aussi comptabilisés dans les objectifs climatiques des gouvernements. Ce risque se pose non seulement dans le cadre d'engagements publics (contributions déterminées au niveau national) et privés (marché volontaire du carbone et comptabilisation des émissions de scope 3), mais aussi dans le cadre de chaînes d'approvisionnement où, par exemple, deux entreprises achetant des oranges et du café aux mêmes producteurs revendiqueraient toutes deux ces compensations.

Permanence

Les agroforêts axées sur le cacao séquestrent bien moins de CO₂ que les forêts tropicales qu'elles ont remplacé, et bien que ces dernières puissent stocker davantage de carbone que les monocultures, la permanence de cette séquestration par la cacaoculture en agroforesterie suscite des inquiétudes, car les cultivateurs n'ont pas toujours les moyens ou la volonté d'entretenir ces types d'exploitations sur le long terme. En outre, la durée de vie des cacaoyers est limitée, ce qui signifie que le CO₂ piégé par un cacaoyer en 2022 sera libéré à la fin de sa vie, dans une trentaine d'années. Bien que le fait de replanter puisse, au fil du temps, compenser les pertes de CO₂, des effets négatifs, temporaires ou permanents, pourraient néanmoins survenir. Avec l'instabilité croissante du climat, les feux de forêt pourraient également libérer accidentellement de grandes quantités de CO₂ dans l'atmosphère. Bien que des mécanismes existent pour tenir compte de ce risque²², les conséquences croissantes du changement climatique en Afrique de l'Ouest font peser de sérieux risques sur la permanence du CO₂ séquestré par les forêts.

Additionnalité

Les réductions et les éliminations des émissions de CO₂ doivent s'ajouter, ce qui signifie que la séquestration ne compte que pour la séquestration future, et non pour les systèmes existants. Cela signifie que les cultivateurs qui pratiquent déjà l'agroforesterie seront exclus des programmes d'entreprises visant à

²² Par exemple, des réserves tampons de crédits qui peuvent être annulées en cas d'incendie, et le principe de la vente ex post des crédits plutôt que de la vente ex ante pour garantir que la réduction/élimination a bien eu lieu.

satisfaire l'exigence d'additionnalité des crédits carbone. C'est ce qu'on appelle le paradoxe de l'additionnalité : les cultivateurs qui pratiquent actuellement la monoculture du cacao seront davantage récompensés que les cultivateurs qui pratiquent déjà une agroforesterie diversifiée.

Déforestation et élimination

La restauration des zones déboisées et des forêts dégradées dans les paysages cacaoyers est une autre mesure importante qui permet d'augmenter le captage et le stockage du carbone, et qui rend aussi d'autres services environnementaux. Le secteur mondial du cacao ayant largement profité de la déforestation, il est de notre responsabilité commune de remédier à ces dommages et de participer à la restauration des paysages dans les pays producteurs de cacao.

Compensation carbone : insetting et offsetting

Lorsque des entreprises souhaitent réduire ou supprimer leurs émissions de CO₂ dans leur propre chaîne d'approvisionnement (ou dans celles de leurs clients), on appelle ce processus de compensation intégré « insetting ». Si en revanche les entreprises souhaitent compenser leurs émissions ou leur empreinte carbone hors de leur propre chaîne d'approvisionnement par le biais de crédits carbone certifiés, on appelle ce type de compensation « offsetting ».

Une juste appréciation du cultivateur et des risques qu'il prend

Il est parfois difficile de savoir si les cultivateurs reçoivent effectivement des paiements pour leurs activités de séquestration du CO₂ sur leur exploitation ni quel montant ils touchent. Dans le cas de l'insetting, les entreprises peuvent ne pas verser de sommes, mais tout simplement mettre en œuvre leurs programmes d'agroforesterie et utiliser la séquestration du CO₂ pour justifier ces investissements en interne. En outre, le fait que les cultivateurs « vendent » leurs unités de carbone à des intermédiaires spécifiques pourrait avoir des conséquences inattendues. Il faut à tout prix éviter que le CO₂ ne devienne un produit de base comme un autre pour lequel le cultivateur ne serait pas suffisamment rémunéré, surtout si cela nécessite un investissement ou un travail supplémentaire de sa part ou si cela limite sa liberté de choisir ses pratiques agricoles. Les paiements pour des services rendus aux écosystèmes (y compris la séquestration du CO₂) doivent toujours être considérés comme un plus par rapport à l'activité principale, et non comme un but en soi. Les entreprises doivent faire preuve de transparence concernant les avantages retirés par les cultivateurs.

Il convient au minimum de s'assurer que les projets de compensation carbone ne diminuent pas le revenu net des cultivateurs, en fixant par exemple un prix minimum pour les crédits carbone afin qu'ils puissent s'assurer que les coûts investis dans les projets d'élimination du carbone seront couverts. Il faudra aussi veiller à ce que leur revenu net augmente à la suite de leurs investissements. Les projets d'élimination du carbone doivent contribuer au revenu vital des

cultivateurs et des travailleurs agricoles, et les avantages qu'ils sont censés en retirer doivent être formalisés dans un contrat. Les entreprises pionnières dans ce domaine devraient songer à financer des projets d'élimination du carbone dans le cadre d'une stratégie plus globale en faveur du revenu vital. Cela signifie qu'il faut investir pour renforcer la capacité des producteurs et de leurs communautés à calculer et à gérer leurs éliminations du carbone, en vue de leur utilisation sous forme de crédits ou d'autres mécanismes financiers. Il faut également donner aux communautés les moyens de comprendre et de gérer le financement des éliminations de CO₂.

Élimination versus réduction

Rappelons qu'il n'est plus question, étant donné notre crédit carbone mondial, de choisir entre réduire les émissions ou augmenter la séquestration du carbone dans les agroforêts et les paysages cacaoyers. Ces deux aspects doivent être traités de toute urgence. C'est pourquoi les programmes d'élimination du carbone ne doivent pas se substituer aux efforts de réduction des émissions de CO₂.

En d'autres termes, nous ne devons pas investir dans l'agroforesterie du cacao pour pouvoir continuer à conduire des voitures et prendre l'avion, ou détruire la forêt ailleurs. Les mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre dans l'ordre suivant : la première étape consiste à prévenir et à réduire les émissions des entreprises qui ne peuvent être compensées par l'achat de crédits carbone.

Plus précisément, les entreprises qui cherchent à acheter des compensations doivent divulguer leurs émissions absolues en ventilant les émissions de scope 1 à 3 et les mécanismes d'élimination du carbone, ainsi que les risques climatiques et les différents impacts des investissements dans l'élimination du carbone. Les entreprises devraient avoir fixé un objectif crédible et fondé sur des données scientifiques pour se conformer au scénario des 1,5 degré et avoir progressé dans cette direction.

Questions clés pour la suite

La plupart des points abordés dans ce chapitre abordent un sujet relativement nouveau pour la filière cacao, et des questions subsistent. En outre, si les systèmes de séquestration du carbone existent depuis plusieurs décennies, ce secteur reste largement non réglementé. Lorsque les programmes de certification imposent de nombreuses exigences de qualité, la mise en conformité est complexe et coûteuse, et ne profite donc pas aux cultivateurs.

D'autres discussions, des données et des études critiques supplémentaires sont encore nécessaires pour répondre à ces questions. Quels seront les changements réels pour les cultivateurs et les paysages cacaoyers ? L'attention accrue portée à la séquestration du carbone par les cacaoyers se traduit-elle réellement par la séquestration (à long terme) des émissions ? Cela se traduira-t-il par une source de revenus supplémentaires pour les cultivateurs ? Ces derniers en assumeront-ils les risques ? Que peuvent-ils attendre en retour ?

Ces préoccupations doivent impérativement être prises en compte. Le CO₂ ne doit pas être comptabilisé plus d'une fois, et les systèmes de certification et de vérification doivent être rigoureux, fiables, et ne pas entraîner des coûts de suivi et de mise en conformité élevés pour les cultivateurs. Les programmes de séquestration du carbone, s'ils sont mis en place, doivent être conçus de manière à ce que le cultivateur en retire des avantages et n'en supporte pas les risques. Enfin, les programmes de séquestration du carbone ne doivent jamais se substituer à la réduction des émissions : si les entreprises souhaitent entreprendre des programmes de séquestration du carbone, elles ne peuvent prétendre que cela neutralise leurs émissions. La séquestration du carbone doit être considérée comme un objectif indépendant qui ne dispense pas les entreprises de rendre compte de leurs émissions et de les réduire.

Produits phytosanitaires

La promotion généralisée des produits phytosanitaires témoigne des tentatives du secteur du cacao de trouver des solutions rapides à des problèmes plus vastes et systémiques, comme la diminution de la fertilité des sols due à une monoculture intensive du cacao. Toutefois, ces produits comportent de nombreux risques pour l'environnement et la santé, et bien que leur utilisation puisse présenter des avantages à court terme, la question du modèle économique pour les cultivateurs se pose sérieusement.

Les projets d'aide aux cultivateurs doivent cesser de chercher aveuglément à accroître l'utilisation de produits phytosanitaires. Les bonnes pratiques agricoles (BPA), la lutte intégrée contre les ravageurs (Integrated pest management, IPM), les techniques agricoles régénératrices, le recours aux engrais organiques (et, si possible, leur production au niveau de l'exploitation) et surtout la mise en œuvre d'une agroforesterie diversifiée sont des approches qu'il convient de privilégier²³.

Engrais minéraux

L'utilisation d'engrais minéraux entre dans les « solutions clé en main » proposées par de nombreuses entreprises aux cultivateurs et aux organisations paysannes. Depuis vingt ans, l'intensification de l'utilisation d'engrais chimiques pour accroître la productivité a été un des piliers des approches d'accompagnement des entreprises. Pour des raisons multiples²⁴, les prix de ces produits ont considérablement augmenté en 2022. Mais même avant cette augmentation, nombreux étaient les cacaoculteurs qui n'avaient pas les moyens de s'en procurer, si bien que le gouvernement a dû les distribuer à des prix subventionnés.

²³ Pour plus de détails, voir le Baromètre du cacao 2020

²⁴ Parmi ces facteurs, citons les effets de la pandémie de COVID-19 et l'invasion russe de l'Ukraine.

Pas d'augmentation du revenu net

Si l'utilisation d'engrais peut entraîner des rendements bien plus élevés, les avantages économiques pour les cultivateurs ne sont pas évidents. Avec l'utilisation accrue de produits phytosanitaires, le coût des intrants augmente, alors que les risques sont élevés et la rentabilité très incertaine. Une étude récente de l'IDH montre que l'utilisation d'engrais et de pesticides présente des risques économiques importants pour les cultivateurs. Ils doivent souvent s'endetter pour s'en procurer. Pourtant, nombre de ces familles d'agriculteurs ont vu par la suite leur revenu net diminuer. L'impact positif des engrais sur les revenus est pour l'instant contestable (IDH 2021 : 10, 14, 83)²⁵. Cela fait des années que l'on entend ce genre d'histoires dans le secteur, bien qu'elles ne fassent pas l'objet de rapports officiels. Après l'effondrement du prix du cacao en 2016-2017, certaines entreprises ont conseillé aux cultivateurs de réduire la quantité d'engrais utilisée, car l'augmentation des rendements ne couvrirait pas la hausse des coûts.

Un risque financier plus important

Les cultivateurs doivent acheter les produits phytosanitaires d'avance et embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire pour les appliquer. Pour autant, ils ne sont pas certains de recevoir un prix décent pour leur cacao au moment de la récolte. Là où les multinationales et les gouvernements producteurs ont la possibilité de couvrir les ventes à venir sur les futurs marchés, les cultivateurs, eux, sont des preneurs de prix. La forte volatilité des prix pourrait conduire à une situation où les cultivateurs qui auraient investi dans les engrais perdraient de l'argent. (Ruf/Kiendré2012, p. 7 ; Snoeck et coll. 2016, pp. 29-30 ; Ruf 2016, p. 15).

Pesticides extrêmement dangereux

Une large gamme de pesticides est utilisée pour lutter contre les nuisibles et les maladies des cacaoyers. Des insecticides très controversés et extrêmement dangereux sont utilisés pour réduire les pertes de récoltes (Pesticide Action Network (PAN) UK, 2018 ; Bateman 2015, p. 8 et p. 39). Les pesticides extrêmement dangereux (highly hazardous pesticides, HHP) les plus utilisés par la filière cacao en Afrique de l'Ouest ont été interdits dans l'UE en raison de leur dangerosité pour la santé humaine et l'environnement, notamment les néonicotinoïdes, dont le Ghana et la Côte d'Ivoire comptent parmi les principaux importateurs²⁶. L'utilisation de ces pesticides mérite une attention toute particulière, tant pour la protection des cultivateurs que pour celle des consommateurs de chocolat, mais aussi pour ses effets sur l'environnement.

25 Comme nous l'expliquons ailleurs dans ce Baromètre, cela ne signifie pas que les cultivateurs ne doivent pas investir dans les bonnes pratiques agricoles, mais que ces investissements ne sont utiles que si un environnement favorable de bonne gouvernance et de bonnes pratiques d'achat sont en place. Les premiers à devoir agir dans ce domaine sont les gouvernements et l'industrie, et non les cultivateurs.

26 Voir le rapport récent de Public Eye et celui d'INKOTA Netzwerk.

Exposition des enfants aux pesticides

Le nombre croissant d'enfants exposés aux pesticides est très préoccupant. Un rapport du NORC publié en 2020 indiquait que le nombre d'enfants exposés aux pesticides avait presque quintuplé entre 2010 et 2020. Les dommages causés aux enfants par l'exposition aux produits phytosanitaires sont importants et peuvent entraîner des séquelles tout au long de leur vie, notamment des maladies respiratoires, des problèmes cognitifs et des cancers. En outre, l'exposition aux pesticides pendant la grossesse peut entraîner toute une série de malformations congénitales et des fausses couches (HealthyChildren.org 2020). C'est pourquoi les femmes enceintes et les enfants ne devraient jamais manipuler de pesticides.

Santé et sécurité des cultivateurs

L'utilisation excessive et inadéquate des pesticides est très répandue. Les cultivateurs se voient proposer par des revendeurs peu scrupuleux des produits sans licence, faux ou frelatés (PAN UK 2018, p. 1). Ceci est principalement dû à la pauvreté, au faible niveau d'alphabétisation et au manque de formation qui mettent leur santé en danger (Osei-Owusu/Owusu-Achiaw 2022).

Un grand nombre de cultivateurs souffrent de problèmes de santé liés à l'utilisation de produits phytosanitaires sans équipement de protection suffisant. La pulvérisation de pesticides, même homologués, peut endommager les yeux et les poumons. Beaucoup de cultivateurs et d'ouvriers chargés de la pulvérisation ne savent pas comment utiliser correctement les pesticides ni ne connaissent les mesures de protection (PAN UK 2018, p. 2). Le manque d'équipements de protection, le fait que les cultivateurs mangent et boivent pendant l'application de pesticides, et le stockage de produits phytosanitaires à proximité de la nourriture et des enfants mineurs sont des phénomènes fréquents (Ogunjimi et Farinde 2012, pp. 188-190). Aussi, il n'est guère surprenant de trouver parfois des résidus d'insecticides dans le sang des cacaoculteurs et dans des échantillons de nappes phréatiques (Sosan et coll. 2008, p. 783).

Pour répondre à ces défis et prévenir les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine, plusieurs mesures sont nécessaires. Il convient tout d'abord d'augmenter les revenus des cultivateurs afin que ces derniers puissent s'offrir des équipements de protection. Il est aussi indispensable de renforcer la formation sur le dosage approprié des pesticides et l'utilisation d'équipements de protection.

Dommages environnementaux

Les pesticides peuvent provoquer de nombreux dégâts dans les écosystèmes naturels et peuvent gravement menacer la biodiversité locale. Les populations d'oiseaux et de poissons peuvent aussi être fortement touchées. Les pesticides, et en particulier les néonicotinoïdes, sont nocifs pour toute une série de pollinisateurs, notamment les abeilles. Bien que l'impact des pesticides sur les moucheron soit beaucoup moins étudié, il semblerait que les insecticides réduisent aussi leur population. Cette réduction pourrait entraîner une

diminution des rendements de cacao, car les moucheron jouent un rôle important dans le processus de pollinisation en Afrique de l'Ouest (PAN UK 2018, pp. 3-4). La fermentation naturelle du cacao dépend elle aussi pleinement de la bonne santé des populations d'insectes. Les répercussions négatives des pesticides sur l'environnement nécessitent une approche différente de la lutte contre les parasites.

Lutte intégrée contre les ravageurs (Integrated Pest Management, IPM)

Les points évoqués ci-dessus n'enlèvent rien à la nécessité de protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies. Dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, les maladies virales telles que le virus de l'œdème des pousses du cacaoyer (cocoa swollen shoot virus, CSSV) et les maladies cryptogamiques comme la pourriture brune des cabosses du cacaoyer entraînent une perte de près de 30 % de la récolte annuelle. La maladie du balai de sorcière a dévasté le secteur brésilien du cacao dans les années 1990 et continue d'affecter une partie des récoltes en Amérique latine. Les infestations de nuisibles, dont les insectes comme le foreur de cabosses en Asie du Sud-Est, mais aussi les rats, les souris, les écureuils, auxquels il faut ajouter les limaces et les escargots, endommagent le cacaoyer et ses fruits, entraînant des pertes de récolte (Bateman 2015, p. 28).

Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que l'utilisation intensive de pesticides soit nécessaire, ni même justifiée. La lutte intégrée contre les ravageurs – notamment en association avec des systèmes d'agroforesterie diversifiée – pourrait réduire sensiblement les besoins en pesticides. Comme les systèmes d'IPM sont complexes, les cultivateurs auront besoin d'un soutien financier et d'une formation pour les mettre en œuvre avec succès (Bateman 2015, p. 20; PAN UK 2018, p. 5-7).

Extraction de l'or

Une activité alimentée par la pauvreté

L'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (ASM), appelé « galamsey » au Ghana, est devenue un problème majeur pour les régions cacaoyères du Ghana et un problème croissant en Côte d'Ivoire. Le record des prix de l'or et la difficulté de gagner sa vie grâce à l'agriculture ont entraîné une croissance fulgurante du secteur minier artisanal et à petite échelle dans les pays du Sud. On estime que depuis 2013, jusqu'à 2 % des terres cacaoyères ont été sacrifiées au profit du galamsey au Ghana (Chandrasekhar/Adogla-Bessa 2022). La crise actuelle du coût de la vie et la pauvreté des cacaoculteurs devraient les amener à louer ou à vendre leurs terres aux petits exploitants miniers.

Atteintes environnementales

L'utilisation du mercure pour extraire l'or cause de graves dégâts environnementaux; les eaux usées polluées ne sont ni potables ni utilisables pour l'irrigation, et le ruissellement des boues contaminées provenant des mines provoque la destruction des rivières et des lacs. Dans de nombreuses régions cacaoyères où il y a de l'or, les cultivateurs à court d'argent permettent

aux petits exploitants miniers d'utiliser leurs terres, en échange d'une compensation financière, ce qui induit une perte supplémentaire de terres pour la cacaoculture. La Côte d'Ivoire est de plus en plus touchée par ces questions. Non seulement le nombre de petits mineurs y augmente, mais de surcroît, certains fleuves en provenance du Ghana drainent leur pollution vers ce pays voisin. Outre la pollution des sols et de l'eau, les ASM détruisent également les forêts et les cacaoyers qui se trouvent sur les terres au début de l'exploitation. Il en résulte une perte de biodiversité et une modification du régime climatique.

Résumé

Les préoccupations environnementales se sont invitées relativement récemment dans le débat mondial sur le cacao durable, bien que ces problèmes soient ressentis et combattus par les communautés des pays du Sud depuis de nombreuses années.

Déforestation

Après un bref ralentissement à la fin des années 2010, le rythme de la déforestation en Côte d'Ivoire et au Ghana est reparti de plus belle. En outre, les forêts tropicales humides d'Indonésie, du bassin amazonien et du bassin du Congo sont toutes menacées par l'empiétement des exploitations de cacao. La déforestation entraîne une perte de biodiversité, accélère le changement climatique et limite la séquestration du carbone. La traçabilité du cacao et la réglementation sont des outils indispensables pour lutter contre la déforestation. Il faut veiller à ce que les mesures de lutte contre la déforestation ne violent pas les droits humains et tiennent compte des petits exploitants.

Changement climatique

Le changement climatique est un deuxième défi environnemental majeur. Il modifie déjà les régions du monde propices à la cacaoculture. S'ajoutant aux conséquences de la déforestation en Afrique de l'Ouest, il a déjà modifié considérablement le régime pluviométrique dans cette région. Les nouvelles variétés et l'agroforesterie sont indispensables aux mesures d'atténuation et d'adaptation, tout comme le reboisement.

Produits phytosanitaires

L'utilisation de produits phytosanitaires dans le secteur du cacao est de plus en plus fréquente, qu'il s'agisse de pesticides extrêmement dangereux ou d'engrais minéraux. L'utilisation de ces produits phytosanitaires est fortement encouragée par la filière, car elle permet d'accroître la productivité, mais jusqu'à présent, elle a rarement permis d'augmenter le revenu net des cultivateurs. Ils risquent en effet de ne pas pouvoir amortir leurs investissements. En outre, les risques sanitaires liés à l'exposition aux produits phytosanitaires sont élevés, en particulier pour les femmes et les enfants. Les dommages environnementaux sont tout aussi importants.

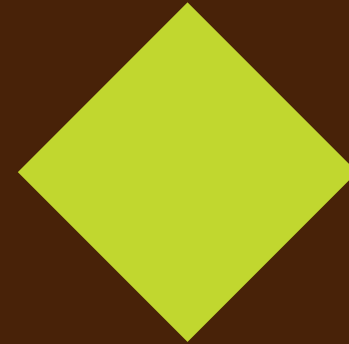
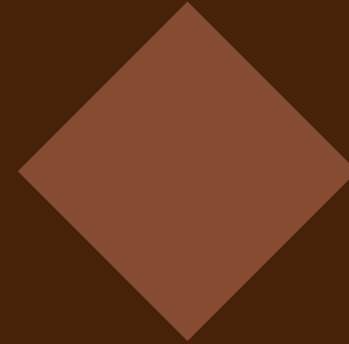
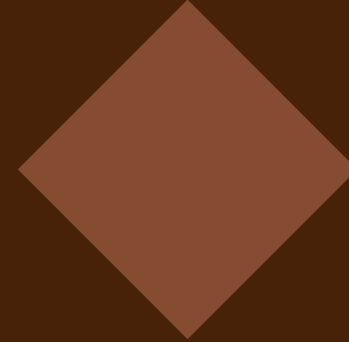
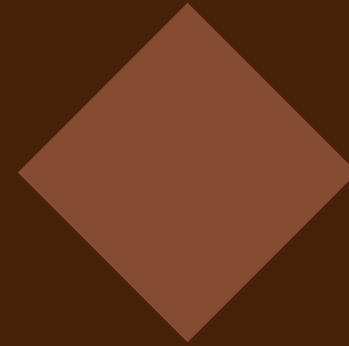
Agroforesterie

L'agroforesterie est une composante essentielle d'une cacaoculture durable. Elle apporte une résilience socio-économique et présente des avantages environnementaux. Toutefois, l'agroforesterie ne doit pas se substituer aux forêts existantes, ni même être considérée comme un outil permettant de réduire la déforestation. Les faibles taux d'adoption et de survie des arbres, mais aussi l'absence de définitions communes, entravent le déploiement à grande échelle des systèmes agroforestiers.

Solutions

Des systèmes d'agroforesterie diversifiée, l'agriculture biologique, la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM), la surveillance conjointe et le partage transparent des données sur les points chauds de déforestation, une approche au niveau du territoire, une réglementation dans les pays producteurs et consommateurs, tous ces outils font partie de la panoplie indispensable pour résoudre les défis environnementaux auxquels la filière cacao est confrontée. La garantie d'un revenu vital pour les cultivateurs contribuerait aussi grandement à réduire la pression sur les forêts, la faune sauvage, l'eau et les sols.

4. Droits humains



Si en matière de violations des droits humains dans la filière cacao, le travail des enfants est souvent au centre des préoccupations, les communautés productrices de cacao sont en réalité confrontées à une multitude de problèmes. Inégalités femmes-hommes, malnutrition (infantile), manque d'accès à l'éducation, traite des êtres humains, insuffisance des infrastructures sanitaires et des soins de santé, manque de fiabilité du régime foncier et de propriété des arbres, manque de fiabilité de l'état de droit, violations des droits des travailleurs des petits producteurs, des ouvriers agricoles et des agriculteurs locataires : la liste est longue. Elle est pourtant loin d'être exhaustive.

Bien que chaque sujet nécessite des approches spécifiques, la pauvreté endémique des communautés rurales est au cœur de tous ces problèmes de droits humains. Le revenu vital étant un droit humain, toute réponse apportée aux défis de la filière cacao en matière de droits humains doit inclure des stratégies de lutte contre la pauvreté visant à atteindre un revenu vital.

Les pays producteurs progressent dans la lutte contre ces fléaux, notamment concernant l'accès à l'éducation, aux soins de santé, l'électrification et l'accès à l'eau potable dans les zones rurales. On peut également saluer les efforts déployés pour renforcer le prix au producteur, mettre en œuvre des systèmes de sécurité sociale et créer une organisation interprofessionnelle pour défendre les droits et les intérêts des producteurs.

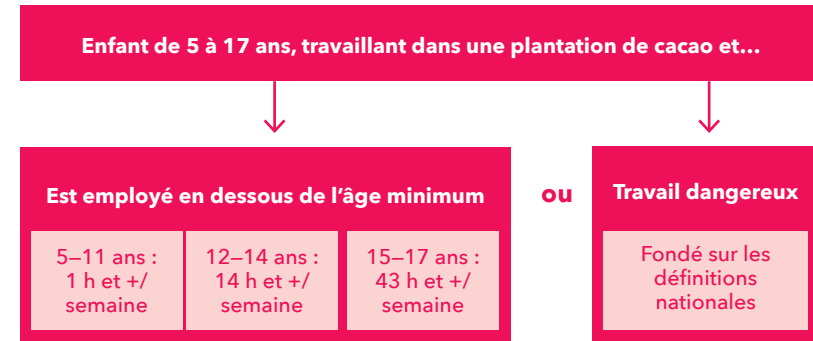
Crise du coût de la vie

La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur les pays producteurs de cacao. Un grand nombre de produits quotidiens ont vu leur prix augmenter de manière significative, et les fermetures ont entraîné d'importantes baisses de revenus. Avec la fermeture des écoles en Afrique de l'Ouest, le travail des enfants a également augmenté. L'invasion russe de l'Ukraine a intensifié les taux d'inflation qui étaient déjà élevés dans les pays producteurs de cacao.

Les prix des ressources de base telles que la nourriture, le transport, mais aussi les intrants agricoles ont augmenté de façon spectaculaire, surtout depuis le début de l'année 2022. Le fait que le prix du cacao n'ait pas augmenté au même rythme pose un énorme problème pour les ménages de cacaoiculteurs du monde entier.

Travail des enfants

Définitions mondiales du travail des enfants



Définitions du travail des enfants

Le travail des enfants ne concerne pas forcément tous les enfants aidant leurs parents sur une plantation de cacao, et toutes les tâches d'une plantation de cacao ne sont pas forcément source d'inquiétude. On peut diviser le travail des enfants constaté dans ces exploitations agricoles en trois catégories :

- **Le travail léger** peut se résumer à la participation occasionnelle d'un enfant à des travaux agricoles adaptés à son âge et pour une durée limitée, et qui n'interfèrent pas avec sa scolarité ou la possibilité de profiter de son enfance. Ces travaux légers doivent toujours être réalisés sous la supervision d'un adulte ;
- **Le travail des enfants** est tout travail qui interfère avec la scolarité d'un enfant, sa possibilité de profiter de son enfance, ou qui met en danger sa santé et son bien-être. Il désigne également le travail effectué par des enfants de moins de 15 ans. Ces éléments sont définis dans la Convention fondamentale 138 de l'OIT qui a été ratifiée par tous les principaux pays producteurs et consommateurs de cacao, à l'exception des États-Unis d'Amérique ;
- **Les pires formes de travail des enfants (PFTE)** sont définies dans la convention fondamentale 182 de l'OIT, qui a été ratifiée par tous les pays du monde. Elles peuvent être divisées en pires formes conditionnelles et inconditionnelles ;
- **Les PFTE inconditionnelles** comme la traite, l'esclavage et le travail forcé (ainsi que plusieurs autres catégories ne s'appliquant pas au cacao) sont définies au niveau mondial dans la convention fondamentale 182 de l'OIT, qui a été ratifiée par tous les pays du monde ;
- Le travail dangereux des enfants est également appelé **PFTE « conditionnelle »**. Ce travail des enfants est dit « conditionnel », car les conditions de ces activités dangereuses sont définies au niveau national par des processus consultatifs tripartites.

Définitions nationales du travail dangereux des enfants

En Afrique de l'Ouest, le travail des enfants dans les plantations de cacao fait partie de la vie quotidienne. Des observations comparables peuvent être faites pour l'ensemble du secteur agricole, tous produits de base confondus, et dans le monde entier. Des définitions précises sont essentielles pour distinguer le travail léger autorisé du travail des enfants qui est quant à lui interdit. Ces définitions permettent aussi de garantir que le fait d'aider à la ferme et que les programmes d'apprentissage pour les jeunes ne soient pas confondus avec le travail des enfants. C'est dans cette optique que les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont élaboré des définitions nationales du travail dangereux des enfants. Ces activités dangereuses incluent le défrichage des terres, le port de charges lourdes, l'exposition aux produits phytosanitaires, l'utilisation d'outils tranchants, le travail avec des machines dangereuses et les longs horaires de travail.

Près de 1,5 million d'enfants travaillent dans la production de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana (NORC 2020). 95 % d'entre eux sont exposés aux pires formes de travail des enfants (conditionnelles), car ils participent à des activités dangereuses telles que définies par les lois nationales, comme l'utilisation d'outils dangereux ou de pesticides nocifs. La majorité de ces enfants est exposée à plus d'une forme de travail dangereux²⁷.

Une communication claire

Les gouvernements et les nombreuses parties prenantes de la filière cacao ont un rôle important à jouer pour assurer une communication claire et sensibiliser le public à ces enjeux clés. Pendant plusieurs années, on avait pu constater des progrès dans la prise de conscience de ces enjeux, mais ces derniers temps, certaines agences gouvernementales ont recommencé à minimiser la question du travail des enfants, confondant souvent le travail des enfants avec le travail dangereux des enfants. Les affirmations selon lesquelles la plupart des enfants ne feraient qu'aider à la plantation après l'école ne correspondent pas à la réalité. Les enfants sont soumis au travail des enfants en raison de la nature des activités auxquelles ils participent.

Mesures gouvernementales

Les pouvoirs publics des pays producteurs, avec l'aide des agences de développement, ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le travail des enfants, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, la protection sociale, la sensibilisation et l'état de droit. Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont mené des campagnes de sensibilisation et d'information dans leurs pays respectifs au cours de la dernière décennie, et des systèmes nationaux de suivi du travail des enfants sont en place depuis de nombreuses années. Cependant, la faiblesse de la couverture et de la mise en œuvre, mais aussi le manque de liens avec les systèmes de référence adéquats sont des défis auxquels ils doivent faire face. Tous deux ont élaboré et mis en œuvre un vaste cadre juridique, ainsi

27 Voir : https://www.cocoinitiative.org/sites/default/files/resources/ICI_Technical_Summary_2018-19_NORC_survey.pdf

qu'une série d'initiatives de mise en œuvre juridique pertinentes. Au-delà de l'application de la loi, des mécanismes d'accompagnement sont nécessaires, tout comme des politiques et des programmes nationaux portant sur un enseignement de qualité, la protection sociale et l'accès aux services et aux infrastructures.

Application de la législation

Mais il convient d'être prudent dans l'application de la législation sur le travail des enfants. Dans les cas du travail (dangereux) des enfants sur les exploitations familiales, le meilleur recours est souvent d'aider les ménages de cacaoculteurs à éliminer en premier lieu les raisons pour lesquelles ces enfants travaillent.

Cela peut consister entre autres à octroyer des ressources pour que les enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, à aider la famille à accéder aux services essentiels, à la protection sociale et à développer des activités rémunératrices. La sensibilisation et le développement communautaire font également partie des interventions nécessaires. Cependant, dans le cas des PFTE inconditionnelles, les autorités compétentes devraient envisager des interventions plus fermes, car le travail forcé et la traite des enfants sont des infractions pénales.

Audits et tolérance zéro versus suivi et recherche de causes sous-jacentes

Des audits aléatoires et l'adoption d'une politique de tolérance zéro pour toutes les formes de travail des enfants semblent avoir un effet contre-productif : ils les invisibilisent, mais ils ne les éliminent pas. L'ensemble du secteur est désormais convaincu de la nécessité d'un suivi structurel – à travers par exemple un SS RTE crédible –, mais aussi qu'il faut s'attaquer aux causes systémiques comme la pauvreté des cultivateurs, l'absence ou le manque d'accès à une éducation de qualité, l'insuffisance des infrastructures locales et des services, l'inadéquation de la main-d'œuvre au sein des communautés cacaocultrices et le manque de sensibilisation. Elles doivent être traitées dans le cadre de vastes projets de développement communautaires.

Accès à un enseignement de qualité

Là où les écoles sont absentes, les enfants sont plus susceptibles de travailler dans les plantations²⁸. La fréquentation de l'école primaire a augmenté en Côte d'Ivoire et au Ghana²⁹, mais la qualité de l'enseignement doit encore être améliorée de manière significative. Pour ces deux pays, l'enseignement secondaire représente un défi plus important, ce qui aggrave le problème du travail des enfants, car les enfants de moins de quinze ou seize ans (selon le pays) doivent aller à l'école et ne peuvent pas travailler à plein temps. Au Ghana, l'enseignement secondaire est gratuit et accessible à tous sur le papier, mais le système éducatif n'est pas à la hauteur des chiffres évoqués et est loin de

28 Voir : <https://www.cocoinitiative.org/knowledge-hub/resources/education-quality-and-child-labour-review-evidence-cocoa-growing>

29 Dans le cas du Ghana, presque tous les enfants bénéficient depuis des années d'un enseignement primaire.

couvrir l'ensemble du pays. En Côte d'Ivoire, cette couverture est encore moins universelle. Il existe par ailleurs un fort déséquilibre entre les filles et les garçons en matière de fréquentation scolaire, et ce déséquilibre s'accroît à mesure que les enfants avancent en âge. Souvent, les filles restent à la maison pour aider à diverses tâches ménagères³⁰.

Des approches régionales et au niveau du territoire

En complément des efforts déployés par les entreprises pour identifier et surveiller les risques et les impacts du travail des enfants, les approches au niveau du territoire permettent de mettre en œuvre des mesures de prévention et de remédiation, en réunissant tous les acteurs d'un territoire donné. Il est important d'aborder la question du travail des enfants (mais aussi du travail forcé et de la traite des enfants) non seulement au niveau de l'exploitation agricole ou au sein des communautés de cacaoculteurs, mais aussi de comprendre le cadre plus large et le contexte régional dans lesquels ces problèmes s'inscrivent. Se contenter de cibler le travail des enfants dans le cacao pourrait entraîner, au fil du temps, un déplacement de ce problème vers d'autres secteurs moins surveillés, comme la pêche destinée au marché local. Une approche intégrée au niveau du territoire comme le mécanisme Child Labour Free Zone (zones sans travail des enfants) au Ghana est un exemple de la manière dont cela peut fonctionner. Par ailleurs, en cas de travail forcé ou de traite – qu'il s'agisse ou non du travail des enfants – il est primordial d'impliquer les gouvernements des pays d'origine de ces travailleurs migrants, comme le Burkina Faso et le Mali.

.....

Travail des enfants : données du questionnaire

Interrogées sur leurs interventions en matière de travail des enfants, les entreprises du secteur du chocolat et du cacao ont répondu de manière très différente. Toutes les entreprises ayant répondu au questionnaire disposent de programmes visant à réduire le travail des enfants, mais leur contenu diffère considérablement. De plus, les chiffres communiqués sont rarement comparables et les données varient énormément.

Le fait que les systèmes de détection du travail des enfants peuvent varier fortement dans leur efficacité à le réduire peut expliquer ces variations importantes. Les différences de méthodologie de recensement des enfants et la profondeur de l'analyse sont peut-être d'autres raisons.

Les enfants détectés comme travaillant non pas dans la plantation de cacao mais dans d'autres champs appartenant à la famille peuvent être comptés dans un projet et pas dans un autre; les enfants se rendant à nouveau à la plantation sans être accompagnés par des adultes peuvent être comptés ou pas.

30 Les écoles secondaires étant souvent éloignées du domicile, cela soulève aussi des problèmes de sécurité.

Il semblerait que tous les programmes n'aient pas la même efficacité pour lutter contre le travail des enfants. Il n'existe pas de consensus méthodologique sur la manière de détecter le travail des enfants, de recenser les enfants et de réparer les dommages (voir l'encadré sur les SSRTE).

Même en se basant sur les chiffres communiqués dans le questionnaire de cette publication, on constate que le travail des enfants est encore très répandu, et la plupart des exploitations agricoles se trouvant dans les régions cacaoyères ne sont toujours pas couvertes par des systèmes de suivi du travail des enfants. Malgré tout, près de 65 000 enfants ont été signalés dans le questionnaire comme étant soumis au travail des enfants. Sachant que près de 1,56 million d'enfants travaillent dans la cacaoculture en Côte d'Ivoire et au Ghana, il est manifeste que les interventions actuelles du secteur sont largement insuffisantes pour réduire de manière significative ces violations des droits humains.

.....

Progrès

Si le nombre d'enfants soumis au travail dangereux des enfants dans la cacaoculture est plus élevé qu'il y a dix ou vingt ans, la gravité de ces cas semble toutefois régresser. En moyenne, les enfants participent à moins d'activités dangereuses et le nombre d'heures travaillées dans les exploitations agricoles a également diminué. Néanmoins, en raison du nombre croissant de ménages de cacaoculteurs, le nombre absolu d'enfants touchés par le travail dangereux des enfants ne cesse de progresser.

Il faut faire preuve de plus d'ambition

Ces dernières années, les entreprises, les gouvernements producteurs et les organisations internationales ont tenté de fixer de nouveaux objectifs communs pour lutter contre le travail des enfants. En raison de nombreuses divisions internes entre les différents acteurs, l'initiative « Children First in Cocoa » n'a jamais vu le jour. Les investissements et les ambitions doivent être revus considérablement à la hausse³¹ si l'on veut que les objectifs en matière de travail des enfants ne soient pas du simple écoblanchiment et des mots vides de sens. Les futures réglementations sur le devoir de vigilance devraient permettre de renforcer les ambitions en la matière; les promesses doivent être tenues avec des conséquences réelles si elles ne sont pas respectées.

31 En septembre 2020, le directeur de la fondation International Cocoa Initiative a appelé à une « intensification massive » de la collaboration et des investissements pour lutter contre le travail des enfants. Confectionery Production (2020).

Initiatives de prévention au niveau des communautés vs remédiation au niveau de la chaîne d'approvisionnement

L'attention accrue accordée à la prévention et au développement communautaire constitue une avancée importante. Toutefois, elle ne doit pas être envisagée comme une alternative à la responsabilité individuelle et collective des entreprises concernant le respect des droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement. La prévention et la remédiation sont toutes deux nécessaires. Sortir d'une approche centrée sur la chaîne d'approvisionnement présente le risque réel que les entreprises se considèrent moins responsables du travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement. Le développement communautaire est nécessaire, la responsabilité au niveau de la chaîne d'approvisionnement aussi. L'un n'exclut pas l'autre.

Moins de transparence

Lors de la publication du dernier Baromètre, nous avons constaté que les entreprises étaient toujours plus nombreuses à communiquer le nombre de cas identifiés de travail dangereux des enfants. Cette transparence accrue était une amélioration aussi nécessaire que bienvenue. Toutefois, la tendance semble s'inverser; de plus en plus d'entreprises refusent désormais de communiquer leurs chiffres sur le travail des enfants. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce retournement, notamment les inquiétudes liées aux futures réglementations sur le devoir de vigilance en Europe. Cette tendance est particulièrement préoccupante. Il faut plus de transparence et de responsabilité, et pas le contraire.

Systemes de suivi et de remédiation du travail des enfants

Un système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) est un dispositif intégré à une chaîne d'approvisionnement ou à une structure communautaire, qui permet d'identifier, de remédier et d'empêcher le travail des enfants. Des correspondants locaux désignés rendent régulièrement visite à chaque famille et s'entretiennent avec les parents et les enfants. Les informations recueillies lors des visites de suivi sont regroupées dans une base de données centrale. Lorsqu'il est constaté que des enfants travaillent ou risquent d'être astreints au travail des enfants, des mesures de réparation adéquates sont appliquées. Plusieurs formes de soutien sont possibles au niveau de l'enfant, de la famille, de la coopérative ou de la communauté, de la délivrance d'actes de naissance ou de fournitures scolaires à la mise en place d'un projet générateur de revenus pour les femmes du village. Une fois qu'un enfant est enregistré dans ce système, ses risques d'être exposé au travail des enfants et sa fréquentation de l'école font l'objet de suivis.

Bonnes pratiques

Les analyses d'impact montrent que ces systèmes, lorsqu'ils sont conçus correctement, permettent d'identifier environ 60 % des enfants d'une communauté astreints au travail des enfants. Dans les trois ans, près de la moitié des enfants identifiés ne sont plus astreints au travail des enfants. Bien que ces chiffres soient encourageants et montrent un taux de réussite plus élevé que toute autre intervention en la matière, cette bonne pratique ne peut malgré tout

empêcher le fait qu'environ 30 % des enfants travailleurs réalisent des tâches dangereuses.

Dilution de l'impact

Ces systèmes ont d'abord été développés par la fondation International Cocoa Initiative (ICI) pour le compte de Nestlé. Au début, de nombreuses entreprises se sont mises à déployer des SSRTE semblables, certaines par le biais de l'ICI, d'autres dans le cadre de leurs propres programmes. Puis, pour réduire les coûts³² associés à la mise en œuvre d'un dispositif SSRTE complet, des alternatives ont été développées. Bien qu'on affirme que cela rend les interventions plus facilement modulables, les différents systèmes de suivi et de méthodologie risquent d'avoir un impact bien moindre, même s'ils portent tous le même nom.

Les différents éléments d'un SSRTE crédible

Pour éviter que la terminologie utilisée et son impact ne soient dilués, il est urgent d'adopter des définitions communes, de fixer des normes et des repères et – à mesure que l'on monte en régime – d'améliorer la coordination, l'harmonisation et la cohérence de ces initiatives. Un SSRTE crédible remplit au moins quatre fonctions : la sensibilisation, l'identification des cas, le soutien et le suivi.

Un SSRTE n'est crédible que si une entreprise rend compte publiquement tous les ans du :

- *nombre de ménages couverts par le SSRTE (en chiffres absolus, ainsi qu'en pourcentage de l'approvisionnement total, direct et indirect);*
 - *nombre d'enfants couverts par le SSRTE (en chiffres absolus, ainsi qu'en pourcentage de l'approvisionnement total, direct et indirect);*
 - *nombre de cas identifiés de (pires) formes de travail des enfants;*
 - *nombre d'enfants ne se trouvant plus dans la catégorie des (pires) formes de travail des enfants après une et deux visites de suivi;*
 - *type de soutien apporté.*
-

32 Il convient de noter qu'un SSRTE coûte environ 85 \$ US par ménage producteur de cacao et par an, ce qui ne représente qu'environ 6 % du prix au producteur. Le prix au producteur quant à lui ne représente qu'environ 5 à 6 % du prix de vente final d'une tablette de chocolat. Voici donc un message intéressant de la part des entreprises cacao. En effet, même une toute petite partie du prix de vente final est déjà considérée comme trop importante pour s'attaquer à un problème aussi flagrant et dramatique que le travail des enfants.

Seuls les cultivateurs organisés sont concernés

La plupart des SS RTE ne sont disponibles que pour des communautés agricoles ou des coopératives faisant partie de programmes d'entreprise. Une étude récente de l'UE³³ a montré que seuls 10 à 20 % des cultivateurs de la chaîne d'approvisionnement en cacao ont accès à certains programmes d'intervention. Ils ont tendance à fonctionner dans les endroits les mieux organisés du secteur du cacao. Toutefois, la majeure partie du cacao n'est toujours pas traçable. Or, le cacao non traçable provient potentiellement de régions où les producteurs ne sont pas organisés en associations paysannes et où les risques de travail des enfants sont probablement plus élevés.

Pauvreté

Même les interventions les plus efficaces contre le travail des enfants ne pourront pas résoudre ce problème si ses causes profondes ne sont pas combattues, à savoir la pauvreté endémique des communautés de cacaoiculteurs et les difficultés d'accès à une éducation de qualité (UNICEF 2018). Par conséquent, les approches SS RTE actuelles ne peuvent être envisagées que comme la partie d'une solution plus globale. Toute initiative de lutte contre le travail des enfants doit combattre sans détour la pauvreté des cultivateurs.

Droits des travailleurs

Si en Afrique de l'Ouest, le cacao est essentiellement cultivé par des petits exploitants, les travailleurs salariés représentent une part importante de la main-d'œuvre du secteur cacaoyer en Amérique latine. En outre, les travailleurs saisonniers embauchés sont nombreux dans ce secteur, et dans le monde entier. Au Ghana, la main-d'œuvre temporaire est souvent embauchée pour faire face à des périodes de pointe. Ce fait semble moins fréquent en Côte d'Ivoire (Hainmueller/Hiscox/Tampe 2011 : 30; Selten 2015 : 25-27; Bymolt/Laven/Tyszler 2018 : 165-166). En Amérique latine, où les plantations de cacao sont souvent bien plus vastes, le recours à la main-d'œuvre salariée est beaucoup plus important.

Le salariat en Afrique de l'Ouest

La majorité des travailleurs des exploitations cacaoyères d'Afrique de l'Ouest se trouvent dans une situation précaire. Une grande partie d'entre eux sont embauchés sans contrat et uniquement de manière temporaire. Au Ghana, la plupart des travailleurs des plantations de cacao gagnent beaucoup moins qu'un salaire décent (Smith 2017). Il y a dix ans déjà, des études avaient mis en évidence leurs salaires parfois très faibles. En Côte d'Ivoire et au Ghana, ils gagnaient entre 150 et 300 euros par an, et souvent moins. (République de Côte d'Ivoire 2008; République du Ghana 2008). Par conséquent, et malgré un chômage et un sous-emploi considérables, il existe une pénurie de main-d'œuvre agricole salariée; les gens ne veulent ni ne peuvent travailler à des

niveaux inférieurs au niveau de subsistance. La plupart des petits cultivateurs ne peuvent pas répondre à des revendications salariales plus élevées, car ils gagnent eux-mêmes très peu. En outre, le revenu des travailleuses journalières dans les plantations de cacao est nettement inférieur à celui de leurs homologues masculins. Il semblerait qu'il y ait des cas de travail forcé, c'est-à-dire que des personnes doivent travailler dans les plantations pour rembourser leurs dettes et ne sont donc pas autorisées à quitter leur emploi tant qu'elles n'ont pas remboursé leur dû (République de Côte d'Ivoire 2008 : 54ff; Republic of Ghana 2008 : 151-157).

Travail salarié en Amérique latine

En Amérique latine, de nombreuses plantations de cacao emploient une main-d'œuvre salariée; les grandes plantations en dépendent même. Cette situation peut entraîner des problèmes liés aux droits du travail et à la liberté d'association. Chaque année, la Confédération syndicale internationale (CSI) publie une analyse des violations des droits du travail. Le Brésil, la Colombie et l'Équateur sont classés dans la catégorie «Aucune garantie des droits» (catégorie 5, la pire note possible), le Pérou dans la catégorie «Violations systématiques des droits» (catégorie 4), le Mexique dans la catégorie «Violations régulières des droits» (catégorie 3) et la République dominicaine dans la catégorie «Violations réitérées des droits» (catégorie 2). Dans son rapport de 2021, la CSI a classé le Brésil et la Colombie parmi les « 10 pires pays du monde pour les travailleurs et les travailleuses» (CSI 2021). Bien que le travail des enfants soit nettement moins présent en Amérique latine qu'en Afrique de l'Ouest, au Brésil, des tribunaux sont en train d'enquêter sur la responsabilité de multinationales concernant des cas de travail des enfants et de travail forcé dans la filière cacao.

Organisation des travailleurs

Des organisations solides de travailleurs et de cultivateurs pourraient aider tant les cultivateurs que leurs employés à faire valoir leurs droits. À ce jour, seule une petite partie des travailleurs et des cultivateurs sont organisés, et les organisations existantes sont trop faibles pour imposer des prix plus élevés. Parmi les principaux pays producteurs de cacao, seul l'Équateur a ratifié la Convention 141 de l'OIT de 1975 sur les organisations des travailleurs ruraux, qui encourage la création d'associations d'employés, de métayers, de petits cultivateurs et de petits exploitants. Aucun des principaux pays producteurs de cacao ne dispose de politique visant à encourager les cultivateurs et les ouvriers agricoles à s'organiser.

Le travail des syndicats internationaux au sein de la filière cacao

Les syndicats internationaux, réunis au sein de l'UITA et de l'EFFAT, s'efforcent de créer des réseaux syndicaux dans les principales entreprises de négoce, de concassage et de transformation du cacao et du chocolat. Au Ghana, ils ont récemment dispensé des formations sur la santé et la sécurité au travail (SST) et aidé leurs membres à faire pression sur le gouvernement pour obtenir une législation plus stricte en matière de SST.

33 Voir : https://knowledge4policy.ec.europa.eu/publication/ending-child-labour-promoting-sustainable-cocoa-production-c%3%B4te%2%A0divoire-ghana_en

Les syndicats maintiennent leur engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture. À l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants, l'UITA a publié une brochure de revendications où elle salue la mise en lumière du travail des enfants, mais affirme que pour lutter efficacement contre ce fléau, il faut reconnaître que la majorité du travail des enfants (70 %) concerne l'agriculture et que des stratégies et des plans sectoriels doivent être conçus et mis en œuvre. Cet appel a été réitéré à l'occasion de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. Une délégation de l'UITA (dont un représentant du GAWU) a participé à la réunion de Durban et a milité avec succès en faveur d'un Appel à l'action comprenant des engagements spécifiques pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture. L'union internationale des syndicats a réussi à faire pression sur l'OIT pour que les normes SST soient intégrées aux conventions fondamentales et aux droits et principes fondamentaux au travail. Cela devrait aider les syndicats à accentuer la pression sur les gouvernements et les employeurs pour améliorer la SST.

64

Agriculteurs locataires et métayers

La plupart des efforts de durabilité du secteur sont destinés aux cultivateurs de cacao, généralement considérés comme propriétaires de leurs terres. Pourtant, de nombreuses personnes travaillant dans les plantations ne sont ni des ouvriers agricoles salariés ni des propriétaires terriens. D'une manière ou d'une autre, ce sont des agriculteurs locataires. Les systèmes varient, mais peu de programmes de durabilité ont à ce jour pris en compte ces situations. À l'avenir, le secteur du cacao devra étudier plus attentivement cette question.

La position des travailleurs salariés, des métayers et des agriculteurs locataires doit être davantage prise en compte dans les différentes discussions sur les politiques de la filière cacao, qu'il s'agisse des moyens de subsistance, de la représentation ou des droits des travailleurs.

Santé et installations sanitaires

L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontées les communautés rurales du cacao est le manque d'accès aux soins de santé et à l'eau potable, dans un environnement où les maladies tropicales prospèrent souvent. Le manque d'eau potable, la présence de maladies endémiques, les douleurs de dos et aux articulations ainsi que la mauvaise vue ont des conséquences importantes sur la vie des cacaoculteurs. Lorsque des infrastructures de santé sont disponibles, la plupart des familles rurales n'ont souvent pas les moyens d'y accéder, ce qui les pousse à attendre que les maladies s'aggravent et qu'elles soient plus difficiles – et plus coûteuses – à traiter pour demander de l'aide. De plus, une mauvaise santé entraîne une perte de productivité et de revenus pour les exploitations de cacao. Elle accroît aussi la dépendance à l'égard des autres travailleurs au sein de la famille, y compris les enfants.

Inégalité femmes-hommes

Les femmes gèrent un grand nombre de plantations de cacao en Afrique de l'Ouest. Les données disponibles ne sont pas fiables, mais pour le Ghana, près d'un quart des plantations de cacao seraient dirigées par des femmes (Marston 2016), et les travailleuses agricoles des plantations de cacao sont souvent moins bien rémunérées que les hommes. Leurs responsabilités ne sont souvent pas reconnues ou rémunérées à leur juste valeur. Dans de nombreux cas, les femmes sont exclues de la propriété foncière et, en raison notamment d'un taux élevé d'analphabétisme et d'innumérisme, elles ne bénéficient souvent pas des retombées des exploitations familiales. En outre, les femmes sont souvent confrontées à des structures socioculturelles qui les empêchent de gérer des plantations de cacao de manière rentable. Elles ont aussi plus de mal que leurs homologues masculins à accéder aux services de conseil, aux crédits et à la certification. Enfin, elles sont souvent sous-représentées au sein des organisations paysannes et des réunions publiques, et accèdent rarement aux rôles de direction dans leurs communautés.

65

Si les hommes et les femmes exécutent des tâches différentes, les femmes sont impliquées dans la plupart des étapes, de la préparation des semis à la vente des fèves. En plus de leur rôle dans les activités cacaoyères, les femmes sont responsables des activités ménagères, de l'éducation des enfants et de la production alimentaire, ce qui représente une lourde charge de travail.

À moins d'être spécifiquement conçus à cette fin, les programmes de durabilité ne parviennent souvent pas à atteindre les femmes des communautés cacaoyères. Cette situation a des conséquences négatives pour les femmes, ce qui est donc une raison suffisante pour veiller à ce que les programmes développés par les entreprises et les gouvernements soient conçus pour garantir leur participation et leur inclusion. Il est important que les femmes ne soient pas exclues (délibérément ou par inadvertance) des processus de participation.

Parce que les femmes sont actrices de changement, leur inclusion est essentielle. Des projets aussi divers que la lutte contre la pauvreté et la malnutrition infantile, la préservation des forêts et la sensibilisation au travail des enfants gagnent en efficacité lorsque les femmes des communautés sont impliquées. Si les femmes accomplissent souvent le travail dans les plantations, il est impératif qu'elles reçoivent elles aussi une formation sur les bonnes pratiques agricoles. Par ailleurs, si elles peuvent gagner des revenus plus importants, elles ont tendance à dépenser plus pour les affaires courantes du ménage que leurs homologues masculins à revenu égal. Veiller à ce que les femmes participent aux projets de sensibilisation au travail des enfants garantit leur meilleure acceptation de la part des communautés. Enfin, donner aux femmes des droits sur le régime foncier et de propriété des arbres permet une meilleure protection des forêts et la préservation des écosystèmes existants.

Les programmes mis en œuvre tiennent de plus en plus compte du point de vue des femmes, mais l'égalité femmes-hommes et les projets centrés sur les femmes sont encore loin d'être généralisés. Une amélioration durable de la situation des femmes passera aussi par un changement d'attitude des hommes au sein des communautés. La transformation des traditions, souvent restrictives, en faveur d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, nécessite des efforts plus appuyés. Les gouvernements des pays producteurs ont une responsabilité majeure à cet égard. La question de l'égalité des sexes est véritablement transversale et devrait être un élément central de tout programme du secteur du cacao.

Résumé

Si en matière de violations des droits humains dans la filière cacao, le travail des enfants est souvent au centre des préoccupations, les familles de cacaoculteurs sont en réalité confrontées à une multitude de problèmes. Inégalités femmes-hommes, malnutrition (infantile), manque d'accès à l'éducation, insuffisance des infrastructures sanitaires et de soins de santé, manque de fiabilité du régime foncier et de propriété des arbres, manque de fiabilité de l'État de droit, violations des droits des travailleurs pour les petits exploitants, les ouvriers et les agriculteurs locaux : la liste est longue. Elle est pourtant loin d'être exhaustive.

Comprendre ce qui relève ou non du travail des enfants est une première étape importante pour avancer sur cette question. Tous les travaux effectués par des enfants dans une exploitation agricole ne relèvent pas du travail des enfants. Néanmoins, 1,5 million d'enfants effectuent un travail inadapté à leur âge dans les exploitations cacaoyères d'Afrique de l'Ouest, qui de fait appartient à la catégorie du travail des enfants. La plupart d'entre eux sont impliqués dans des tâches dangereuses, qui font également partie des pires formes de travail des enfants.

Les pouvoirs publics des pays producteurs et les agences de développement ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le travail des enfants, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, la sensibilisation et l'état de droit. Si le nombre d'enfants soumis aux (pires) formes de travail des enfants dans la culture du cacao est plus élevé, la gravité de ces cas semble toutefois régresser. En moyenne, les enfants participent à moins d'activités dangereuses et le temps consacré au travail dans les exploitations agricoles a également diminué. Néanmoins, en raison du nombre croissant de ménages de cacaoculteurs, le nombre absolu d'enfants touchés par les (pires) formes de travail des enfants ne cesse de progresser.

Les investissements et les ambitions des entreprises comme des gouvernements doivent être revus considérablement à la hausse si l'on

veut que les objectifs en matière de travail des enfants ne soient pas du simple écoblanchiment et des mots vides de sens. Ces ambitions renforcées doivent s'accompagner de réglementations contraignantes ; les promesses doivent être tenues avec des conséquences réelles si elles ne sont pas respectées.

Les approches de prévention reposant sur la sensibilisation des communautés sont un élément clé de ces interventions, tout comme les approches basées sur l'offre – les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE). Lorsqu'ils sont conçus correctement, les SSRTE permettent d'identifier environ 60 % des enfants d'une communauté astreints au travail des enfants. Le développement communautaire et la responsabilité au niveau de la chaîne d'approvisionnement sont tous deux nécessaires. L'un ne doit pas exclure l'autre.

Les femmes sont à la tête de nombreuses plantations cacaoyères en Afrique de l'Ouest, mais leurs responsabilités ne sont pas reconnues ou rémunérées à leur juste valeur. En outre, les femmes sont souvent confrontées à des structures socioculturelles qui les empêchent de gérer des plantations de cacao de manière rentable. À moins d'être spécifiquement conçus à cette fin, les programmes de durabilité ne parviendront souvent pas à atteindre les femmes des communautés cacaoyères. Les interventions qui ne tiennent pas compte de la dimension du genre peuvent même accroître les inégalités entre les hommes et les femmes.

5. Racisme, représentation et décolonisation



Pourquoi l'Europe et les États-Unis occupent-ils une place prépondérante dans les échanges mondiaux de produits de base ? Pourquoi toutes les grandes entreprises du secteur du cacao et du chocolat – et donc le pouvoir décisionnaire – ont-elles leur siège dans les pays du Nord, loin des lieux de culture de cette denrée essentielle ? Comment se fait-il qu'aucun Ouest-Africain n'occupe de poste à responsabilité dans le secteur du cacao et du chocolat ? Pourquoi les ONG du Nord sont-elles plus facilement entendues que celles provenant des pays producteurs ? Ces questions pourtant évidentes restent des non-dits des débats sur la durabilité des produits de base des régions tropicales. Et même si les quelques pages de ce chapitre ne suffiront évidemment jamais à rendre justice à un tel sujet, elles pourraient constituer le point de départ d'une discussion et d'une réflexion interne à l'échelle du secteur.

La réalité actuelle du commerce mondial du cacao – et des injustices et inégalités qu'il engendre – ne peut être comprise sans tenir compte du passé ; l'histoire de la colonisation éclaire les structures commerciales qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Les économies actuelles de l'Afrique de l'Ouest, fondées sur les cultures de rapport, sont le résultat direct de la domination coloniale et des multiples interventions du FMI et de la Banque mondiale.

Alors que l'Europe et l'Amérique du Nord envoient une prétendue aide au développement aux pays du Sud, cette aide est dérisoire comparée à la valeur retirée de ces pays sous forme de main-d'œuvre bon marché, de produits agricoles et d'autres produits de base. Les pays du Nord s'approprient toujours la grande majorité de la richesse de leurs anciennes colonies.

Les injustices historiques rejouent sur les sensibilités actuelles

Situé sur la côte ghanéenne, à mi-chemin entre Accra et la Côte d'Ivoire, se dresse Fort Elmina. Cet ancien centre de traite des esclaves est un symbole de l'épouvantable commerce transatlantique des esclaves. Des générations entières d'Africains de l'Ouest ont grandi avec le souvenir de cette injustice historique.

Cependant, le terme « esclavage » ne fait pas seulement référence à une injustice appartenant aux siècles passés ; il est encore d'actualité dans la filière cacao. Certains acteurs, notamment dans les pays du Nord, ont fait un usage excessif du concept « d'esclavage moderne » au cours des dernières décennies. Non seulement il est utilisé pour décrire des cas de travail forcé (qui est une problématique actuelle), mais il a souvent été employé comme un terme générique désignant de nombreuses violations du travail.

Les intentions de la société civile et des médias des pays du Nord sont peut-être louables, mais elles traduisent un manque de compréhension de la douloureuse résonance historique du terme « esclavage ».

Les parties prenantes devraient soumettre leurs communications à un examen critique et se demander si cette terminologie est bien celle qu'il convient d'utiliser.

Représentation

Trop souvent, les discussions sur la durabilité de la filière cacao concernent les cultivateurs, sans que ceux-ci soient invités à la table des discussions. Elles ont pour objet des intérêts africains ou latino-américains, sans que ces intérêts soient représentés par des organisations et des administrations africaines ou latino-américaines. Cette situation a des conséquences sérieuses et d'une grande ampleur. D'une manière générale, les interventions sont choisies en fonction de ce qui convient aux personnes qui détiennent le pouvoir, et non de celles qui doivent les mettre en œuvre. La langue utilisée pourrait exacerber les injustices historiques ou simplement confirmer les déséquilibres de pouvoir en présence.

Les obstacles à la représentation sont très divers : l'absence de traduction, les frais de déplacement, les restrictions en matière de visa³⁴ ou l'absence d'indemnisation pour le temps consacré peuvent constituer un frein important. Les préjugés et la discrimination à l'égard des personnes de couleur sont légion, aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Le manque de représentation au niveau des dirigeants du secteur du chocolat et du cacao est flagrant. Sur les seize membres du conseil d'administration de la World Cocoa Foundation, pas un seul n'est Ouest-Africain. Aucun n'est noir. Le secrétaire général de la Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative – un ressortissant ivoirien – n'a pas réussi à briser le plafond de verre après des décennies à occuper des postes de direction au sein de la filière cacao. Il a été élevé à des fonctions de direction par une initiative ouest-africaine, et non par des multinationales occidentales. Bien qu'il soit préférable de ne pas avoir l'illusion d'une représentation, ces exemples montrent où se trouve le pouvoir, et dans l'intérêt de qui ce pouvoir est exercé.

Le fait que les cultivateurs et les gouvernements d'Afrique de l'Ouest réclament depuis de nombreuses années des prix plus élevés pour le cacao, mais que les entreprises ne veulent tout simplement pas évoquer ce sujet constitue un bon exemple.

Un manque de représentation peut être involontaire – une partie du problème posé par le privilège est qu'on est rarement conscient de son propre privilège – et pour y remédier, toutes les parties prenantes doivent se poser sérieusement la question de savoir dans quelle mesure cela peut concerner leurs propres activités. Que ce manque de représentation soit intentionnel ou non, le vécu de ceux qui sont laissés pour compte est tout aussi douloureux.

34 Les restrictions de visa sont clairement des obstacles intentionnels ; leur objectif est d'empêcher les personnes des pays du Sud de se déplacer librement et à leur guise. C'est pourquoi les parties prenantes du secteur du cacao doivent s'assurer que les réunions internationales – si elles ont lieu en présentiel – se déroulent dans des pays où les restrictions de voyage pour les participants du Sud sont les plus minimales.

Il existe un déséquilibre de pouvoir évident entre ceux qui possèdent de l'argent – et donc le pouvoir de décision – et les bénéficiaires des aides, qu'elles soient à l'initiative des entreprises, des organisations internationales ou des ONG. Dans les relations donateur-bénéficiaire, les exécutants des pays du Sud et les communautés sont des partenaires inégaux. Non seulement il existe un déséquilibre des forces financières, mais dans la relation nord-sud, les risques sont généralement assumés par les « bénéficiaires » des pays du Sud.

Par exemple, les communautés agricoles et les gouvernements producteurs qui souhaitent lutter activement contre la faiblesse des prix des produits de base sont constamment contrecarrés par le secteur industriel mondial. Au lieu de cela, on attache beaucoup d'importance aux approches agronomiques, ce qui laisse entendre que les cultivateurs (paresseux ou peu avisés) sont responsables de leur propre pauvreté. Si les décisions sont prises par les personnes se trouvant en Europe et aux États-Unis, elles auront tendance à favoriser les personnes au pouvoir.

La division du travail au sein de la chaîne de production est un héritage de la période coloniale ; le pouvoir décisionnaire se trouve ailleurs qu'en Afrique de l'Ouest. Or on part implicitement du principe que les injustices et les inégalités peuvent être abolies dans le cadre de la répartition actuelle du travail. La possibilité même d'un tel scénario reste une question ouverte.

Progrès

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest a connu des avancées majeures en matière d'auto-organisation et de représentation, tant au niveau des pouvoirs publics que de la société civile. La collaboration entre les gouvernements des deux plus grandes nations productrices de cacao pour mettre en place la Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative est un événement marquant. Aujourd'hui, ces deux pays collaborent en utilisant leur pouvoir de marché pour exiger une réforme structurelle de la commercialisation du cacao. Le fait que le Cameroun et le Nigeria cherchent à collaborer plus étroitement avec cette initiative constitue également une étape importante.

Au niveau de la société civile, une vaste collaboration a vu le jour au Ghana et en Côte d'Ivoire entre la société civile et les organisations de cultivateurs, afin qu'elles puissent s'exprimer au nom des détenteurs de droits des communautés. La Ghanaian Civil Society Cocoa Platform (GCCP)³⁵ et la Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable³⁶ rassemblent toutes deux des dizaines d'OSC et d'organisations de producteurs, qui s'expriment tant au niveau national qu'international.

35 <https://gccp.org.gh/>.

36 <http://www.plateformecacao.org/>.

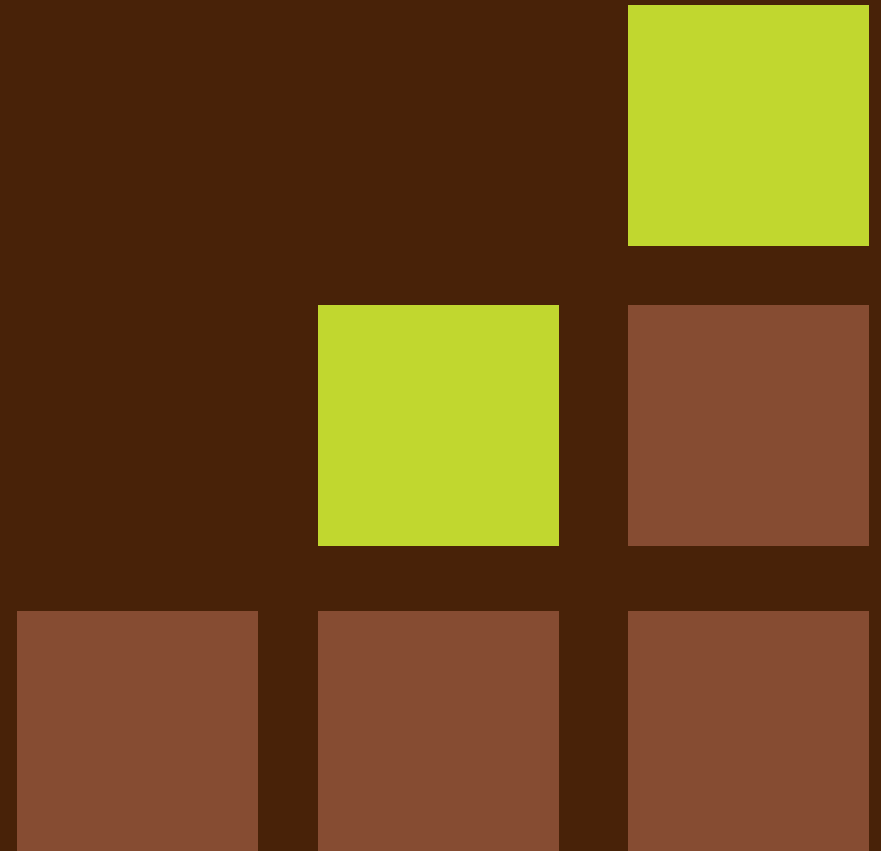
Démanteler les structures injustes

Il faudra du temps et un engagement proactif de la part de tous pour combler ce déficit de représentation. Cependant, les choses ne peuvent changer si on ne commence même pas à s'occuper des objectifs les plus faciles à atteindre, comme payer des prix au producteur plus élevés et inviter les cultivateurs à la table des discussions mondiales sur le cacao. Il y aura aussi des revers, et il ne faut pas s'attendre à la perfection dès le départ. Les leaders des pays du Sud, y compris les cultivateurs, les chercheurs et les activistes, ont besoin de temps et de place pour faire entendre leur voix et asseoir leur pouvoir. Concernant les injustices raciales, chaque partie prenante, qu'il s'agisse de l'industrie, des pouvoirs publics ou de la société civile, devra prendre conscience de son rôle dans le maintien ou le démantèlement des structures injustes dans lesquelles nous évoluons.

Résumé

La réalité actuelle du commerce mondial du cacao – et des injustices et inégalités qu'il engendre – ne peut être comprise sans tenir compte du passé ; l'histoire de la colonisation éclaire les structures commerciales qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui. De plus, la représentation est importante. Trop souvent, les discussions concernent les cultivateurs, sans que ceux-ci soient invités à la table des discussions. Elles ont pour objet des intérêts africains ou latino-américains, sans que ces intérêts soient représentés par des organisations et des administrations africaines ou latino-américaines.

6. Évolution du marchés



L'économie mondiale navigue en eaux troubles; la crise du COVID-19 n'est pas terminée, de nombreuses chaînes de valeur sont encore perturbées, et l'invasion russe en Ukraine a engendré de nombreux problèmes et une forte augmentation des coûts et des prix dans les chaînes de valeurs mondiales. Tous ces facteurs ont poussé un nombre croissant de personnes dans la pauvreté (extrême). Le secteur du cacao a été et est toujours affecté par cette situation à plusieurs égards, mais pour les entreprises de cacao et de chocolat, les activités restent étonnamment stables voire extrêmement rentables, pour de nombreuses entreprises.

Les temps sont durs pour les cacaoculteurs.

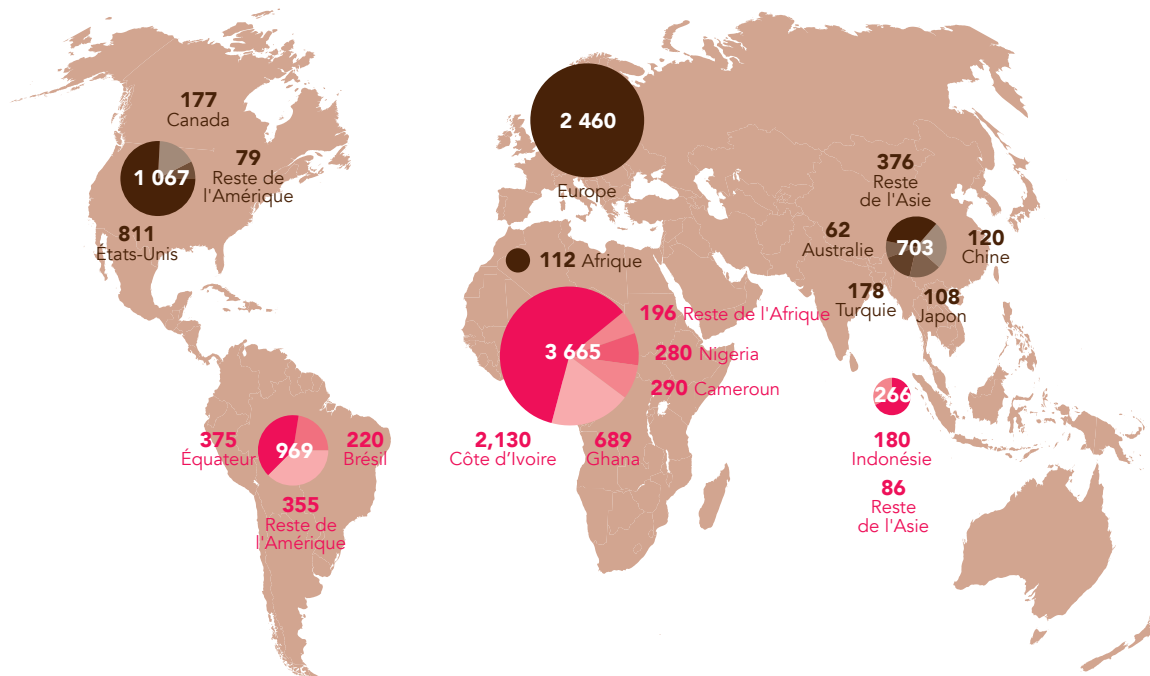
Les temps sont durs pour les cacaoculteurs. Les prix des denrées de base ont connu une forte augmentation au début de la crise de COVID-19. Après le premier choc, les prix ont diminué et se sont stabilisés, mais souvent bien au-dessus des niveaux antérieurs à la pandémie, avec des taux élevés d'inflation. Au cours de l'année 2022, la condition des cultivateurs s'est considérablement dégradée. Les prix des engrais avaient déjà commencé à grimper en 2021, mais après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, leur coût a explosé. Pour ne rien arranger, les prix des carburants ont fortement augmenté,

Production mondiale et importations de cacao

Production de cacao en milliers de tonnes 2021-2022 (prévision)

Importations de cacao en milliers de tonnes 2020/21

Source: ICCO 2022, tableaux 3, 9



avec une incidence directe sur l'inflation globale, y compris sur les coûts alimentaires dans les pays producteurs de cacao. Les cultivateurs doivent faire face à une augmentation vertigineuse des coûts pour nourrir leurs familles. Malgré l'augmentation du prix au producteur pour le cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire, cette augmentation est loin de compenser l'inflation. En octobre 2022, le taux d'inflation au Ghana a officiellement atteint 37 % alors que le prix fixé pour la nouvelle saison est supérieur de 21 % à celui de l'année précédente.

Le mensonge de la durabilité

Nombre d'entreprises savent que leur cacao a été cultivé par des personnes qui ont du mal à nourrir leur famille, à envoyer leurs enfants à l'école et à embaucher des travailleurs adultes au lieu de travailler avec leurs propres enfants dans les plantations.

Malgré ce constat, elles sont de plus en plus nombreuses à clamer que leurs produits sont durables. Lorsque les ONG critiquent leurs pratiques, elles répondent en général que leur cacao est certifié par des organismes de normalisation ou par des projets d'entreprise.

Si l'on se réfère à la première définition de la durabilité adoptée au niveau mondial, il s'agit purement et simplement d'écoblanchiment.

«Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il porte en lui deux notions essentielles :

la notion de "besoins", notamment les besoins essentiels des populations pauvres dans le monde, auxquelles une priorité absolue doit être accordée; et l'idée des limitations imposées par le degré de développement technologique et par l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et futurs.» (Brundtland 1987)

Les familles de cacaoculteurs ne peuvent généralement pas subvenir à leurs besoins élémentaires. Des études récentes ont montré qu'il n'y avait pas de grande différence entre des familles vivant dans des exploitations certifiées ou soutenues par des programmes et les autres familles³⁷. En outre, la déforestation liée à la filière cacao aggrave la crise climatique mondiale et compromet l'avenir des générations futures dans la ceinture du cacao. Qualifier le cacao provenant de ces régions de «durable», c'est ignorer complètement la situation des cacaoculteurs et des écosystèmes.

37 Voir le résumé des chiffres existants dans (Le BASIC 2022 : 66-69). La même étude calcule ce que les cultivateurs touchent pour un cacao conventionnel et pour un cacao certifié vendu sur le marché allemand. Les différences sont minimes, voir page 54-58.

Un marché du chocolat stable

Du côté des entreprises du secteur du chocolat et du cacao, les perspectives sont beaucoup plus rassurantes. Les ventes de chocolat ont connu une croissance régulière au cours des décennies, émaillée seulement de quelques petites perturbations. La demande en chocolat est restée très stable dans la plupart des grands pays consommateurs. Pendant les confinements, les consommateurs ne pouvaient pas faire autant de courses, voyageaient moins et fréquentaient moins les restaurants et les cafétérias, là où le chocolat est souvent consommé ou acheté. Malgré cela, le chiffre d'affaires du secteur du chocolat est resté relativement stable, avec une croissance en 2020, et une légère baisse en 2021. On prévoit même que les ventes de chocolat continueront d'augmenter dans les prochaines années.

Des bénéfices conséquents

La plupart des entreprises se sont targuées d'avoir réalisé d'importants bénéfices au cours des deux dernières années. Même la crise du COVID-19 n'a eu qu'un impact limité. OFI et Cargill ont toutes deux annoncé des bénéfices records pour l'année 2021. Mondelez, Hershey³⁸ et Barry Callebaut³⁹ ont fait part d'excellents bénéfices lors de leurs appels aux investisseurs en 2022. Mondelez a même affirmé que ces bénéfices étaient « dus à l'augmentation des prix »⁴⁰.

Pour faire simple, c'est une période faste pour les chocolatiers.

Consommation de chocolat en Russie et en Ukraine

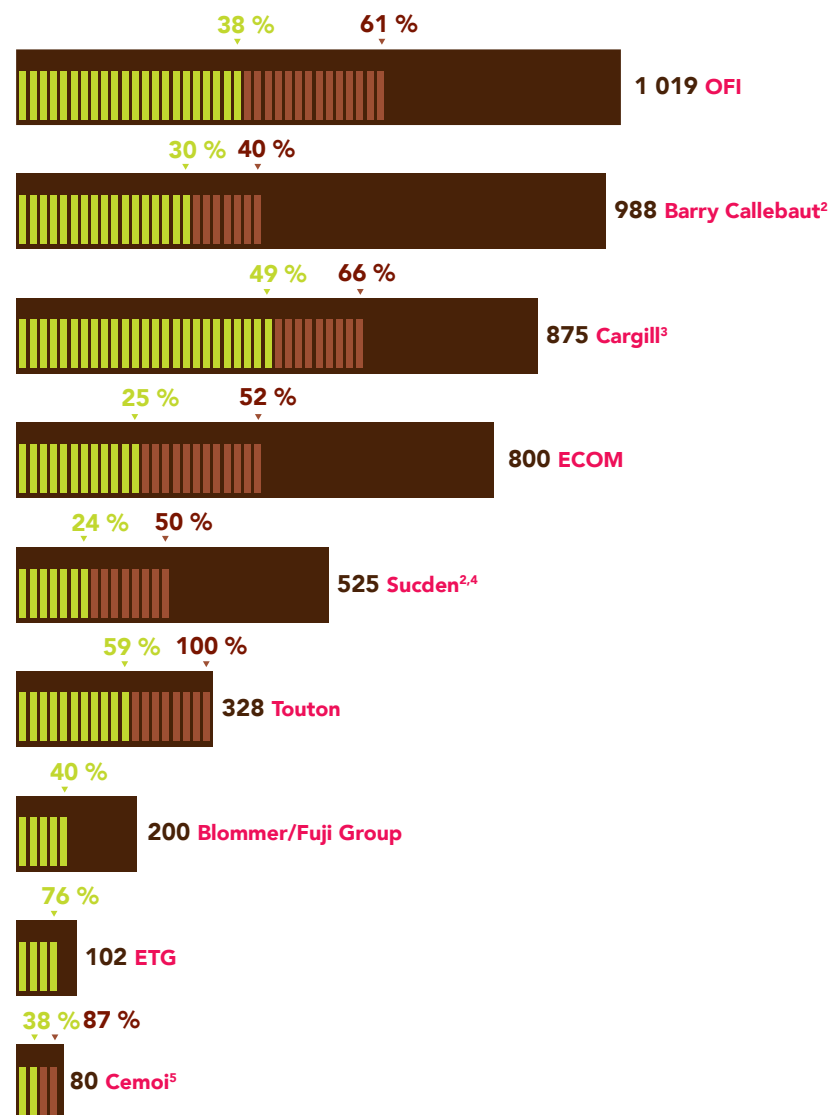
L'attaque russe contre l'Ukraine entraînera une baisse de la consommation de chocolat. Une partie des usines ukrainiennes sont actuellement à l'arrêt, les entreprises occidentales ont réduit leurs exportations vers la Russie et la crise économique en Russie en raison des sanctions, et en Ukraine en raison de la guerre, engendrera une baisse de la demande. Avant la guerre, la consommation des deux pays s'élevait à 200 000 tonnes d'équivalents de fèves de cacao.

38 Voir : <https://bartalks.net/hershey-half-year-results-profit-boosted-despite-inflation-worries/>

39 Voir : https://www.barry-callebaut.com/sites/default/files/2022-04/PRR%20Barry%20Callebaut%20Group%20Half-Year%20Results%20Fiscal%20Year%202022_0.pdf

40 Voir : <https://seekingalpha.com/article/4503813-mondelez-international-inc-mdlz-ceo-dirk-van-de-put-on-q1-2022-results-earnings-call>

Négociants et transformateurs : cacao utilisé 2021



Traçabilité à l'exploitation / À la coopérative / Cacao utilisé 2021⁽¹⁾

En milliers de tonnes

Négociants et Broyeurs

Un marché très concentré

Les volumes des principales sociétés de négoce, de concassage et de transformation sont restés stables ces dernières années. Bien que les tonnages ne correspondent pas au volume total utilisé – car ces entreprises commercent entre elles – 4,5 millions de tonnes d'équivalents de fèves de cacao transitent par les six plus grandes entreprises. Chacune des quatre plus grandes entreprises commercialise autant, voire plus, de cacao que le cacao cultivé au Ghana, qui est pourtant le deuxième producteur mondial. À grand pouvoir, grandes responsabilités⁴¹. L'énorme concentration du marché dans le secteur du cacao fait peser une lourde responsabilité sur les principales entreprises en matière de devoir de vigilance concernant les droits humains et de prévention de la déforestation dans leurs chaînes de valeur.

Traçabilité

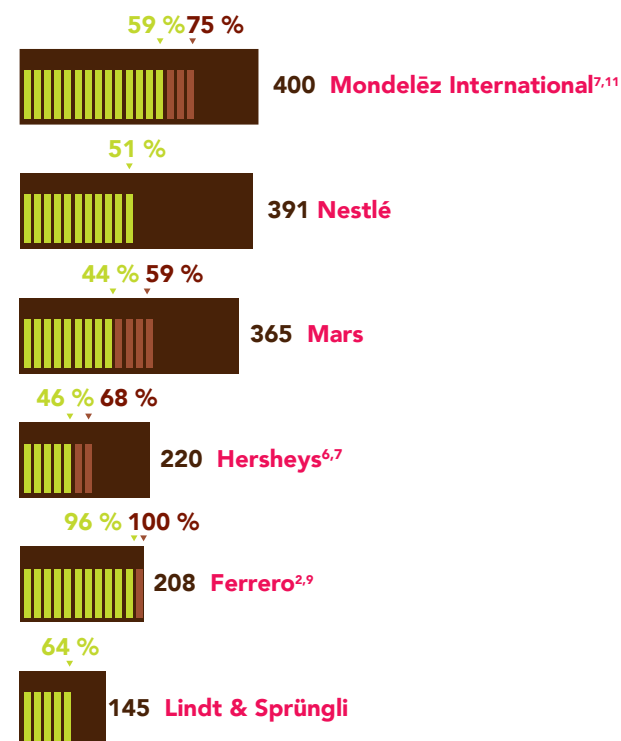
Assurer une traçabilité complète du cacao tout au long de la chaîne d'approvisionnement constitue un volet important de cette responsabilité des entreprises. À l'heure actuelle, les entreprises appréhendent la traçabilité de plusieurs manières. Certaines se basent sur les chiffres transmis par les organismes de normalisation et les coopératives. D'autres utilisent la localisation GPS et la cartographie polygonale, qui sont bien plus fiables que les données fournies par les coopératives et les associations paysannes. Si les négociants et les transformateurs ont fait des progrès en matière de traçabilité, on constate néanmoins de grandes différences. La traçabilité au niveau de la coopérative est la plus faible pour Barry Callebaut et Blommer/Fuji Group, avec 40 %. Avec 87 %, Cémoi affiche le taux de traçabilité le plus élevé. La traçabilité au niveau de l'exploitation a également progressé, la fourchette allant de 24 % pour Sucden à 76 % pour Cocomect.

Assurer la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur, jusqu'au niveau de l'exploitation, a un coût. En outre, toutes les parties prenantes sont conscientes que le devoir de transparence implique des coûts de suivi ; connaître l'origine du cacao, c'est aussi avoir connaissance de la pauvreté, de la malnutrition, du travail des enfants, des travailleurs sous-payés, d'autres violations des droits humains et de la déforestation.

Les négociants, les broyeurs et les transformateurs de cacao sont rarement les producteurs du produit chocolaté final. En tant que tels, ils dépendent des marques de chocolat et des détaillants pour prendre en charge ces coûts supplémentaires. Ce n'est cependant pas toujours le cas. En fait, des rapports ont fait état de pressions exercées par des entreprises situées en aval pour réduire les coûts des programmes de durabilité, ou pour que les négociants coinvestissent dans des programmes pilotés par des chocolatiers. Dans cette optique, il est pertinent de mentionner que les marges relatives des négociants en cacao sont faibles – ils réalisent des bénéfices non négligeables en raison des volumes considérables qu'ils négocient.

41 Cet adage, prononcé par Oncle Ben à son neveu Peter Parker (Spiderman), est également appelé le « principe de Peter Parker ».

Chocolatiers: cacao utilisé 2021¹



Traçabilité à l'exploitation / À la coopérative / Cacao utilisé 2021⁽¹⁾

En milliers de tonnes

Mais si la traçabilité n'est pas encore généralisée, c'est en partie à cause d'un manque d'ambition et de financement de la part du secteur du cacao (et du chocolat) – et de lacunes juridiques actuelles dans les pays consommateurs. La législation nationale, du moins en Côte d'Ivoire, est une autre cause. En effet, la loi prévoit qu'au moins 20 % du cacao acheté par les entreprises doit être acheté par l'intermédiaire d'exportateurs locaux. Or, ces exportateurs locaux ne peuvent ou ne veulent pas mettre en place la traçabilité nécessaire, car ils s'approvisionnent auprès d'intermédiaires locaux tels que les pisteurs et les « traitants ».

Traçabilité

Le secteur du chocolat est pour sa part resté stable. Il y a toutefois deux exceptions. Mars a réduit sa demande de cacao de près de 10 % tandis que Ferrero a connu une forte croissance. La traçabilité au niveau de la coopérative et de l'exploitation a considérablement augmenté. Ferrero est la première

grande entreprise à revendiquer la traçabilité de 100 % du cacao jusqu'à la coopérative ou au premier acheteur, tandis que Nestlé la garantit pour 51 % du cacao utilisé. Ferrero fait également valoir qu'avec 96 %, la traçabilité au niveau de l'exploitation est la plus élevée, tandis que Mars affiche un taux de 44 %. Ferrero souligne en outre que 88 % des exploitations de la chaîne de valeur de l'entreprise ont fait l'objet d'une cartographie polygonale et que 100 % d'entre elles sont certifiées. La traçabilité des marques de chocolat est donc nettement plus élevée que celle des grands négociants et des broyeurs. Toutes ont pour objectif une traçabilité totale au moins jusqu'au niveau des coopératives, si ce n'est déjà fait. Pour atteindre ces objectifs, elles privilégient les achats auprès de sources plus transparentes que la moyenne.

Le beurre de cacao : une absence de traçabilité

Ces chiffres sont toutefois trompeurs, car une partie au moins de leur approvisionnement n'est pas traçable : la plupart des entreprises achètent du beurre de cacao sans en connaître l'origine. Certaines entreprises ont tenté de remédier à ce problème. Le beurre de cacao de Tony's Chocolonely est traçable depuis plusieurs années déjà, et Lindt & Sprüngli s'est fixé pour objectif d'atteindre une traçabilité à 100 % de son beurre de cacao d'ici 2025.

Pays producteurs

Un accroissement de la production

La production mondiale de cacao a augmenté d'environ 20 % au cours des dix dernières années, passant de 4,1 millions de tonnes en 2011-2012 à 4,9 millions de tonnes en 2021-2022. Malgré les investissements considérables du secteur, cette augmentation du volume n'est pas due à une meilleure productivité par hectare, mais à une extension des surfaces plantées. Bon nombre de ces nouvelles plantations ont vu le jour dans des aires protégées, voire dans des réserves naturelles. Selon le gouvernement de la Côte d'Ivoire, 10 à 15 % des récoltes proviennent de zones plantées illégalement. Les ONG pensent que ce chiffre pourrait dépasser les 30 %. Les plantations sur des terres illégalement déboisées sont un problème dont souffre également le Ghana.

La Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure le Ghana, sont les plus importants producteurs de cacao au monde. Avec plus de 60 % de la production mondiale de cacao, la puissance commerciale de ces deux pays fixe les règles du jeu pour l'ensemble du secteur. Cependant, la production du Ghana commence à baisser⁴². Parallèlement, les pays d'Amérique latine sont en train d'augmenter considérablement leur production. En fait, l'Équateur pourrait même détrôner le Ghana et devenir le deuxième producteur mondial de cacao d'ici dix à quinze ans.

42 Ce déclin est imputable à une triple menace : l'épidémie de l'œdème des pousses du cacaoyer (CSSV), la pression croissante exercée par les mines d'or sur les exploitations cacaoyères, et la crise du coût de la vie qui pousse les cultivateurs à abandonner une agriculture coûteuse, risquée et peu rémunératrice.

Gestion de l'offre

Avec une tendance mondiale à la hausse des volumes, et la question du prix au producteur qui occupe une place grandissante, il est logique que la gestion de l'offre donne lieu à une conversation animée. Toutefois, bien que les entreprises du secteur du chocolat et du cacao considèrent toujours le mécanisme de l'offre et de la demande comme le principal déterminant des prix du cacao, la discussion sur les politiques de gestion de l'offre fait largement défaut.

La Côte d'Ivoire a certes mis en œuvre des politiques contre l'augmentation de la productivité depuis l'effondrement des prix de 2016-2017, mais cela ne contribue en rien à freiner les augmentations provenant des nouvelles exploitations cacaoyères. Parallèlement, l'Équateur et, dans une moindre mesure, le Pérou sont en train de développer fortement leur secteur du cacao, y compris la variété de cacao ordinaire CCN51, qui se fait partiellement passer pour du cacao fin⁴³.

L'Organisation internationale du cacao (International Cocoa Organisation, ICCO) a essayé de former un groupe de travail sur la gestion de l'offre composé de représentants du gouvernement et des exportations du secteur privé, mais les progrès sont laborieux, en grande partie à cause de l'inaction du gouvernement ghanéen qui pilote ce groupe de travail.

Si la production de cacao pouvait être maintenue à un niveau légèrement inférieur à la demande mondiale pendant une période suffisamment longue, les prix pourraient augmenter au niveau mondial. Les avantages pour les cultivateurs et les entreprises de transformation devraient être évidents pour tous. À l'inverse, si la surproduction n'est pas endiguée, des krachs massifs de prix comme en 2016-2017⁴⁴ se produiront à nouveau, et déstabiliseront les communautés de cacaoculteurs du monde entier.

Bien que la gestion de l'offre ne soit pas une panacée, elle doit faire partie de l'arsenal de mesures politiques destinées à accroître la durabilité du secteur.

Normes

La course aux volumes certifiés n'a toutefois pas entraîné de hausse des exigences. Si au moins un tiers, voire plus de la moitié, de la production mondiale de cacao est cultivée sous un label de certification ou un label de durabilité propre à l'entreprise, des problèmes majeurs persistent. En effet, les entreprises et les détaillants de chocolat ont tendance à rechercher le label le moins cher, en négligeant les effets négatifs potentiels de cette pression sur les prix. En fait, la pertinence de ces normes de certification a décliné. Pendant

43 Bien que les Équatoriens affirment que 75% de leurs exportations sont constituées de cacao fin, en réalité, pas moins de 70% de la production équatorienne de cacao est constituée de cacao de qualité ordinaire.

44 Il a été alimenté par une augmentation massive et inattendue de la production en Côte d'Ivoire.

longtemps, il s'agissait du seul outil disponible pour atteindre des objectifs de durabilité. Mais grâce à la multiplication des données, des recherches, des initiatives, et grâce à l'expérience acquise dans leur mise en œuvre, le secteur dispose désormais d'un éventail d'interventions plus large.

La certification n'est pas toujours un gage de durabilité

Revendiquer la durabilité du cacao sur la base d'un système de certification est trompeur. Pourtant, les expressions « cacao certifié » et « cacao durable » sont encore souvent utilisées – à tort – de manière interchangeable. Or, on ne peut prétendre que le cacao certifié soit durable sur la seule base de la certification, que cette certification soit Fairtrade, Rainforest, ISO/ARSO, biologique ou toute autre norme.

Des normes centrées sur les cultivateurs, et non sur les multinationales

Penser que les normes agricoles sont la réponse aux problèmes du secteur du cacao sous-entend que ces problèmes ont pour origine une mauvaise pratique agricole. Si la plupart des organismes de certification disposent d'un code de conduite pour les négociants, l'accent a toujours été mis sur ces normes agricoles. Pour pouvoir vendre un produit certifié, les chocolatiers doivent modifier leur mode de fonctionnement à la marge. La certification a très peu contribué à réduire le rapport de force entre les multinationales et les cultivateurs. Si les cultivateurs doivent revoir la plupart de leurs pratiques pour pouvoir vendre leur cacao, pourquoi ne pas demander la même chose aux multinationales ?

Avantages de la certification

Pour rendre les chaînes de valeur plus transparente, la certification peut jouer un rôle important à plus d'un titre. C'est à l'heure actuelle, l'un des rares moyens de proposer aux cultivateurs des primes et des prix plus élevés. Elle offre aussi un soutien aux organisations paysannes par le biais du financement et de la création de coopératives. Ce cadre permet de mettre en place d'autres interventions nécessaires comme les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Néanmoins, la question de savoir si la certification est l'outil le plus efficace pour résoudre ces problèmes reste ouverte.

Plaidoyer

Fairtrade et Rainforest Alliance s'impliquent dans des efforts de plaidoyer qui dépassent les intérêts directs liés à la promotion de leurs propres normes. Ceci constitue une reconnaissance nécessaire et bienvenue du fait que les normes de durabilité volontaires ne constituent qu'une partie de la solution et que les normes agricoles s'inscrivent dans un contexte social plus large. De ce point de vue, il est positif que ces deux normes de certification préconisent fortement la nécessité d'une réglementation et d'une approche plus large au niveau du territoire. En même temps, le fait que ces normes s'engagent dans la défense des droits crée également des complications autour des intérêts commerciaux des normes, car une grande partie de leurs gains est encore basée sur les tonnages vendus.

Concurrence avec les programmes de durabilité des chocolatiers

Les deux organismes de normalisation entrent en concurrence directe avec les programmes de durabilité de certaines entreprises de cacao et de chocolat. Des entreprises ont créé leurs propres labels, comme Mondelēz avec le label Cocoa Life ou Nestlé avec le Plan Cacao Nestlé. Fairtrade et Rainforest Alliance craignent que les grands détenteurs de licences optent pour leurs programmes de durabilité en interne et abandonnent les normes d'origine. Les programmes internes des entreprises sont beaucoup moins transparents que ceux de Fairtrade et de Rainforest Alliance, et peuvent conduire à un nivellement par le bas. Les études d'impact ne sont que partiellement publiées et de nombreuses entreprises n'ont même pas publié leurs normes. En outre, les processus démocratiques de consultation mis en place notamment dans le cadre de Fairtrade et de Rainforest Alliance ne figurent pas dans les programmes de durabilité en interne, qui fonctionnent selon une hiérarchie beaucoup plus descendante.

Résumé

Bien que l'économie mondiale traverse une période difficile, les entreprises du secteur du chocolat et du cacao ne se contentent pas de rester stables, elles prospèrent. Pour les cultivateurs en revanche, les temps sont durs : le coût de la vie et les coûts de production montent en flèche alors que le prix qu'ils reçoivent pour leur cacao est resté pratiquement inchangé.

Entreprises

Au niveau des négociants et des broyeurs, le secteur reste très concentré. La concentration débridée du marché dans la filière cacao fait peser une lourde responsabilité sur les entreprises leaders. Assurer une traçabilité complète du cacao tout au long de la chaîne d'approvisionnement constitue un volet important de leur responsabilité. Les niveaux de traçabilité varient fortement d'une entreprise à l'autre, mais toutes comptent une part importante d'approvisionnement indirect – et donc non traçable. Au niveau des chocolatiers, la traçabilité semble être plus poussée, mais cela s'explique par le fait que leurs achats se concentrent sur des sources plus transparentes, laissant ainsi le cacao non traçable aux autres acteurs du marché.

Gestion de l'offre

Au niveau mondial, la production de cacao poursuit sa progression, principalement tirée par la croissance en Côte d'Ivoire et en Amérique latine. Bien que les entreprises du secteur du chocolat et du cacao considèrent toujours le mécanisme de l'offre et de la demande comme le principal déterminant des prix du cacao, la discussion sur les politiques de gestion de l'offre fait largement défaut. Bien qu'elle ne soit pas une panacée, la gestion de l'offre doit faire partie de l'arsenal de mesures politiques destinées à accroître la durabilité du secteur.

Normes

La course aux volumes certifiés n'a toutefois pas entraîné de hausse des exigences. Si au moins un tiers, voire plus de la moitié, de la production mondiale de cacao est cultivée sous un label de certification ou un label de durabilité propre à l'entreprise, des problèmes majeurs persistent. En effet, les entreprises et les détaillants de chocolat ont tendance à rechercher le label le moins cher, en négligeant les effets négatifs potentiels de cette pression sur les prix. Revendiquer la durabilité du cacao sur la base d'un système de certification est trompeur. Pourtant, les expressions « cacao certifié » et « cacao durable » sont encore souvent utilisées – à tort – de manière interchangeable. Or, on ne peut prétendre que le cacao certifié soit durable sur la seule base de la certification.

7. Environnement favorable



Cadre législatif des pays consommateurs

Les inquiétudes du public concernant l'impact de la production du cacao sur les droits humains et l'environnement ne cessent de grandir depuis le début du millénaire. Outre le lien désormais bien connu entre la cacao-culture et le travail des enfants, cette problématique s'est doublée ces dernières années d'une prise de conscience croissante de l'impact de l'agriculture sur le climat. Dans le monde entier, le défrichage à des fins agricoles est le principal facteur de déforestation, avec les répercussions que cela implique sur les émissions de gaz à effet de serre. Alors que d'autres produits de base présentant un risque pour les forêts, comme le bétail, l'huile de palme, le soja et le bois, contribuent davantage à la déforestation mondiale, le cacao est un moteur important de la déforestation en Afrique de l'Ouest.

Pour y remédier, les pays consommateurs, notamment l'UE et le Royaume-Uni, sont en train d'élaborer des politiques visant à éliminer le travail des enfants et la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement. Il s'agit principalement de contraindre l'industrie, c'est-à-dire les entreprises qui s'approvisionnent en cacao et commercialisent des produits à base de cacao, à améliorer la transparence et à veiller à ce que leurs chaînes d'approvisionnement soient exemptes d'atteintes aux droits humains et/ou à l'environnement. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un débat politique plus large – au niveau national, de l'UE et des Nations unies, et dans l'ensemble des secteurs – sur la manière de garantir une attitude responsable de la part des entreprises, et en accord avec les objectifs en matière de droits humains et de durabilité.

La question des obligations de «devoir de vigilance» pour les entreprises est au cœur de ce débat politique. En 2011, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont réaffirmé la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains. Pour s'acquitter de cette responsabilité, les entreprises doivent mettre en place un processus de devoir de vigilance continu pour identifier, prévenir, atténuer et remédier à leurs impacts négatifs sur les droits humains. Dans un premier temps, les responsables politiques ont cherché à encourager l'autorégulation des entreprises, mais il était devenu évident que les entreprises n'avaient guère modifié leurs pratiques. C'est pourquoi on observe une montée en puissance des lois relatives à la divulgation et à la transparence, ainsi que des obligations de devoir de vigilance en matière de droits humains (et d'environnement). Depuis peu, l'adhésion des entreprises aux législations et à la mise en œuvre du devoir de vigilance concernant les droits humains et l'environnement progresse elle aussi dans un certain nombre de secteurs, comme les services financiers, mais aussi la production et la transformation de denrées alimentaires. Aujourd'hui, il est également de plus en plus appliqué par les entreprises pour identifier, prévenir et atténuer les risques d'atteintes à l'environnement, aux droits humains et aux normes sociales et de travail.

À ce jour, la législation existante ou les projets de loi sur les obligations de durabilité concernant les violations des droits humains et/ou les atteintes à l'environnement ont principalement adopté l'une des deux approches suivantes :

- L'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre le devoir de vigilance concernant l'impact négatif potentiel sur les droits humains, les droits du travail ou l'environnement – reposant idéalement sur les Principes directeurs des Nations unies et sur le Guide OCDE sur le devoir de diligence – et s'appliquant à l'ensemble des activités et des chaînes de valeur d'une entreprise, non limité à un secteur ou à un produit, et ne constituant pas une exigence pour la mise sur le marché de produits;
- Une approche axée soit sur une question spécifique (comme les minéraux de conflit, la déforestation ou le travail des enfants), soit sur un produit spécifique (comme le règlement de l'UE sur le bois), pour que certaines activités soient (ou ne soient pas) entreprises avant que des produits spécifiques puissent être mis sur le marché, importés ou exportés.

Nous présentons ci-dessous quelques exemples de chaque type de législation; plusieurs autres pays envisagent également de légiférer dans ce sens.

Obligations de devoir de vigilance des entreprises.

Cette approche réglementaire du devoir de vigilance recouvre une série de paramètres sociaux et parfois environnementaux; on l'appelle souvent «devoir de vigilance relatif aux droits humains» ou «devoir de vigilance relatif aux droits humains et à l'environnement». Elle reprend fidèlement le concept de devoir de vigilance énoncé dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et dans divers documents d'orientation de l'OCDE. Elle s'applique à toutes les opérations et chaînes d'approvisionnement d'une entreprise.

Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGPs)

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies (Principes directeurs des Nations unies) sont un ensemble de lignes directrices destinées aux gouvernements et aux entreprises pour empêcher, traiter et réparer les risques d'atteintes aux droits humains liés aux activités commerciales. Ils ont été approuvés par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en juin 2011. Les Principes directeurs des Nations unies énoncent trois principes clés qui devraient guider toutes les considérations relatives aux droits humains dans les chaînes de valeur. Ces principes sont les suivants :

1. *Obligation de protéger les droits de l'Homme incombant à l'État.*
2. *Responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'Homme (même si les États n'ont pas protégé les droits de l'Homme, comme le stipule le premier principe).*

3. Accès à des voies de recours pour les victimes d'abus liés aux entreprises.

Les principes directeurs des Nations unies expliquent en détail ce que les États et les entreprises sont tenus de faire pour s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités. Divers documents d'orientation de l'OCDE ont également approfondi ces questions.

92

France

La France a adopté en mars 2017 la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre qui s'applique aux sociétés de droit français comptant plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés dans le monde. Les entreprises soumises à cette loi (en 2021, 263 entreprises ont été identifiées par le FCRSE⁴⁵, une coalition française d'ONG) sont tenues de mettre en œuvre et de publier un « plan de vigilance » expliquant la façon dont elles exercent leur devoir de vigilance pour identifier et prévenir les violations des droits humains, les atteintes aux libertés fondamentales, aux droits en matière de santé et de sécurité ainsi que les atteintes environnementales. Ce plan doit inclure l'identification des risques, les procédures d'évaluation régulière de la société mère et de ses filiales, mais aussi des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels il existe une relation commerciale établie, les actions visant à atténuer les risques ou à prévenir les atteintes graves, et enfin les mécanismes d'alerte et de suivi. Les entreprises doivent également publier des rapports annuels faisant état des progrès accomplis. L'État ne joue aucun rôle dans la vérification de la conformité, mais des mécanismes de responsabilité civile peuvent être engagés par des tiers en cas d'échec de l'entreprise à mettre en œuvre le plan ou si celui-ci présente des faiblesses.

Pays-Bas

Adoptée en 2019, la loi sur le Devoir de vigilance relatif au travail des enfants oblige les entreprises à vérifier si leurs produits ou services ont été produits en faisant appel au travail des enfants et à concevoir un plan de prévention du travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement si elles en découvrent; elles doivent soumettre aux autorités une déclaration indiquant qu'elles ont enquêté sur les risques de travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement. Cette loi s'applique à toutes les entreprises qui vendent ou fournissent des biens ou des services aux consommateurs néerlandais, indépendamment du lieu de leur siège ou de leur immatriculation, sans aucune exception liée à leur forme juridique ou à leur taille. Elle devait entrer en vigueur en 2022, mais en décembre 2021, le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait de la remplacer par une exigence plus large du devoir de vigilance obligatoire, conformément aux lignes directrices de l'OCDE, qui couvrirait tous les impacts qui y sont énumérés et inclurait une obligation de remédiation en cas d'échec de la prévention. Cette démarche visait notamment à faire pression sur la Commission européenne pour qu'elle publie ses propres propositions (voir ci-dessous). Entre-temps, en novembre 2022, une coalition

de partis a soumis au Parlement une loi parallèle sur le devoir de vigilance, conforme aux lignes directrices de l'OCDE et aux principes directeurs de l'ONU. Cette loi, hélas, ne fait pas référence au revenu vital, au salaire décent, ni aux pratiques d'achat. Le gouvernement néerlandais a également élaboré un projet de loi, mais l'a mis en attente pour discuter de la proposition du Parlement.

Allemagne

La loi sur le devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement a été adoptée en 2021 et entrera en vigueur en 2023. Cette obligation concernera les entreprises de plus de 3 000 salariés, puis de 1 000 salariés à partir de 2024, ce qui concernera à terme près de 4 800 entreprises. Mais de nombreuses entreprises exigent déjà de leurs fournisseurs des informations sur les risques liés aux droits et à la chaîne de valeur, si bien que la loi couvre un nombre plus important d'entreprises.

La loi oblige ces entreprises à s'acquitter du devoir de vigilance dans leurs chaînes d'approvisionnement – y compris chez leurs fournisseurs directs – en matière de respect des droits humains internationalement reconnus et de dommages environnementaux portant atteinte aux droits humains. Elle prévoit une série de mesures nécessaires au devoir de vigilance, notamment la mise en place d'un système de gestion des risques, la conduite périodique d'analyses des risques, une procédure de règlement des plaintes, la prise de mesures correctives, la tenue d'une documentation et le reporting. Si l'analyse des risques débouche sur une « prise de connaissance étayée » des risques en aval de la chaîne de valeur, l'entreprise doit remédier à ces risques. Les parties concernées ont le droit de faire valoir auprès des autorités que leurs droits sont violés ou directement menacés par le manquement d'une entreprise à ses obligations de devoir de vigilance; dans ce cas, les autorités sont tenues de diligenter une enquête pour déterminer s'il y a eu manquement et œuvrer pour que l'entreprise y mette fin.

Union européenne

En février 2022, la Commission européenne a publié une proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, CSDDD). L'objectif de cette directive est d'obliger les grandes entreprises enregistrées ou opérant au sein de l'UE à respecter un devoir de vigilance concernant les violations des droits humains et les atteintes environnementales dans le cadre de leurs activités et de leur chaîne de valeur. Le seuil fixé pour la taille des entreprises est plus bas pour les entreprises opérant dans les secteurs à fort impact, comme l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'alimentation, le textile et les minéraux. Les PME sont exemptées du respect de ces obligations de manière directe, mais indirectement, un grand nombre d'entre elles feront partie de la catégorie des entreprises qui entretiennent des relations commerciales établies avec des sociétés plus importantes. Les critères proposés pour déterminer le devoir de vigilance ont été définis en se référant à un large éventail d'instruments des Nations unies sur les droits humains, de conventions de l'OIT et d'accords

93

45 Voir : <https://plan.vigilance.org/wp-content/uploads/2021/07/2021-07-05-Radar-DDV-Rapport-2021.pdf>

multilatéraux sur l'environnement; le travail des enfants et la déforestation sont explicitement mentionnés dans l'annexe sur les obligations en matière de droits humains.

La procédure proposée de devoir de vigilance comporte six étapes. Les entreprises doivent : intégrer le devoir de vigilance dans leurs politiques d'entreprise et mettre en place un système de vigilance; identifier les impacts négatifs réels ou potentiels; prévenir les impacts négatifs potentiels lorsque cela est possible, et atténuer les impacts réels le cas échéant; éliminer les impacts négatifs réels lorsque cela est possible et minimiser leur ampleur dans le cas contraire; établir et maintenir des procédures de plaintes; contrôler l'efficacité de leurs politiques de devoir de vigilance et les mesures mises en œuvre; enfin, rendre compte publiquement de leurs efforts en matière de devoir de vigilance. En tant que directive, une fois la loi adoptée par les procédures législatives de l'UE (ce qui peut conduire à des modifications des éléments décrits ci-dessus), elle devra être transposée dans la législation nationale des 27 États membres de l'UE.

La version actuelle du règlement souffre de plusieurs lacunes importantes. La première d'entre elles est qu'elle n'exige pas des entreprises une garantie de revenu vital aux cultivateurs. Par ailleurs, elle ne s'aligne pas suffisamment sur les normes internationales énoncées dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PNG) et dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises. La restriction de l'obligation de vigilance aux «relations d'affaires existantes» devrait être supprimée ou reformulée pour indiquer clairement que les entreprises sont tenues de faire preuve de vigilance tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les groupes particulièrement vulnérables, y compris les petits exploitants, les peuples autochtones et les communautés locales, doivent être mieux pris en compte et les stratégies d'engagement doivent être sensibles à la dimension de l'égalité femmes-hommes, un élément clé qui fait actuellement défaut dans la proposition.

Réglementation du marché

Il existe également des réglementations axées sur des problèmes ou des produits spécifiques, qui obligent les entreprises qui commercialisent certains produits à mettre en œuvre diverses actions de durabilité. En règle générale, ces textes prévoient également l'interdiction de mettre sur le marché des produits qui ne répondent pas à certains critères. Il en existe désormais plusieurs qui portent sur le bois et les produits dérivés du bois, notamment le règlement sur le bois de l'UE (RBUE), où les critères de référence sont la légalité de la production en vertu de la législation en vigueur dans le pays d'origine.

Union européenne

En novembre 2021, la Commission européenne a publié une proposition de règlement pour enrayer la déforestation. (Au moment où nous rédigeons ces lignes, le règlement doit encore être débattu au sein du processus législatif

de l'UE, et certains des éléments décrits ci-dessous peuvent être amenés à changer). Fondée sur le règlement sur le bois de l'UE, cette proposition de règlement comporte les éléments suivants :

- L'interdiction de commercialiser ou de proposer pour la première fois sur le marché de l'UE, ou d'exporter à partir de l'UE, des marchandises et produits spécifiques, à moins qu'ils ne soient exempts de déforestation et de dégradation des forêts après 2020 et qu'ils aient été produits conformément à la loi en vigueur dans le pays producteur;
- L'obligation pour les entreprises qui mettent des produits sur le marché ou les exportent d'exercer un devoir de vigilance pour s'assurer du respect de ces critères;
- Établir un «système de références» pour évaluer le niveau de risque que les produits en provenance de certains pays producteurs, ou de certaines parties d'entre eux, ne soient pas conformes à ces critères.

Les matières premières et produits visés sont le bœuf, le cacao, le café, l'huile de palme, le soja et le bois, ainsi que plusieurs dérivés semi-transformés et transformés, tels que le chocolat et le cuir. Ce règlement remplace le RBUE et englobe donc tous les produits dérivés du bois qui y sont énumérés.

La procédure de devoir de vigilance décrite dans la proposition de directive comporte trois étapes : un processus de collecte d'informations sur les produits (y compris les coordonnées géographiques des parcelles sur lesquelles ils ont été cultivés), et des preuves que les produits sont sans déforestation ni dégradation des forêts et ont été produits légalement; une étape d'évaluation du niveau de risque associé aux produits; et une étape d'atténuation du risque si l'entreprise ne peut garantir qu'ils ne présentent aucun risque, ou un risque négligeable, de non-conformité.

Les entreprises sont tenues de soumettre une «déclaration de devoir de vigilance» avant que les produits ne soient mis sur le marché ou exportés, indiquant que ces derniers répondent aux critères de vigilance ou, du moins, qu'il existe un risque négligeable qu'ils n'y répondent pas. Cette déclaration doit comporter des informations sur les produits (notamment les coordonnées de géolocalisation des parcelles de culture) et doit attester que le devoir de vigilance a été mené à bien et qu'aucun risque ou seulement un risque négligeable n'a été constaté. Ces déclarations seront consignées dans un registre qui sera mis à la disposition des services chargés de l'application de la loi dans les États membres de l'UE et, sous couvert d'anonymat, à la disposition du public.

Royaume-Uni

L'Environment Act, adopté en novembre 2021, interdit aux grandes entreprises opérant au Royaume-Uni (au-dessus d'un seuil de chiffre d'affaires, qui reste à préciser) d'utiliser des produits de base essentiels associés à la déforestation de terres occupées ou utilisées illégalement. Les entreprises seront également

tenues au devoir de vigilance pour leurs chaînes d'approvisionnement de manière à évaluer et à atténuer le risque de non-respect des lois locales sur l'utilisation et la propriété des terres, et de rendre compte de cet exercice chaque année.

Le gouvernement britannique a identifié le bétail (bœuf et cuir), le cacao, le café, le maïs, l'huile de palme, le caoutchouc et le soja comme des produits de base susceptibles d'être couverts (le bois est couvert séparément par la réglementation britannique sur le bois) et a mené, début 2022, une consultation pour déterminer, outre d'autres caractéristiques de la législation, lesquels de ces produits devraient être prioritaires si une mise en œuvre progressive de cette dernière était prévue. Les dispositions législatives secondaires seront publiées en temps utile.

Suisse

Bien qu'une proposition de loi progressiste sur le devoir de vigilance ait été soutenue par la majorité de la population suisse lors d'un référendum, la majorité des cantons ont rejeté cette initiative. Par conséquent, l'obligation au devoir de vigilance n'a pas été adoptée. En lieu et place, il existe désormais des obligations de déclaration et des obligations partielles de devoir de vigilance portant uniquement sur le travail des enfants et les minéraux de conflit.

États-Unis

Aux États-Unis, la réglementation est à la traîne par rapport à l'Europe. Il y a de grandes chances que le Forest Act – qui suit en grande partie le règlement européen sur la déforestation décrit ci-dessus – ne soit pas adopté par le Congrès. La Maison-Blanche a toutefois fait part de sa volonté d'avancer sur un plan de lutte contre la déforestation, et le département d'État des États-Unis a lancé, en octobre 2022, une consultation auprès des parties intéressées afin qu'elles donnent leur avis sur la forme que devrait prendre une législation américaine sur la déforestation et le devoir de vigilance.

Cadre législatif et renforcement des institutions des pays producteurs

Lacunes législatives

Pour les pays producteurs, certaines lacunes juridiques doivent encore être comblées ou améliorées. Le manque de sécurité en matière de régime foncier et de propriété des arbres compromet la capacité des cultivateurs à s'engager activement dans la protection de l'environnement. D'autres lacunes existent, notamment en matière d'égalité femmes-hommes, de gouvernance des coopératives et de transparence du gouvernement sur le DRD.

Absence d'application de la loi

L'application des lois déjà en vigueur constitue un autre défi. Les lois existantes sur l'occupation des sols et l'environnement devraient être appliquées avec plus de cohérence. Le respect des listes de produits chimiques agréés au niveau national pourrait réduire considérablement l'utilisation généralisée

des pesticides extrêmement dangereux. Les lois nationales sur la protection de l'enfance ne sont souvent appliquées que partiellement ou de façon hasardeuse.

Mécanismes de plaintes et de réparation

Les mécanismes de plainte et de réparation accessibles et efficaces manquent largement à l'appel dans les pays producteurs d'Afrique de l'Ouest, qu'ils concernent les atteintes portées à l'environnement ou aux droits humains. Ces derniers sont indispensables aux détenteurs de droits, aux ONG, aux journalistes ainsi qu'aux enquêteurs pour demander des comptes aux entreprises et aux gouvernements.

Systèmes nationaux de traçabilité

Il est essentiel de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes nationaux de traçabilité pour lutter contre la déforestation. Le fait que la société civile ghanéenne ait été consultée dans le cadre du processus de développement du système national de gestion du cacao est un point encourageant. Néanmoins, ces deux pays doivent encore mettre en œuvre ces systèmes en bonne et due forme.

Impact des réglementations dans les pays du Nord

Les réglementations en cours d'élaboration dans les pays du Nord auront une incidence sur la commercialisation du cacao. Leur efficacité dépendra de leur version finale mais aussi de leur mise en œuvre et de leur respect. La traçabilité jusqu'au niveau de l'exploitation, les définitions exactes pour éviter les brèches et l'obligation de conformité pour toutes les entreprises sont autant de questions clés qui restent en jeu. La question de savoir qui va payer sera également déterminante. Il faudra veiller à ce que les petits cultivateurs bénéficient d'un soutien pour se conformer à la réglementation et à ce que ces évolutions législatives nécessaires ne représentent pas un poids supplémentaire pour les communautés agricoles déjà fragilisées.

Des institutions à renforcer

Les institutions existantes doivent être renforcées, tant au niveau du gouvernement qu'au niveau des communautés locales. Ce renforcement peut prendre la forme d'un développement des compétences et d'une professionnalisation, ou plus directement d'une lutte contre la corruption et l'inefficacité. Les pays producteurs ne possèdent pas de plateformes multipartites telles que les ISCO des pays du Nord pour définir des objectifs collectivement et de manière inclusive et travailler à une filière cacao durable. Au niveau des communautés agricoles, les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) devraient être généralisées, et les communautés agricoles devraient être sensibilisées à la compréhension de leurs droits, aussi bien vis-à-vis des sociétés acheteuses que du gouvernement et des autorités locales.

Coopératives

La plupart des efforts de la filière cacao n'atteignent que les cultivateurs qui sont déjà (plus ou moins) organisés en coopératives. La plupart des cacaoculteurs ne sont pas organisés et ne profitent donc pas de ces initiatives. Des stratégies concertées doivent être mises au point pour toucher ces personnes plus difficiles à atteindre, et les aider à s'organiser.

Défis

De solides organisations paysannes autonomes doivent devenir la pierre angulaire de ce secteur. Le rôle, le fonctionnement, la qualité et la structure des coopératives devront être consolidés. Actuellement, les coopératives sont très diverses, des plus grandes aux plus petites, en passant par celles créées par le gouvernement et celles qui se sont développées de manière autonome. Certaines coopératives souffrent d'une faible gouvernance interne, ce qui engendre une série de problèmes, notamment un manque d'efficacité et de transparence et des cas de corruption. Cela signifie qu'un grand nombre de coopératives ne sont pas en mesure de défendre les intérêts de leurs membres lors des processus d'élaboration des politiques. Il arrive aussi que les coopératives soient utilisées à mauvais escient comme façade par des commerçants locaux – ou, en Côte d'Ivoire, par de grands propriétaires terriens – pour obtenir de l'argent ou bénéficier de formations.

Égalité femmes-hommes

Bien souvent les coopératives ne représentent pas les cultivatrices, car leurs membres sont majoritairement masculins. La faible présence des femmes oriente davantage les actions des coopératives (représentation, prestation de services, défense des intérêts) vers la prise en compte des besoins des hommes cultivateurs. Parmi les obstacles empêchant les agricultrices de devenir membres, citons les frais d'adhésion élevés et les exigences strictes en matière de propriété de terres ou d'arbres.

Gouvernance

Afin que les coopératives puissent jouer le rôle positif qui est le leur, elles doivent être dirigées par des cultivateurs, gérées de manière professionnelle, être financièrement indépendantes et rendre des comptes à leurs membres. Pour y arriver, elles doivent d'abord s'assurer de leur caractère démocratique et de la représentativité de leurs membres cultivateurs, aussi bien les hommes que les femmes.

Les gouvernements et les exportateurs ont également un rôle important à jouer à cet égard. Les faibles marges et, par conséquent, les volumes importants que les coopératives sont contraintes de produire ne permettent souvent pas aux structures coopératives ascendantes de se développer. Ce modèle fonctionne plutôt pour les intermédiaires disposant de moyens financiers importants.

Les coopératives doivent être soutenues afin qu'elles puissent participer efficacement aux processus politiques multipartites. Ce processus demandera du temps, des ressources et, éventuellement, une révision des lois régissant les coopératives.

Des approches délibératives inclusives

Jusqu'à présent, les stratégies adoptées par la filière cacao ont été élaborées de manière hiérarchique, souvent sur la base de ses propres analyses et besoins, ou en fonction des objectifs de production fixés par les gouvernements. Les parties prenantes locales et les personnes concernées elles-mêmes n'ont été, au mieux, que marginalement impliquées. Les stratégies permettant de créer un environnement favorable doivent être élaborées et définies de manière collaborative au niveau national et parfois même local. L'appropriation locale de ces stratégies favorisera leur pleine intégration dans les contextes sociopolitiques et économiques concernés.

Approche délibérative (involve.org.uk 2018)

- *La délibération est une approche de la prise de décision qui permet aux participants d'examiner les informations pertinentes à la lumière de plusieurs points de vue. Elle permet aux participants de discuter d'un problème et des différentes solutions possibles afin de développer ensemble une réflexion et parvenir à un consensus, en tenant compte des valeurs qui éclairent l'opinion des personnes.*
 - *Le dialogue délibératif s'appuie sur des techniques de dialogue et de recherche de consensus, permettant aux participants de travailler ensemble (souvent accompagnés par des experts) pour élaborer un point de vue concerté ou un ensemble de recommandations.*
 - *La prise de décision délibérative s'appuie sur des méthodes de collaboration permettant aux participants et aux décisionnaires de déterminer ensemble les priorités et les programmes à mettre en œuvre. On peut citer comme exemples les organismes de partenariat et les exercices de budgétisation participative où le pouvoir est véritablement dévolu aux participants.*
-

Bien que reposant sur un ensemble de critères minimaux applicables à l'échelle mondiale⁴⁶, ces stratégies devraient être élaborées dans le cadre d'une approche inclusive et délibérative. Elles devraient impliquer non seulement l'industrie et les pouvoirs publics, mais aussi veiller à ce que les représentants de la société civile et des communautés locales aient leur place à la table des négociations. Une telle approche va au-delà de la simple «consultation». Il s'agit d'une véritable discussion dans laquelle les parties prenantes peuvent respecter les points de vue des autres, argumenter, établir la confiance, décider et collaborer. Les organisations locales de la société civile et les représentants

46 Y compris, mais sans se limiter à la Charte internationale des droits de l'homme (composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques), aux conventions fondamentales de l'OIT, aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et au Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables.

des cultivateurs et des cultivatrices auraient ainsi une véritable place à la table des négociations. Ceci permettrait de remédier à leur privation de droits et de contrer les manques de responsabilité et de transparence qui permettent aux responsables politiques, aux entreprises et autres d'agir en toute impunité. Un tel changement de paradigme prend du temps, et ce processus doit se dérouler dans une perspective à long terme. La rapidité ne saurait être recherchée au détriment de la qualité.

Il est particulièrement important que la participation des femmes ne soit pas empêchée (par inadvertance). Ces obstacles à la participation doivent être pris en compte. Par exemple, la propriété ou le droit à la terre ne devrait pas être une des conditions de participation pour les femmes. D'autres facteurs tels que l'alphabétisation, le niveau d'éducation et la violence basée sur le genre doivent être identifiés et pris en compte.

Des approches collaboratives au niveau du territoire

De nombreuses initiatives de durabilité se limitent aujourd'hui au niveau des parcelles de cacao. Il faudrait pourtant adopter une perspective au niveau du territoire qui inscrive les interventions dans le contexte plus large du développement rural, de la lutte contre la pauvreté, des droits humains, de la durabilité, mais aussi des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Une approche au niveau du territoire intègre également les préoccupations d'une variété de produits et de parties prenantes. Ce type d'approche doit être pris en charge et dirigé au niveau local, les acteurs internationaux – tels que les donateurs et les multinationales – jouant un rôle de soutien et non de direction.

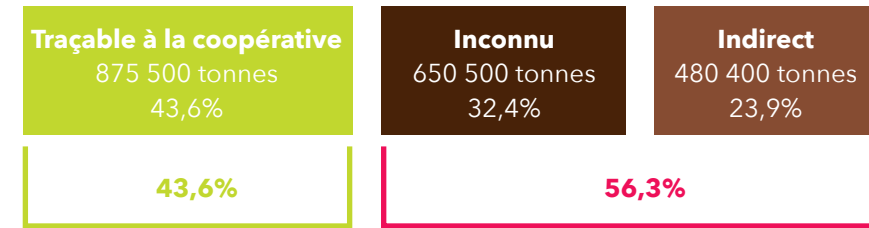
Transparence et responsabilité⁴⁷

Pour les efforts en matière de durabilité soient à la fois crédibles et efficaces, la transparence et la responsabilité sont essentielles. Elles assurent également des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, facilitent l'accès aux marchés et contribuent à accroître les revenus des cultivateurs.

La mise en place de systèmes nationaux de traçabilité fiables permettant d'évaluer et d'atténuer les risques est une des premières étapes clés vers la transparence et la responsabilité. Et bien que la Côte d'Ivoire et le Ghana soient en train de les développer, ce processus prend du temps. Une fois ces systèmes mis en place, les entreprises devront commencer à divulguer les principales conclusions, corroborées par des observateurs indépendants. À cet égard, la récente annonce de l'Association européenne pour le cacao (ECA) et de Caobisco – les principales organisations européennes chapeautant le

47 Le document de consultation publié par le Consortium du Baromètre en octobre 2022, et consultable [ici](#), propose une réflexion approfondie sur la transparence et la responsabilité.

Traçabilité du cacao de Côte d'Ivoire



secteur du cacao et du chocolat – de coopérer activement avec les systèmes de traçabilité ivoirien et ghanéen constitue une avancée très positive. Pour que ces systèmes de transparence fonctionnent correctement, il faudra s'accorder sur des définitions et des méthodologies communes.

La plupart des interventions sur la traçabilité se concentrent actuellement sur les données géographiques et les préoccupations environnementales. Cependant, pour qu'un véritable processus de responsabilité soit possible, ces cartographies polygonales doivent être couplées à un ensemble de données socio-économiques, notamment la composition des ménages, les revenus, les prix au producteur, les données sur le travail des enfants, etc.

La boîte noire : la moitié du cacao est commercialisé sans que son origine soit connue

Malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, près de la moitié du cacao acheté par les grands négociants et broyeurs n'est toujours pas traçable. Cela signifie que le cacao produit sur des zones illégalement déboisées ou acheté à des cultivateurs qui ne sont pas suivis par des programmes d'amélioration de leur condition et de réduction du travail des enfants est malgré tout commercialisé.

Cela exerce une pression à la baisse sur l'ensemble du marché et pénalise les entreprises qui investissent dans des projets visant à améliorer le sort des cultivateurs. Ces entreprises prêtes à payer des prix plus élevés se retrouvent concurrencées sur un marché du chocolat standard axé sur les prix et risquent de perdre des parts de marché.

Définitions

- **La transparence** est le fait de divulguer les informations nécessaires pour savoir ce qu'il se passe dans la chaîne d'approvisionnement. Elle permet de démontrer les performances et d'instaurer la confiance. L'initiative d'Accountability Framework (AFI, 2019) fournit aux entreprises des lignes directrices harmonisées sur les pratiques de reporting et de divulgation pour améliorer la crédibilité de leurs déclarations. Elle fournit des conseils sur les sources d'information les plus pertinentes pour la transparence de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi sur les méthodes et les définitions qui sous-tendent la collecte des données et leur interprétation, et notamment la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement et les informations géographiques liées au sourçage. La transparence de la chaîne d'approvisionnement ne consiste pas à diffuser toutes les données à tout le monde ni à divulguer à tout va des informations concurrentielles ou exclusives. Le partage des données peut s'adapter en revêtant plusieurs formes, tout en restant accessible aux acteurs pertinents, notamment ceux qui exercent une « influence sur la crédibilité », comme les organismes de surveillance indépendants et fiables.
 - **La responsabilité** signifie que l'on est responsable de ce que l'on fait. La responsabilité de la chaîne d'approvisionnement ne se limite pas à la transparence et comprend d'autres mécanismes tels que la vérification, l'audit, les mécanismes de plainte, qui attestent de la volonté de se préparer à répondre de ses actes. Cette démarche peut inclure la reconnaissance d'erreurs et de retombées négatives imprévues et la prise de mesures pour y remédier.
 - **La traçabilité** fait généralement référence à la capacité à retracer l'origine, la production, l'historique de fabrication et la distribution d'un produit. Elle joue un rôle essentiel dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les informations relatives à la traçabilité appartiennent généralement aux opérateurs de la chaîne d'approvisionnement, à moins qu'elles ne soient exigées par la loi, par des accords commerciaux ou qu'elles ne soient divulguées volontairement.
-

Résumé

La législation dans les pays consommateurs

Les pays consommateurs, notamment l'UE et le Royaume-Uni, sont en train de mettre en place une législation sur le « devoir de vigilance » pour tenter de rompre le lien entre la cacaoculture et le travail des enfants et la déforestation, que ce soit d'un point de vue général ou sur des sujets spécifiques tels que la déforestation ou le travail des enfants. L'UE a défini un règlement sur la déforestation ainsi qu'un règlement plus large sur le devoir de vigilance. Des cadres juridiques sont également en train d'être mis en place dans de nombreux autres pays européens.

Législation et institutions des pays producteurs

Les pays producteurs sont confrontés à deux défis juridiques : des lacunes juridiques doivent encore être comblées ou améliorées, et l'application des lois déjà en vigueur. En outre, les institutions doivent être renforcées ou mises en place.

Coopératives

La plupart des efforts de la filière cacao n'atteignent que les cultivateurs qui sont déjà organisés en coopératives. La plupart des cacaoculteurs ne sont pas organisés et ne profitent donc pas de ces initiatives. De solides organisations paysannes autonomes doivent devenir la pierre angulaire de ce secteur. Afin que les coopératives puissent jouer le rôle positif qui est le leur, elles doivent être dirigées par des cultivateurs et gérées de manière professionnelle, respecter l'égalité et rendre des comptes à leurs membres.

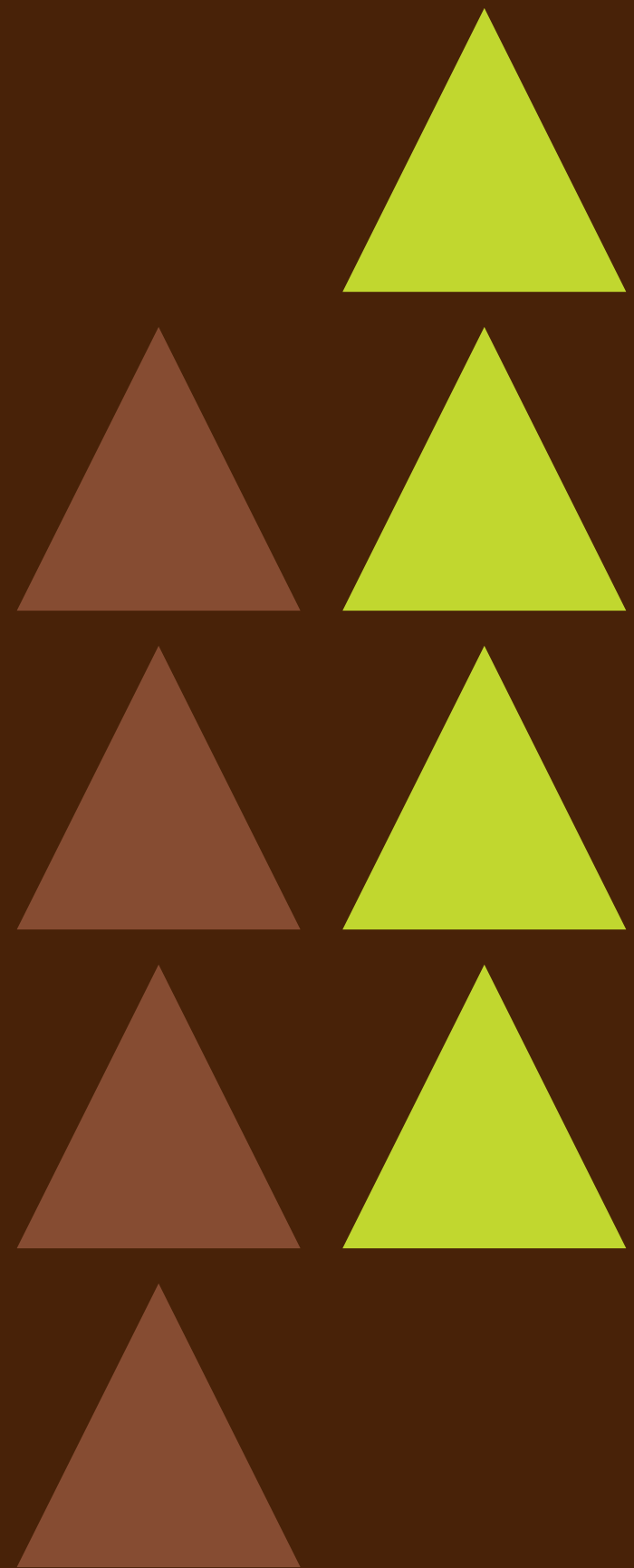
Définir des stratégies de manière collaborative et inclusive

Jusqu'à présent, les stratégies adoptées par la filière cacao ont été élaborées de manière hiérarchique, souvent sur la base de ses propres analyses et besoins, ou en fonction des objectifs de production fixés par les gouvernements. Les stratégies permettant de créer un environnement favorable doivent être élaborées et définies de manière collaborative au niveau national et parfois même local.

Transparence et responsabilité

Pour que les efforts en matière de durabilité soient à la fois crédibles et efficaces, la transparence et la responsabilité sont essentielles. Elles assurent également des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, facilitent l'accès aux marchés et contribuent à accroître les revenus des cultivateurs. La mise en place de systèmes nationaux de traçabilité fiables est une des premières étapes clés vers la transparence et la responsabilité. Au-delà des données de géolocalisation, ces systèmes doivent être couplés à un ensemble de données socio-économiques, notamment la composition des ménages, les revenus, les prix au producteur, les données sur le travail des enfants, etc.

8 Vers un revenu vital dans le secteur du cacao



Pour que le revenu vital devienne une réalité pour les cacaoculteurs, il faut agir simultanément sur trois volets distincts : de bonnes pratiques agricoles, des politiques de bonne gouvernance et de bonnes pratiques d'achat. Toute entreprise ou tout organisme public qui ne progresserait pas de manière significative et simultanément sur ces trois volets ne pourra pas résoudre le problème de manière adéquate.

Rappelons enfin que les approches par projet ne permettront pas d'atteindre un revenu vital. Une approche systémique, et plus précisément un changement systémique sont indispensables.

Bonnes pratiques agricoles

Les bonnes pratiques agricoles (BPA) sont la stratégie qui a de loin bénéficié de la plus grande attention au cours des deux dernières décennies. Pour qu'elles fassent partie de la stratégie en faveur du revenu vital dans la filière cacao, certains aspects clés doivent encore être améliorés.

Une augmentation du revenu net et une réduction des risques

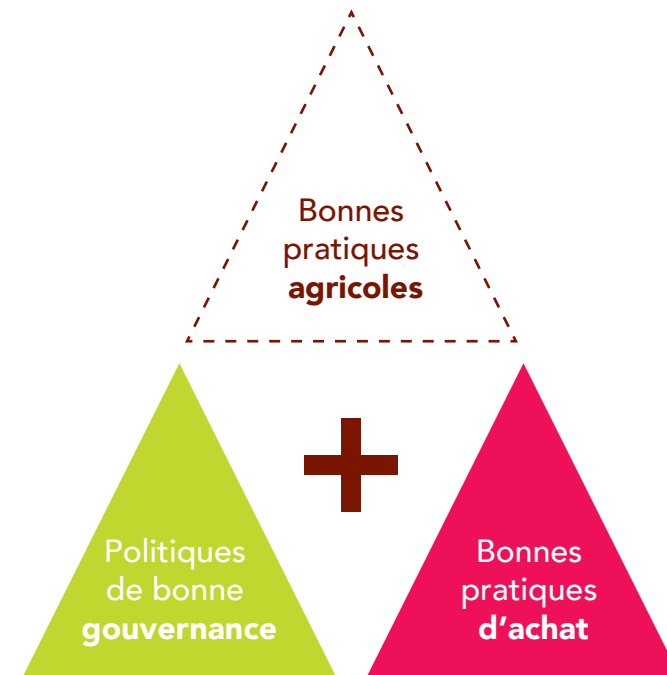
Les concepts de BPA devraient comporter des calculs des changements du revenu net des cultivateurs et une analyse des coûts réels (sociaux et écologiques) de ces changements, y compris des calculs solides sur l'impact des augmentations prévues de la productivité, et la transparence sur l'augmentation des coûts de production, tant pour la main-d'œuvre que pour les ressources.

Le facteur risque doit faire partie intégrante des analyses économiques, en plus de l'impact sur le revenu net. La perspective d'un revenu net nettement supérieur, associée à une forte dépendance à l'égard de variables très volatiles, est la bonne voie à suivre. Si un changement systémique est envisagé, nous devons également étudier les bons indicateurs de ce changement.

Un renforcement des compétences des cultivateurs

Lorsque les BPA sont intégrées aux stratégies de durabilité, les compétences des cultivateurs doivent être renforcées. Chaque cultivateur de cacao devrait être accompagné pour mettre en œuvre un plan de développement d'exploitation (farm development plan, FDP), qui s'appuierait sur les particularités locales comme la nature des sols, l'altitude, le climat et les cultures d'ombrage, plutôt que sur des approches et des intrants génériques. Au-delà des formations techniques, les BPA devraient inclure l'accès à des services de main-d'œuvre qualifiée et à des intrants agricoles de qualité pour accroître le taux d'adoption des BPA par les cacaoculteurs.

Tous les cultivateurs devraient recevoir une formation en connaissances financières et en entrepreneuriat, avoir accès aux prêts et aux établissements de crédit, à des crédits abordables et aux intrants préconisés, de sorte qu'ils puissent investir dans leurs exploitations et les développer. Des mécanismes d'inclusion financière doivent être élaborés spécifiquement pour les petits exploitants et pour les ménages gérés par des jeunes et des femmes.



Produits phytosanitaires et monocultures

Les formations aux BPA devraient délaissier les approches axées sur la monoculture et l'utilisation intensive de produits phytosanitaires au profit des systèmes de lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) et de gestion des sols, là où il convient de passer à une production diversifiée, en particulier à des systèmes d'agroforesterie diversifiée.

Égalité

On se concentre toujours plus sur les cultivateurs les plus aisés, sans tenir compte des cultivateurs à faible revenu dont la situation est désespérée. Or, ceux-ci ont tout autant droit à un revenu vital que les autres. Les approches descendantes sont favorisées et les voix des cultivateurs sont très peu entendues dans ce débat, sans parler de l'égalité des sexes qui est largement ignorée.

Politiques de bonne gouvernance

Une bonne gouvernance est tout aussi importante que les bonnes pratiques agricoles. Elle permet de créer un environnement favorable permettant d'atteindre un revenu vital. Tous les éléments décrits ci-dessous requièrent sous une forme ou sous une autre une intervention de la part des pouvoirs publics. La plupart d'entre eux – si ce n'est la totalité – nécessitent également une mobilisation des entreprises. En fait, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme stipulent explicitement que même si les gouvernements ne remplissent pas leurs obligations en matière de protection des droits humains, cela n'exonère pas les entreprises de remplir les leurs.

Gestion de l'offre

Les pays producteurs de cacao doivent de toute urgence prendre conscience que les solutions de gestion de l'offre font partie intégrante de toute politique efficace sur le revenu vital. Les outils peuvent aller des solutions extrêmes que sont les stocks tampons et les quotas nationaux de production – à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans le secteur du cacao pendant la majeure partie des années 1970 et 1980 – à des outils plus subtils tels que les politiques de développement rural ou les réformes foncières. L'annonce par le gouvernement ghanéen qu'il ne poursuivra plus un objectif de produire 1,5 million de tonnes de cacao constituerait déjà une véritable avancée. Ce problème étant mondial, les gouvernements devraient adopter des stratégies communes pour garantir des politiques transparentes accordant la priorité aux cultivateurs. Ces stratégies doivent être solidement ancrées dans les stratégies nationales de développement rural et agricole des pays producteurs de cacao, lesquelles doivent viser la souveraineté alimentaire et les infrastructures rurales⁴⁸.

Vers un DRD au niveau mondial

Les gouvernements des pays producteurs de cacao devraient travailler ensemble à la mise en place d'un système analogue au DRD dans tous les pays producteurs, et s'efforcer de lier le prix du cacao au coût de production, majoré d'une prime de revenu vital. Cette démarche doit s'accompagner d'une transparence et d'une responsabilité accrues de la collecte et de l'affectation des fonds publics – y compris des DRD – destinés à financer la transformation du secteur du cacao. La transparence de la chaîne d'approvisionnement joue également un rôle essentiel à cet égard.

Le revenu vital dans les textes réglementaires

Les gouvernements des pays consommateurs doivent faire du revenu vital un élément clé de toute réglementation relative au devoir de vigilance sur les droits humains et l'environnement, en exigeant des entreprises des plans d'action assortis de délais. En outre, la spéculation sur les marchés terminaux devrait

48 Bien que toutes deux soient des puissances agricoles, la Côte d'Ivoire et le Ghana sont des importateurs nets de produits alimentaires. Une transition légitime vers une agriculture alimentaire souveraine est indispensable. Les cultures de rapport, comme le cacao, ont un rôle important à jouer pour opérer cette transition.

être réglementée afin de limiter le rôle des hedge funds et de la spéculation financière.

Fonds internationaux

Les gouvernements des pays consommateurs, les organisations internationales et les donateurs doivent débloquer des fonds importants pour faire reculer la pauvreté des cultivateurs. En outre, des études d'impact sont indispensables pour prouver que l'argent est bien consacré à la lutte contre la pauvreté et non à l'augmentation de la productivité, ce qui permettrait à l'industrie seule de bénéficier de prix bas.

Représentation et participation

Les communautés agricoles devraient être soutenues et encouragées à s'organiser pour mieux faire entendre leur voix dans les discussions politiques, et ce aux plus hautes instances de décision.

Droit à la concurrence

Les gouvernements des pays consommateurs devraient revoir leur droit à la concurrence lorsque ce dernier entrave la capacité à s'accorder sur des actions collectives pour lutter contre la pauvreté des cultivateurs (et d'autres problèmes de durabilité).

État de droit

Les gouvernements des pays producteurs et les multinationales doivent adhérer aux réglementations et aux normes existantes dans la chaîne d'approvisionnement en cacao.

Bonnes pratiques d'achat

Le moins développé des trois volets décrits dans ce document est celui des bonnes pratiques d'achat. Bien qu'elles portent aussi sur le prix au producteur⁴⁹, les pratiques d'achat sont en réalité bien plus variées.

Court terme

Un grand nombre des interventions intégrées que ce Baromètre appelle de ses vœux sont des processus qui conduiront à des changements sur le long terme. Toutefois, la pauvreté (extrême) est une réalité quotidienne pour la grande majorité des cultivateurs de cacao. Ils ne peuvent se permettre d'attendre que les processus à long terme – comme la diversification des revenus, l'augmentation de la productivité ou l'amélioration des infrastructures rurales – soient concrétisés.

49 La Commission européenne a récemment publié un rapport dans lequel l'augmentation des prix au producteur est considérée comme la principale solution pour lutter contre la pauvreté des cultivateurs de cacao. Il est également mentionné qu'un prix décent et acceptable est une « condition nécessaire mais non suffisante pour lutter contre le travail des enfants ».

Action des entreprises à titre individuel

La plupart des bonnes pratiques d'achat ne nécessitent pas une action collective ni un long processus de développement; elles peuvent être mises en œuvre par les entreprises à titre individuel et dans un délai relativement bref. Par exemple, Tony Open Chain et Colruyt Living Income Intervention montrent que de bonnes pratiques d'achat dans le secteur du cacao peuvent déboucher sur de meilleurs prix pour les cacaoculteurs.

Risques et récompenses

Les bonnes pratiques d'achat ont deux objectifs principaux. Le premier est de chercher à répartir les risques de manière plus égale, les cultivateurs assumant actuellement la quasi-totalité des risques. Le deuxième est de rectifier la répartition inégale des gains, dont les cultivateurs bénéficient bien trop peu à l'heure actuelle.

Des plans d'action assortis de délais

Chaque entreprise devrait élaborer un plan d'action sur le revenu vital assorti de délais et qui englobe les pratiques d'achat – en traitant explicitement la question du prix au producteur et d'un prix minimum pour le revenu vital. Des méthodes doivent être conçues pour garantir que les paiements de prix supplémentaires sont bien redistribués au sein de la communauté afin d'aider les plus vulnérables, notamment les femmes.

Des contrats asymétriques à long terme

En général, les entreprises connaissent d'avance la quantité de cacao dont elles auront besoin d'une année sur l'autre. Afin de réduire le risque pour les cultivateurs, les entreprises acheteuses devraient nouer des relations et des contrats à long terme avec leurs fournisseurs, en précisant que les entreprises s'engagent sur des volumes à des prix déterminés sur plusieurs années, et en énonçant les droits des cultivateurs ou des coopératives, afin de réduire les risques pour les vendeurs d'une saison à l'autre. Cela permettrait également d'étaler les paiements tout au long de l'année, et donc d'améliorer la trésorerie des ménages.

Départements des achats

Trop souvent, la durabilité et les achats sont considérés comme deux départements distincts au sein d'une entreprise, ce qui entraîne la contradiction suivante : les cultivateurs participent à des programmes de lutte contre la pauvreté, tandis que le département des achats de l'entreprise négocie âprement les prix à la baisse. Les motivations internes des départements des achats doivent être examinées avec soin.

Réglementation

Les entreprises doivent être tenues de s'assurer qu'elles ne bradent pas le travail des cultivateurs et qu'elles ont mis en place des stratégies de revenu vital assorties de délais, notamment des pratiques d'achat, des prix de référence pour un revenu vital et des contrats asymétriques. Les représentants des entreprises ne cessent de répéter que s'ils font pression sur les prix, c'est parce

que c'est légal. C'est pourquoi toute réglementation crédible en matière de devoir de vigilance devrait inclure des exigences liées à l'obtention d'un revenu vital.

Au-delà des pratiques d'achat

Au-delà des pratiques en matière d'achats, les entreprises doivent passer en revue de manière critique les fonctions commerciales et les flux de ressources telles que les versements aux actionnaires, les rachats d'actions, les pratiques d'évasion fiscale et les dépenses en marketing. Tant qu'une partie importante de leurs fournisseurs vivront bien en dessous du seuil de revenu vital, de telles pratiques d'enrichissement individuel sont complètement immorales.

Les achats et la gouvernance d'abord

Ces trois leviers – les bonnes pratiques agricoles, les bonnes politiques de gouvernance et les bonnes pratiques d'achat – sont tous indispensables pour résoudre le problème du revenu vital. Cependant, ils n'ont pas le même poids. Les bonnes pratiques agricoles constituent une stratégie intéressante uniquement si le cacao est suffisamment rémunérateur.

Historiquement, les augmentations d'échelle et les gains d'efficacité n'ont pas amélioré les moyens de subsistance des cultivateurs. Ils ont plutôt profité aux acteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement. Si de meilleures pratiques agricoles permettent de mieux nourrir le monde, elles ne contribuent pas à mieux nourrir les cultivateurs. Sans changement préalable des structures de pouvoir, les BPA conduiront à des profits plus élevés pour les parties prenantes en aval, et non pour les cultivateurs.

Ainsi, la première mesure à prendre pour résoudre le problème du revenu vital est de commencer à prendre des initiatives importantes en matière de bonnes pratiques d'achat au sein des entreprises. De la même manière, les gouvernements (et les entreprises) doivent s'atteler sérieusement à la bonne gouvernance.

Ce n'est que lorsque les entreprises et les gouvernements assumeront pleinement leurs responsabilités qu'il sera juste de demander aux cultivateurs de fournir des efforts et d'investir pour améliorer leur productivité. C'est aux entreprises et aux gouvernements du secteur du cacao de faire le premier pas. Ce n'est pas aux maillons les plus pauvres et les plus vulnérables de la chaîne d'approvisionnement de prendre les plus gros risques, avec le moins de garanties de récompense. À cet égard, les approches et le calendrier adoptés au cours des deux dernières décennies pour lutter contre la pauvreté dans le secteur du cacao n'ont pas été les bons. Le constat d'échec, hélas, n'est pas surprenant.

Résumé

Le revenu vital est un droit et à ce titre, il doit être réglementé.

Le revenu vital est un droit humain et la condition sine qua non pour que tous les autres problèmes qui affectent la filière cacao soient correctement résolus. Et bien que cet objectif soit désormais un objectif largement partagé, les engagements concrets en sa faveur et assortis de délais sont rares, que ce soit de la part des entreprises, des gouvernements ou des initiatives sectorielles. Le revenu vital doit devenir obligatoire, et donc être incorporé aux réglementations en cours d'élaboration sur le devoir de vigilance.

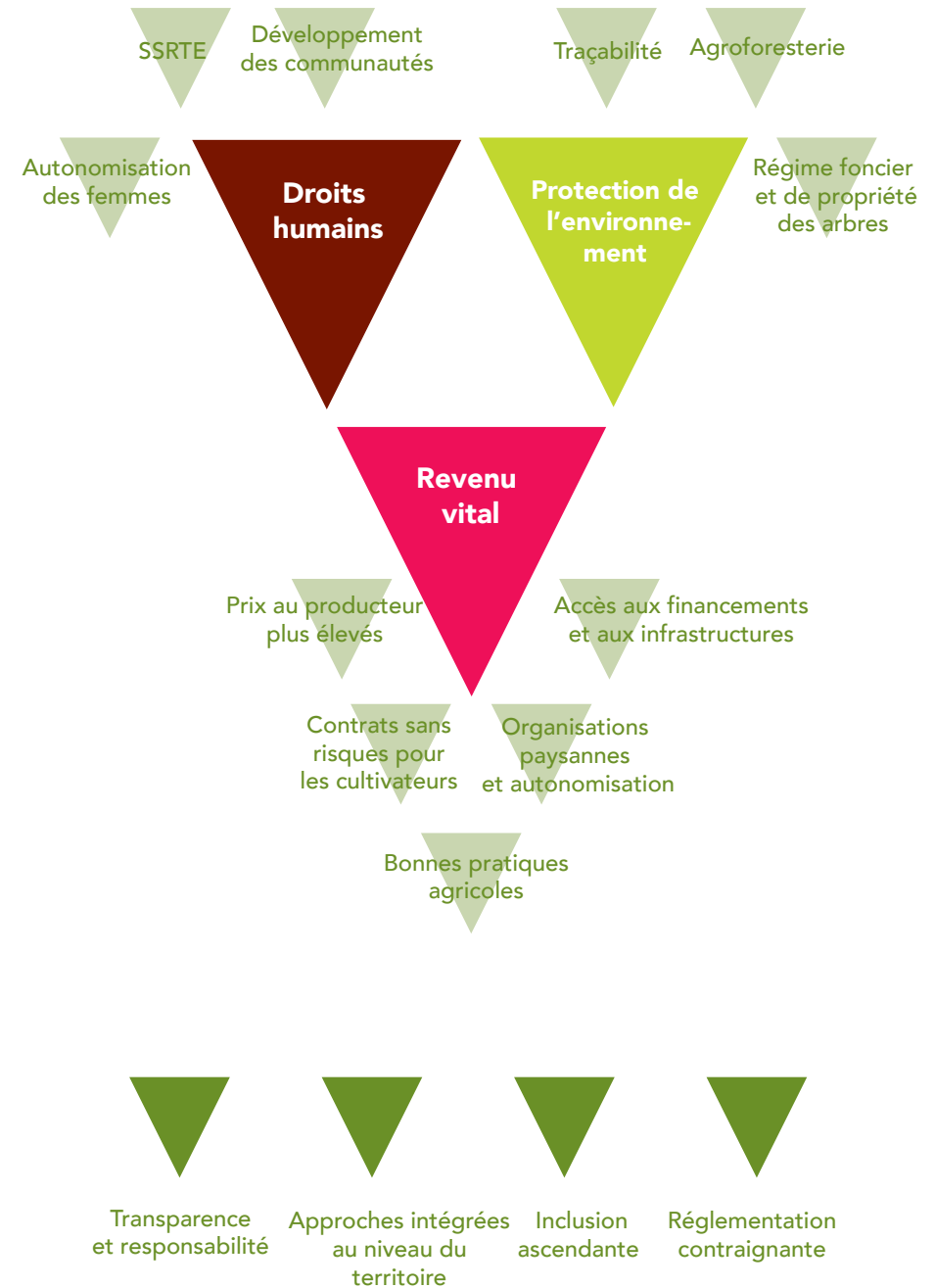
Changer de modèle commercial

Au bout du compte, le modèle commercial du secteur, notamment la manière dont les prix sont fixés, est rarement évoqué au cours des discussions. Résultat : la plupart des cultivateurs ne perçoivent toujours pas de revenu vital et aucune des parties prenantes ne fait ce qu'il faudrait pour le garantir.

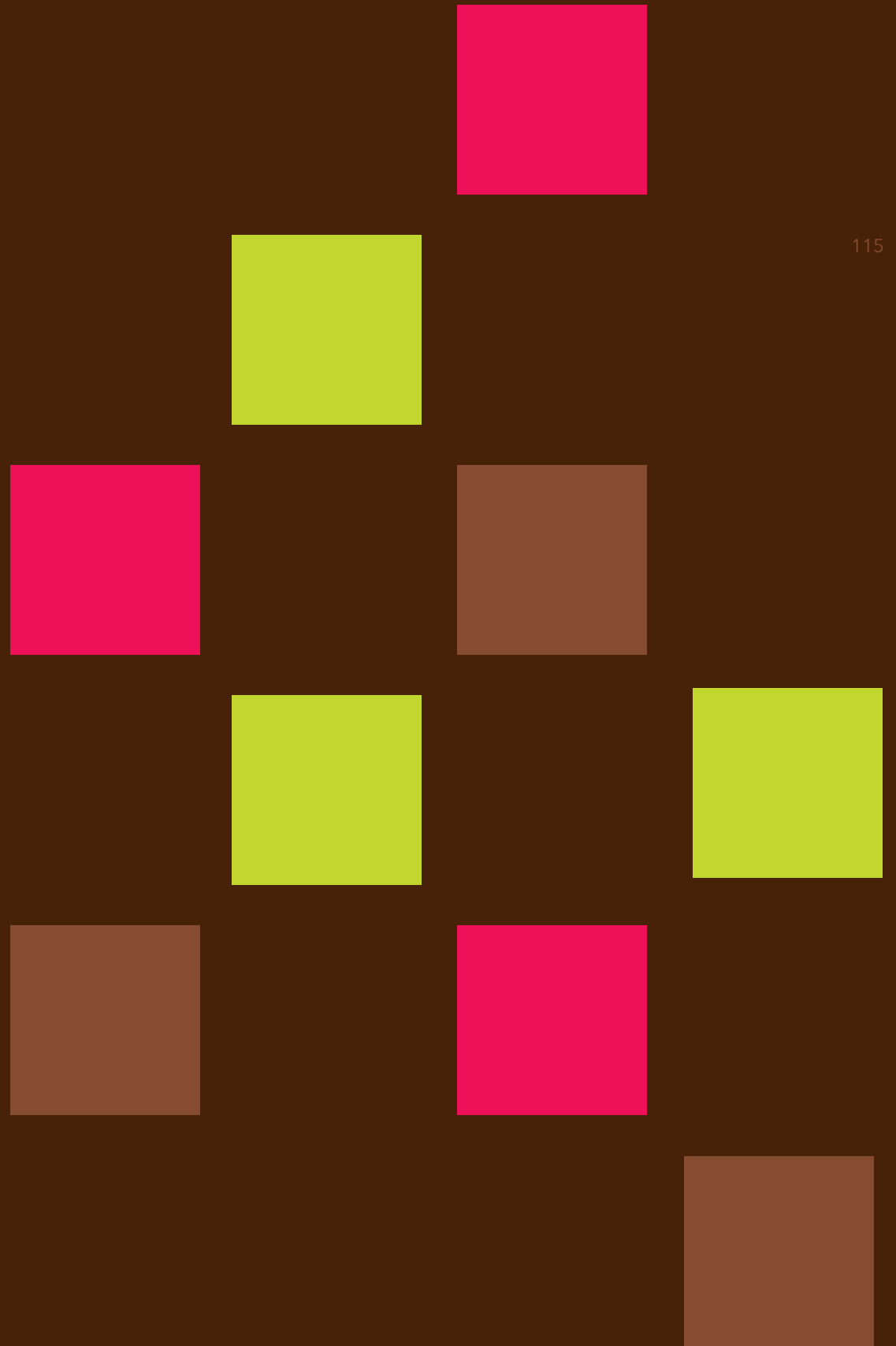
Commencer par les bonnes pratiques de gouvernance et d'achat

Pour que le revenu vital devienne une réalité pour les cacaoculteurs, il faut agir simultanément sur trois leviers distincts : de bonnes pratiques agricoles, des politiques de bonne gouvernance et de bonnes pratiques d'achat. Toute entreprise ou tout organisme public qui ne progresserait pas de manière significative et simultanément sur ces trois volets ne pourra pas résoudre le problème de manière adéquate. Cependant, ces trois leviers n'ont pas le même poids. Les bonnes pratiques agricoles constituent une stratégie intéressante uniquement si le cacao est suffisamment rémunérateur. Ce n'est que lorsque les entreprises et les gouvernements assumeront pleinement leurs responsabilités qu'il sera juste de demander aux cultivateurs de fournir des efforts et d'investir pour améliorer leur productivité. C'est aux entreprises et aux gouvernements du secteur du cacao de faire le premier pas.

L'arbre à solutions du cacao



9. Recommandations principales



Recommandations principales

À l'attention de toutes les parties prenantes

- Redoubler d'efforts, pour qu'ils soient en adéquation avec l'ampleur et l'urgence du problème;
- Mettre en œuvre un engagement en faveur du revenu vital à l'échelle du secteur;
- Mettre en œuvre un moratoire mondial sur la déforestation;
- Améliorer sensiblement l'environnement favorable des pratiques d'achat et des politiques de gouvernance avant de mettre l'accent sur les bonnes pratiques agricoles;
- Impliquer les cultivateurs et la société civile en tant que co-décideurs dans l'ensemble des collaborations axées sur la durabilité, au moyen de processus inclusifs et participatifs;
- Instaurer des mécanismes de transparence et de responsabilité efficaces;
- Encourager le passage de la monoculture à une production diversifiée;
- Renforcer la capacité des communautés agricoles à s'organiser et à faire se faire entendre;
- S'assurer que toutes les approches de durabilité sont conçues pour inclure les femmes et les jeunes.

À l'attention des entreprises

- Élaborer un plan d'action pour le revenu vital, assorti de délais et incluant les pratiques d'achat;
- S'engager à respecter un prix de référence pour un revenu vital;
- Impliquer les cultivateurs dans des contrats asymétriques à long terme;
- Mettre en œuvre un SSRTE transparent et efficace couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement;
- Mettre en œuvre une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au niveau de l'exploitation agricole;
- Mettre en œuvre des politiques globales de devoir de vigilance en matière d'environnement et de droits humains;
- Une transparence complète de la chaîne d'approvisionnement sur les primes de durabilité, y compris le différentiel de revenu décent, les différentiels de pays et les primes de certification.

À l'attention des organismes de normalisation volontaire

- Faire du revenu vital et du paiement d'un prix de référence pour un revenu vital des conditions impératives;
- Renforcer et faire respecter les codes de bonne conduite des négociants, en exigeant des multinationales qu'elles changent autant que les cacaoculteurs doivent le faire.

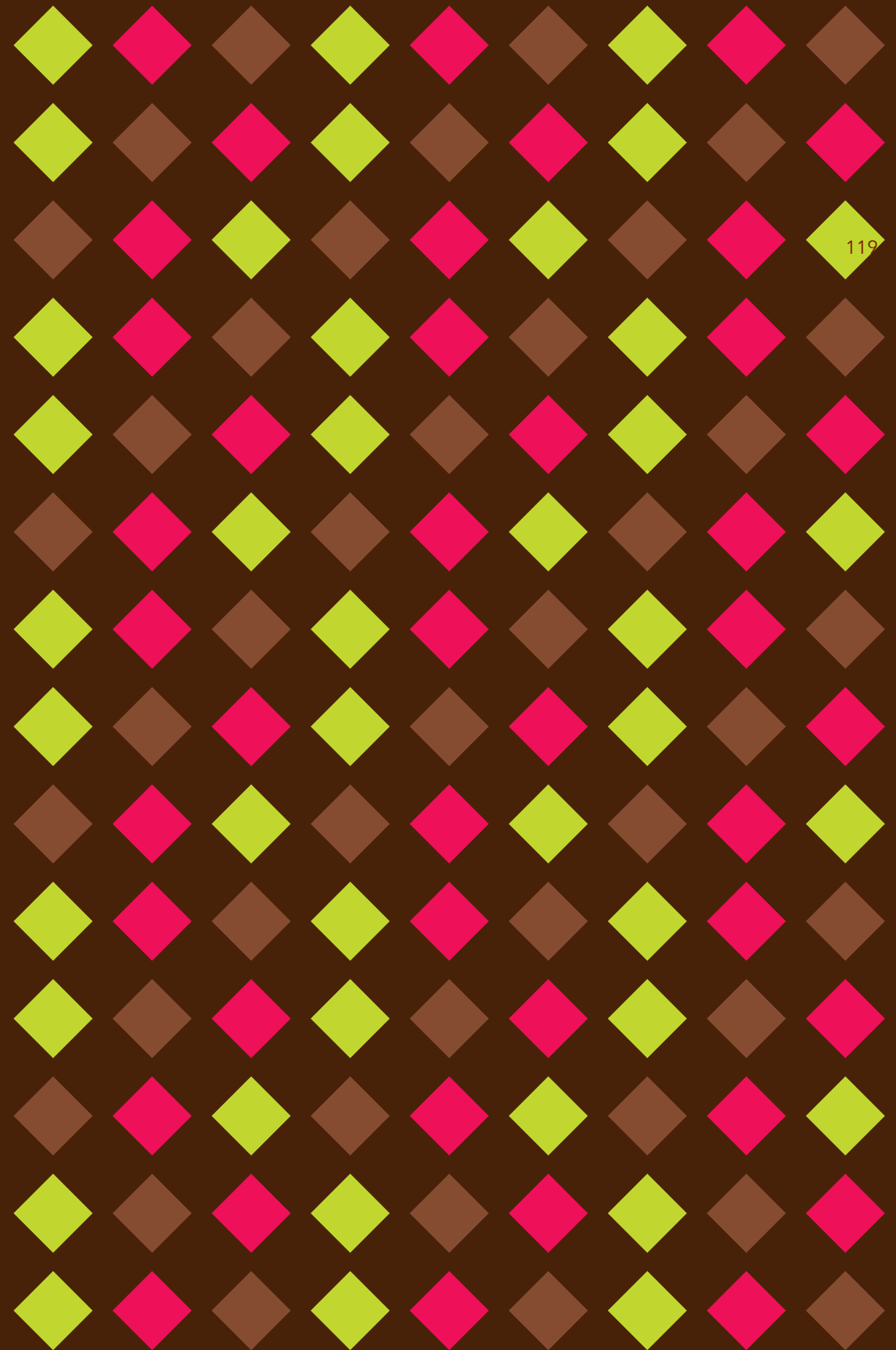
Pour les gouvernements des pays consommateurs de cacao

- Faire du revenu vital un élément clé de toute réglementation relative aux droits humains et au devoir de vigilance environnementale, en exigeant des entreprises des plans d'action assortis de délais;
- Soutenir la représentation de la société civile et des cultivateurs;
- Apporter un soutien financier et technique durable pour renforcer les compétences des pays producteurs, lutter contre la pauvreté des cultivateurs et faciliter la bonne mise en œuvre des obligations de devoir de vigilance en matière de droits humains et d'environnement.

Pour les gouvernements des pays producteurs de cacao

- Coopérer et travailler à la mise en place d'un DRD, en découplant le prix du cacao du marché des matières premières afin de tenir compte des coûts de production – y compris du revenu vital;
- Mettre en œuvre des solutions de gestion de l'offre;
- Accroître sensiblement la transparence et la responsabilité concernant la manière dont les fonds publics sont collectés et dépensés;
- Développer et mettre en œuvre des systèmes nationaux de suivi et de traçabilité du cacao, portant sur la déforestation et le travail des enfants;
- Faire respecter la protection des forêts restantes;
- Intégrer les stratégies relatives au cacao aux stratégies nationales de développement rural et agricole qui privilégient la souveraineté alimentaire et les infrastructures rurales;
- Divulguer annuellement les tonnages de cacao vendus, le prix obtenu pour ces ventes, y compris tous les différentiels, et le calcul du prix au producteur par rapport au prix du marché mondial.

10. Colophon et précisions sur les tableaux et les graphiques



Précisions sur les tableaux et les figures

Incidence d'un rendement plus élevé sur le revenu net, page 15 et Incidence d'un rendement plus élevé sur le revenu net en Côte d'Ivoire, page 23

Taille des exploitations

Résultats du questionnaire concernant la cartographie polygonale par GPS

Estimations de la charge de travail :

350 kg/ha : 50 jours de travail – médiane

550 kg/ha : 75 – moyenne

800 kg/ha : 150

1000 kg/ha : 200

Jours de travail disponibles

365 jours – 104 jours de fin de semaine – 20 jours de maladie – 11 jours de congé = 230 jours de travail par personne. Cela représente 19 jours de travail par mois.

Coût des intrants par hectare

Ils ont été augmentés par rapport aux études existantes en raison de l'explosion des prix des engrais et des pesticides et du coût souvent lacunaire des plants pour la replantation nécessaire, surtout si le cultivateur doit accroître durablement ses rendements : 100 \$ US pour 350 kg/ha, 250 \$ US pour 550 kg/ha, 500 \$ US pour 800 kg/ha, 750 \$ US pour 1000 kg/ha, 11 \$ US par jour comme salaire décent pour la Côte d'Ivoire et 13,5 \$ US par jour pour le Ghana.

Salaires pour la main-d'œuvre salariée

Selon le dernier calcul sur le salaire décent en Côte d'Ivoire (voir : <https://www.globallivingwage.org/living-wage-reference-value-rural-cote-divoire/>), ce dernier s'élève à 137 545 francs CFA, soit 211 \$ US par mois (taux de conversion de septembre 2022). Ce montant, divisé par 19 jours de travail (taux de conversion de septembre 2022), correspond à un salaire journalier de 11 \$ US.

Pour le Ghana, le dernier calcul du salaire décent a été réalisé au printemps 2022. Le salaire décent dans une zone semi-urbaine de production de bananes était de 1 841 GHC par mois, soit 257 \$ US (voir https://www.globallivingwage.org/wp-content/uploads/2018/04/Updaterreport_Ghana_2022_29032022final.pdf). Encore une fois, en nous basant sur 19 jours de travail par mois, 257 \$ US divisés par 19 jours de travail donnent un taux journalier de 13,5 \$ US.

Ces calculs reposent sur les données accessibles au public et les données communiquées dans le questionnaire. Les auteurs acceptent volontiers toute correction de ces résultats et invitent tous les acteurs du secteur du cacao à publier davantage leurs données.

Négociants et transformateurs : cacao utilisé page 79

- (1) en utilisant les taux de conversion de l'ICCO : beurre de cacao 1,33, pâte/liqueur de cacao 1,25, poudre de cacao et gâteau de cacao 1,18
- (2) exercice 2020-2021
- (3) exercice 2020-2021, Cargill a déclaré s'être procuré entre 750 000 et 1 million de tonnes de cacao. Nous avons retenu le milieu de cette fourchette.
- (4) Sucden a déclaré se procurer entre 450 000 et 600 000 tonnes de cacao par an. Nous avons retenu le milieu de cette fourchette.
- (5) 100 % des fèves broyées sont traçables au niveau de la coopérative et 45 % des fèves broyées le sont au niveau de l'exploitation. Toutefois, en raison des volumes supplémentaires nécessaires à la production de chocolat, ces pourcentages ont été ramenés à 87 % et 38 % respectivement.
- (8) uniquement pour la Côte d'Ivoire et le Ghana/uniquement l'approvisionnement direct en fèves.

Chocolatiers : cacao utilisé page 81

- (1) utilisant les taux de conversion de l'ICCO : beurre de cacao 1,33, pâte/liqueur de cacao 1,25, poudre de cacao et gâteau de cacao 1,18
- (2) exercice 2020-2021
- (6) Hershey a déclaré se procurer entre 200 000 et 240 000 tonnes par an. Nous avons retenu le milieu de cette fourchette.
- (7) estimation par les auteurs
- (9) les systèmes de certification comme Rainforest Alliance et Fairtrade ainsi que les normes et programmes des fournisseurs de cacao comme Cocoa Horizon.
- (10) Depuis 2020, Hershey a tenu son engagement de s'approvisionner en cacao vérifié de manière indépendante (en volume) par : Fair Trade USA, Rainforest Alliance et des programmes de fournisseurs vérifiés.
- (11) Sur la base d'une cartographie polygonale à 78,5 % des exploitations de la chaîne d'approvisionnement du programme, couvrant 75 % du cacao.

Colophon

Citation : Fountain, Antonie C. et Hütz-Adams, Friedel (2022) : Baromètre du cacao 2022

Texte : Antonie C. Fountain (Voice Network) et Friedel Hütz-Adams (Südwind Institut)

Autres contributeurs : Abdulahi Aliyu (Rikolto), Adeline Dontenville (EFI), Bart van Besien (Oxfam Belgique), Boukje Theeuwes (Solidaridad Europe), Daniel Vallauri (WWF France), Duncan Brack (Independent), Gert van der Bijl (Solidaridad Europe), Evelyn Bahn (INKOTA-netzwerk), Hammond Mensah (Solidaridad West Africa), Jesse Arnon (Oxfam Novib), Julian Oram (Mighty Earth), Juliane Bing (INKOTA-netzwerk), Kwame Obeng-Hinneh (Tropenbos Ghana), Maaïke Schoonejans (Solidaridad Europe), Maartje de Graaf (Tropenbox International), Monica Burns (Freedom United), Pauline Zei (Inades Formation), Sarah Vaes (Oxfam Belgique), Silvie Lang (Public Eye), Tomoko Shiroki (ACE), Uwe Gneiting (Oxfam États-Unis), Yuko Kawamura (ACE).

Nous remercions les entreprises et les organismes de normalisation ayant répondu à notre questionnaire, ainsi que les nombreux participants aux documents de consultation qui ont précédé le Baromètre du cacao 2022.

Le contenu et les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que ses auteurs.

Le Baromètre du cacao 2022 se base sur des données accessibles au public ainsi que sur les informations officielles fournies aux auteurs. Les auteurs acceptent volontiers toute correction des données publiées et invitent tous les acteurs du secteur du cacao à divulguer davantage leurs données sur les principaux problèmes auxquels le secteur est confronté.

Inclusion et participation des pays du Sud dans le Baromètre du cacao 2022

Des ateliers de consultation ont été organisés à Abidjan et à Accra en février 2022. Ces ateliers ont jeté les bases du contenu du Baromètre, avant d'en développer sa structure. En outre, les OSC du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont été activement conviées à faire partie du Consortium du Baromètre. Ces mesures ont été prises pour s'assurer que les pays du Sud soient représentés dès les premières étapes de la conception du Baromètre. Cette expérience a aussi été riche d'enseignements. Pour le prochain Baromètre, nous prévoyons des temps de réponse plus longs et nous souhaitons consacrer un budget plus important pour que les versions intermédiaires de ce document soient aussi disponibles dans les langues pertinentes en plus de l'anglais.

Droits d'auteur

Le Baromètre du cacao 2022 est disponible sous la forme d'une publication interactive en ligne, d'un téléchargement numérique et d'une publication imprimée. Les infographies utilisées dans cette publication peuvent aussi être téléchargées séparément. Nous encourageons l'utilisation de ces données dans d'autres publications, à condition que les références adéquates soient fournies. Publié sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International.

Publié par le Consortium du Baromètre du cacao, administré par VOICE Network.

Le Consortium du Baromètre du cacao compte parmi ses membres : ABVV/ Horval, Action contre l'exploitation des enfants (ACE), Be Slavery Free, EcoCare, Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), Fair World Project, Fern, Green America, IDEF, Inades Formation, INKOTA-netzwerk, Global Labor Justice/International Labor Rights Forum, Mighty Earth, Oxfam America, Oxfam Belgique, Oxfam Ghana, Oxfam Novib, Public Eye, Rikolto, SEND Ghana, Solidaridad, Südwind Institut, Tropenbos International, Tropenbos Ghana, WWF France.

Contact

www.cocoabarometer.org

Les demandes d'informations peuvent être adressées à :

Antonie Fountain – VOICE Network

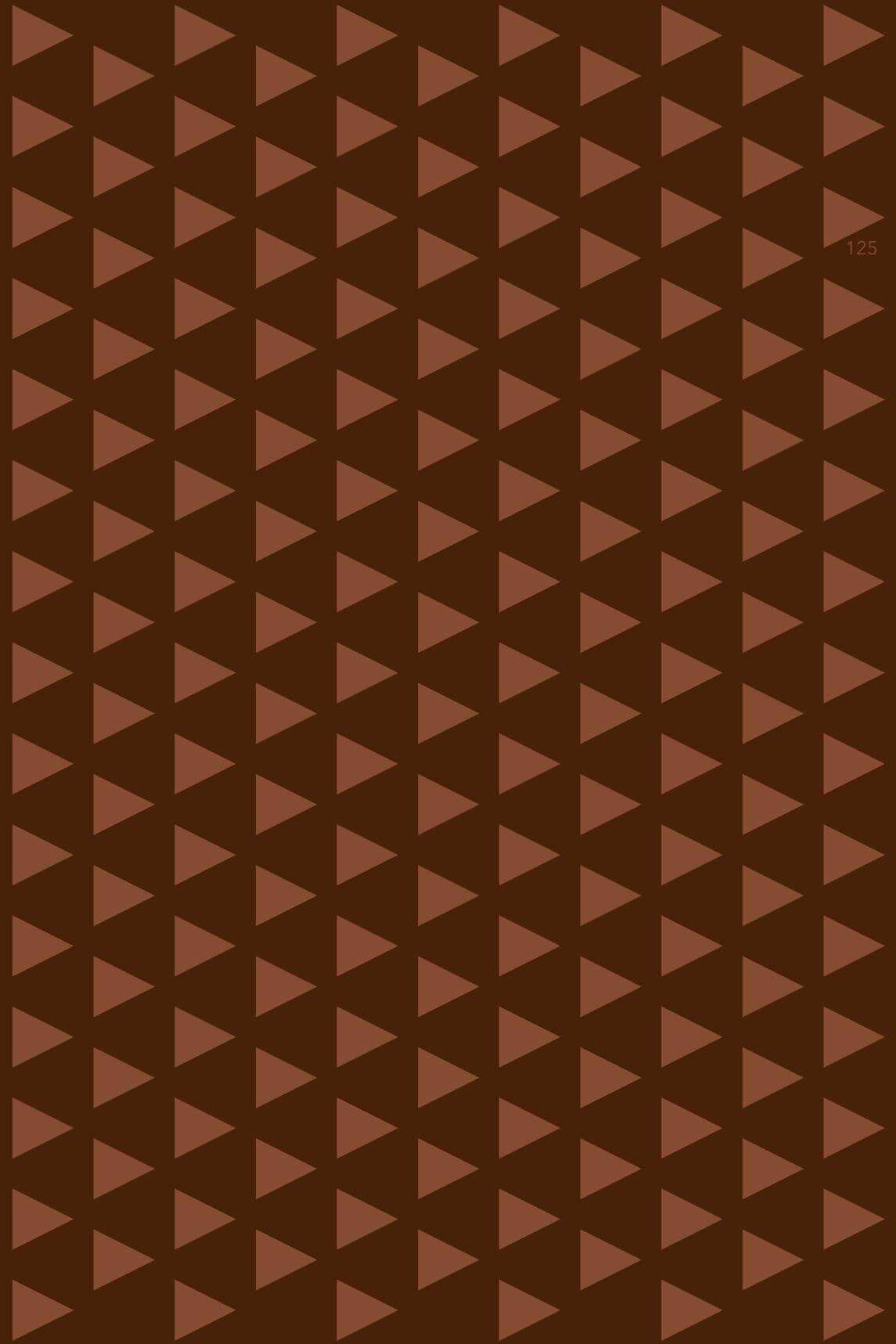
antonie@voicenetwork.cc

Le Baromètre du Cacao 2022 a bénéficié du soutien de l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) à partir des fonds du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique (BMZ).



Les éditeurs sont seuls responsables du contenu de cette publication ; les positions présentées ici ne reflètent pas celles des agences de financement, et les donateurs n'ont exercé aucune influence sur son contenu.

11. Bibliographie



Bibliographie

Bateman, Roy (2015) : Pesticide Use in Cocoa. A Guide for Training Administrative and Research Staff. Troisième édition. Rédigé par l'Organisation Internationale du cacao (International Cocoa Organization, ICCO). Londres.

Boadu, Maxwell Osei (2014) : Assessment of Pesticides Residue Levels in Cocoa Beans From The Sefwi Wiawso District of The Western Region of Ghana. Mémoire de maîtrise. Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah, Kumasi, Ghana. École supérieure d'agriculture et de ressources naturelles. URL : <http://ir.knust.edu.gh/xmlui/handle/123456789/7714?show=full>, vérifiée le 16/11/2020.

Bymolt, Roger/Laven, Anna/Tyszler, Marcelo (2018) : Demystifying the cocoa sector in Ghana and Côte d'Ivoire. URL : <https://www.kit.nl/wp-content/uploads/2020/05/Demystifying-complete-file.pdf>, vérifiée le 16/11/2020.

Chandrasekhar, Anand ; Adogla-Bessa, Delali (2022) : How gold mining in Ghana is threatening Swiss chocolate, URL <https://www.swissinfo.ch/eng/how-gold-mining-in-ghana-is-threatening-swiss-chocolate/47870756>, vérifiée le 11/06/2022.

Clough, Yann / Barkmann, Jan / Juhbandt, Jana / Kessler, Michael / Wanger, Thomas Cherico / Anshary, Alam et coll. (2011) : Combining high biodiversity with high yields in tropical agroforests. In : Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America 108 (20), pp. 8311-8316. DOI : 10.1073/pnas.1016799108. URL : <https://www.pnas.org/content/108/20/8311>, vérifiée le 16/11/2020.

Confectionery Production (2020) : The International Cocoa Initiative calls for greater industry-wide action on child and forced labour | Confectionery Production. Disponible en ligne sur <https://www.confectioneryproduction.com/news/31133/the-international-cocoa-initiative-calls-for-greater-industry-wide-action-on-child-and-forced-labour/>, mise à jour le 5/9/2020, vérifiée le 6/10/2020.

Dalberg, Wageningen University and Research, Oxfam (2018) ; What Works to Increase Smallholder Farmers' Income? A landscape review. Projet de texte, juillet 2018.

De Sousa, Kauê et coll. 2019 : The future of coffee and cocoa agroforestry in a warmer Mesoamerica. Scientific Reports, volume 9, article numéro : 8828 (2019). URL : <https://www.nature.com/articles/s41598-019-45491-7>, consultée le 15/08/2022.

Hainmueller, Jens / Hiscox, Michael J. / Tampe, Maja (2011) : Sustainable Development for Cocoa Farmers in Ghana, Baseline Survey: Preliminary Report ; MIT et Université de Harvard, janvier 2011. URL : <https://www.theigc.org/wp-content/uploads/2015/02/Hainmueller-Et-Al-2011-Working-Paper.pdf>, vérifiée le 17/11/2020.

HealthyChildren.org (2020) : Protecting Children from Pesticides: Information for Parents. URL : <https://www.healthychildren.org/English/safety-prevention/all-around/Pages/Protecting-Children-from-Pesticides-Information-for-Parents.aspx>, mise à jour le 7/10/2020, vérifiée le 7/10/2020.

Habraken, Rik; Laven, Anna et Steijn, Cedric (2022) : Pathways for closing the income gap for cocoa farming households in Côte d'Ivoire, a segment approach. URL : <https://www.kit.nl/publication/pathways-for-closing-the-income-gap-for-cocoa-farming-households-in-cote-divoire-a-segmented-approach/>, consultée le 25/4/2022.

Hütz-Adams, Friedel & Schneeweiss, Antje (2018) : Pricing in the cocoa value chain - causes and effects; GIZ / SUEWIND (Ed.). URL : <https://suedwind.institut.de/files/Suedwind/Publikationen/2018/2018-13%20Pricing%20in%20the%20cocoa%20value%20chain%20%E2%80%93%20causes%20and%20effects.pdf>, consultée le 25/4/2022.

IDH (2021) : New insights on reaching living income: Impact Analysis. Farmer Field Book Analysis. Cocoa Challenge Fund Partners - Côte d'Ivoire. URL : https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2022/02/IDH_FCIP_Report_2021_final_070222.pdf, consultée le 25/4/2022.

Jezeer, Rosalien E./ Verweij, Pita A. / Santos, Maria J. / Boot, René G.A. (2017) : Shaded Coffee and Cocoa - Double Dividend for Biodiversity and Small-scale Farmers. In : Ecological Economics 140, pp. 136-145. DOI : 10.1016/j.ecolecon.2017.04.019. URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921800915302512>, vérifiée le 16/11/2020.

Le BASIC 2022 : German Cocoa and Chocolate Value Chains. Analysis of the distribution of value, costs, taxes, and net margins along the German cocoa and chocolate value chains

CIS - Confédération syndicale internationale (2021) : The World's worst countries for workers: Executive Summary. URL : https://files.mutualcdn.com/ituc/files/ITUC_GlobalRightsIndex_2021_FR.pdf, consultée le 15/08/2022.

NORC : Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana. URL : https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report_English.pdf, vérifiée le 16/11/2020.

Mansholt, S., « Liberalisering doet boer en milieu de das om ; Voedsel wordt niet goedkoper als de prijzen dalen. Voorgestelde beleid leidt tot willekeur als ook tot fraude. » in NRC Handelsblad, 15 octobre 1991 (Mansholt 1991) Consultable à l'adresse suivante : <https://www.nrc.nl/nieuws/1991/10/15/liberalisering-doet-boer-en-milieu-de-das-om-voedsel-6983662-a1209605>

Marston, Ama (2016) : Women's Rights in the Cocoa Sector. Examples of emerging good practice. URL : https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/Womens_Rights_in_the_Cocoa_Sector_paper.pdf

Mighty Earth (2022) : Petites douceurs. Le secteur du chocolat n'a pas tenu sa promesse de mettre fin à la déforestation dans ses chaînes d'approvisionnement en cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. URL : https://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/SweetNothingFRENCH_UpdatedMarch32022_.pdf

Odiije, Michael E (2022) : Unintentional neo-colonialism? Three generations of trade and development relationship between EU and West Africa, Journal of European Integration, 44:3, 347-363, DOI: 10.1080/07036337.2021.1902318 Lien vers l'article : <https://doi.org/10.1080/07036337.2021.1902318>

Ogunjimi, S. I. / Farinde, A. J. (2012) : Farmers' Knowledge Level of Precautionary Measures in Agro-Chemicals Usage on Cocoa Production in Osun and Edo States, Nigeria. In : IJAF 2 (4), pp. 186-194. DOI : 10.5923/j.ijaf.20120204.10. URL : https://www.researchgate.net/publication/227944561_FARMERS'_KNOWLEDGE_LEVEL_OF_PRECAUTIONARY_MEASURES_AND_ASSOCIATED_HEALTH_PROBLEMS_IN_THE_USE_OF_AGRO-CHEMICALS_ON_COCOA_PRODUCTION_IN_OSUN_AND_EDO_STATES_NIGERIA, checked on 11/16/2020.

Osei-Owusu, Yaw / Owusu-Achiaw, Raymond (2022) : Pesticides in Ghana, Assessment on Gender Dynamic of Highly Hazardous Pesticides with Cocoa Production Landscape in Ghana. URL : <https://webshop.inkota.de/node/1653>

Pacheco, P., Mo, K., Dudley, N., Shapiro, A., Aguilar-Amuchastegui, N., Ling, P.Y., Anderson, C. et Marx, A. 2021. Deforestation fronts: Drivers and responses in a changing world. WWF, Gland, Suisse.

Pesticide Action Network (PAN) UK (2018) : Pesticide Use in Ghana's Cocoa Sector. Key finding. Rapport de consultation pour le programme GHANA des partenariats sectoriels d'UTZ. UTZ ; Rainforest Alliance. URL : <https://utz.org/wp-content/uploads/2018/06/18-05-Key-Findings-Report-on-Pesticide-Use-in-Ghana.pdf>, vérifiée le 16/11/2020.

Renier, Cécile ; Vandromme, Mathil ; Meyfroidt, Patrick ; Ribeiro, Vivian ; Kalischek, Nikolai ; zu Ermgassen, Erasmus K.H.J. (2022) : Transparency, Traceability And Deforestation In The Ivorian Cocoa Supply Chain. AgriRxiv, volume 2022, numéro 2022.

République de Côte d'Ivoire (2008) : Comité de pilotage du système de suivi du travail des enfants dans le cadre de la certification du processus de production du cacao – Enquête initiale de diagnostic nationale – Rapport définitif, juin 2008.

République du Ghana (2008) : Cocoa Labour Survey in Ghana – 2007/2008, Juin 2008.

Ruf, François, Kiendré, Josué (2012) : Adoption and impact of fertilizer in cocoa farms in Côte d'Ivoire. 17ème conférence internationale sur la recherche cacaoyère COPAL, Yaoundé Cirad – la recherche agronomique pour le développement ; UMR Innovation ; SADRCI. URL : https://www.researchgate.net/publication/276289498_Adoption_and_impact_of_fertilizer_in_cocoa_farms_in_Cote_d'Ivoire, vérifiée le 16/11/2020.

Ruf, François (2016) : Mineral and Organic fertilization stories in Côte d'Ivoire. Re-internalisation of deforestation-led externalized costs. Cirad – la recherche agronomique pour le développement ; UMR Innovation. Punta Cana, mai 2016. URL : https://www.researchgate.net/publication/305259461_Mineral_and_Organic_fertilization_stories_in_Cote_d'Ivoire_Re-internalization_of_deforestation-led_externalized_costs, vérifiée le 16/11/2020.

Sanial, Elsa (2019) : À la recherche de l'ombre, géographie des systèmes agroforestiers émergents en cacaoculture ivoirienne post-forestière. URL : https://www.researchgate.net/publication/338549035_A_la_recherche_de_l'ombre_geographie_des_systemes_agroforestiers_emergents_en_cacaoculture_ivoirienne_post-forestiere, vérifiée le 16/11/2020.

Schroth, Götz / Läderach, Peter/ Martinez-Valle, Armando Isaac/ Bunn, Christian / Jassogne, Laurence (2016) : Vulnerability to climate change of cocoa in West Africa. Patterns, opportunities and limits to adaptation. In : The Science of the total environment 556, pp. 231-241. DOI : 10.1016/j.scitotenv.2016.03.024. URL : https://www.researchgate.net/publication/296782611_Vulnerability_to_climate_change_of_cocoa_in_West_Africa_Patterns_opportunities_and_limits_to_adaptation, vérifiée le 16/11/2020.

Selten, Marjolein (2015) : Certification and wage labour in the cocoa sector in Ghana. URL : <http://www.cocoaconnect.org/sites/default/files/publication/selten%20thesis%20wage%20workers%20ghana%2008122015.pdf>, vérifiée le 16/11/2020.

SEO (Amsterdam Economics) (2017) : Market Concentration and Price Formation in the Global Cocoa Value Chain.

Snoeck, Didier / Koko, Louis / Joffre, Joël/ Bastide, Philippe/ Jagoret, Patrick (2016) : Cacao Nutrition and Fertilization. Chapitre 4. In : Eric Lichtfouse (Ed.) : Sustainable Agriculture Reviews, vol. 19. Cham : Springer International Publishing (19). URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-26777-7_4, vérifiée le 17/11/2020.

Smith, Sally (2017) : Living Wage Report Ghana. Lower Volta Region. Context provided in the Banana Sector. Février 2017. URL : https://www.globallivingwage.org/wp-content/uploads/2018/04/Ghana_Living_Wage_Benchmark_Report.pdf, vérifiée le 17/11/2020.

Sosan, Mosudi B. / Akingbohngbe, Amos E. / Ojo, Isaac A.O. / Durosinmi, Muheez A. (2008) : Insecticide residues in the blood serum and domestic water source of cacao farmers in Southwestern Nigeria. In Chemosphere 2008. URL : https://www.worldcocoafoundation.org/wp-content/uploads/files_mf/sosan2008.pdf, vérifiée le 6/2/2020.

Tropenbos 2022 : <https://www.theghanareport.com/ghana-may-lose-2nd-position-in-cocoa-production-if-galamsey-persists-survey/>.

Unicef (2018), Children's Rights in the Cocoa-Growing Communities of Côte d'Ivoire. URL : <https://www.unicef.org/csr/css/synthesis-report-children-rights-cocoa-communities-en.pdf>, vérifiée le 16/11/2020.

Uribe-Leitz, Enrique / Ruf, François (2019) : Cocoa Certification in West Africa: The Need for Change. In : Michael Schmidt, Daniele Giovannucci, Dmitry Palekhov, Berthold Hansmann (Eds.) : Sustainable global value chains. Cham : Springer (Natural resource management in transition, 2198-9702, 2), pp. 435-461. URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-14877-9_24, vérifiée le 16/11/2020.

Waarts, Yuca & Kiewisch, Manuel (2021) : Balancing the living income challenge: Towards a multi-actor approach to achieving a living income for cocoa farmers. Wageningen University & Research. URL: <https://edepot.wur.nl/557364>, consulté le 25/4/2022.

VOICE

Voice of Organisations in Cocoa

